

**L'Unité de lutte contre la corruption (ULCC)
face à l'accaparement de l'appareil d'État et à la corruption en Haïti**

Mémoire - UQO

Sarto Samuel Thomas

Table des matières

GLOSSAIRE	IV
LISTE DES ABRÉVIATIONS	VI
LISTE DES TABLEAUX.....	VIII
LISTE DES GRAPHIQUES	IX
RÉSUMÉ	1
ABSTRACT	3
REZIME	5
REMERCIEMENT ET DÉDICACE.....	6
CHAPITRE PREMIER.....	8
1. INTRODUCTION.....	8
Aux origines de l'accaparement de l'appareil politico-administratif et de la corruption en Haïti.....	8
1.1 La perception de l'État à travers le bassin proverbial haïtien.....	9
1.2 Lutte binaire coloriste et fracture originelle de la société.....	10
CHAPITRE DEUXIÈME	18
2. PROBLÉMATIQUE.....	18
2.1 Division socio-raciale persistante	18
2.2 Sacrifice de la « différence socio-raciale » sur l'autel des intérêts personnels et des avantages politiques et vénaux	20
2.3 Chute de la dictature duvaliériste et espoir de démocratie	21
2.4 L'ULCC face à la manipulation et à la « cartélisation » de l'appareil d'État.....	24
CHAPITRE TROISIÈME	27
3. APPROCHE THÉORIQUE DE LA CORRUPTION, HYPOTHÈSE DE RECHERCHE ET MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE	27
3.1. Corruption : approches et politiques	27
3.1.1. La corruption, un obstacle au développement des sociétés.....	29
3.1.2. La corruption, un substantif à multiple facette.....	32
3.1.3. Absence d'une définition normative unique de la corruption	33
3.1.4. La grande corruption et la petite corruption.....	34
3.1.5. La corruption institutionnelle, une équivocité à clarifier	35
3.1.6. Les différentes formes de corruption	36
3.2. Les approches conceptuelles et théoriques de la corruption.....	38
3.2.1. Approche fonctionnaliste de la corruption	39
3.2.2. Cadre conceptuel de l'approche fonctionnaliste de la corruption	40
3.2.3. Versant culturaliste du fonctionnalisme.....	43
3.2.4. Limites et faiblesses de l'approche fonctionnaliste.....	45

3.3.	Approche universaliste et institutionnaliste de la corruption.....	46
3.3.1.	Les indices de perception de la corruption (IPC) : Baromètres de classement des sociétés.....	49
3.3.2.	La Bonne gouvernance : remède universel contre la corruption.....	50
3.3.3.	Limites et faiblesses de l'approche universaliste	52
3.4.	Méthodologie constructiviste et structuraliste de la corruption.....	55
3.4.1.	La corruption universaliste et la diversité des modèles d'organisation politique.....	56
3.4.2.	Plaidoyer en faveur d'une approche ajustée du phénomène corruptif et de la captation de l'appareil politico-administratif.....	57
3.5.	Hypothèse de recherche	61
3.5.1.	Justification de l'hypothèse.....	63
3.6.	Méthodologie privilégiée	65
CHAPITRE QUATRIÈME		68
4.	ANALYSE DE DONNÉES ET DISCUSSIONS DES RÉSULTATS	68
4.1.	L'Unité de lutte contre la corruption : au nom de la « Bonne gouvernance » et du marché.....	68
Section A.....		68
4.1.1.	L'Unité de lutte contre la corruption face au legs de la corruption et à l'accaparement de l'État par les élites politiques en Haïti	68
4.1.2.	L'Unité de Lutte Contre la Corruption, au service de la « Bonne gouvernance » et du marché	72
4.1.3.	La mission de l'ULCC face à une corruption ancrée dans les mœurs administratives et politiques du pays	75
4.1.4.	L'ULCC : une indépendance limitée	77
4.1.5.	Programme triaxial de l'ULCC	78
4.1.6.	L'ULCC et la lutte anti-corruption, plus de dix ans plus tard.....	82
Section B		88
4.2.1.	Un État au service des intérêts de clans	88
4.2.2.	L'inertie de l'ULCC face aux scandales de gabegies, aux dilapidations de fonds publics et aux privilèges indécents des dignitaires de l'État.....	90
4.2.3.	La « gouvernance-clientélisme », une fatalité irréversible ?.....	97
4.2.4.	Comblent la fracture sociale et désintéressent le pouvoir administratif et politique.....	99
4.2.5.	Placer l'intérêt général au cœur de la gouvernance haïtienne et « dépatrimonialiser » la gestion de l'administration publique	101
CONCLUSION		109
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....		113

Glossaire

Il est à noter que, l'accent aigu étant absent dans le créole haïtien, le « e » se prononce « é ».

Ayisyen otantik = Vrais Haïtiens.

Ayiti se tè glise = Haïti est une surface glissante (tout change vite, autant ne pas laisser passer les opportunités).

Baz = Base/Cartel/Clan.

Bèl lantèman pa vle di paradi pou sa = De belles obsèques ne garantissent pas le paradis.

Chak koukou klere pou jel = Chaque luciole n'éclaire qu'elle-même.

Chemen lajan pa gen pikan = Le chemin vers la fortune n'a pas d'épines.

Chen manje chen = Les chiens se mangent entre eux/Chacun pour soi/Tous contre tous.

Chimè = Chimère/Homme de main/Sbire.

Degaje pa peche. = Se débrouiller n'est point un péché.

Depi lan tan binbo, nèg pa vle wè nèg = Depuis les temps immémoriaux, le nègre-Haïtien hait ou se méfie du nègre-Haïtien.

Dyòb leta, machinn leta, gaz leta = Avantages liés à la fonction publique : poste, voiture, allocation d'essence.

Fanmi Lavalas = Famille avalanche (Parti politique. Avalanche fait référence au grand nombre).

Frèm, sèm = Mes frères, mes sœurs.

Gagòt = Gabegie /Gestion irrationnelle/Désordre/Débandade.

Gran nèg se leta = L'homme riche incarne l'État.

Jan chat la mache se pa konsa li chase rat = La démarche du chat ne dévoile pas sa technique de chasse au rat.

Katèl = Cartel.

Lòk = Cadenassé.

Mounn pal = Son monde à lui.

Naje pou sòti. = Nager pour s'en sortir.

Nèg anba = Les hommes d'« en-bas ».

Nèg andeyò = Les hommes « en dehors »/Les hommes de la campagne et des villes de province.

Nèg bosal = Nègre bossal : Africain fraîchement débarqué sur l'île.

Nèg en ro = Les hommes de « là-haut ».

Nèg kreyol = Nègre créole : né sur l'île.

Nèg la vil = Les hommes de la ville.

Nèg rich se mulat, mulat pòv se nèg = Le Noir riche est un mulâtre, le mulâtre pauvre est un nègre.

Nou pa egare = On n'est pas inadapté/idiot/imbécile (les qualificatifs connexes et synonymes ne manquent pas).

Pitit Dessalines = Les enfants /héritiers de Dessalines.

Plimen poul la san kel pa krye = Plumez la poule en évitant qu'elle crie.

Se de jou nap viv = On ne vit que deux jours/On est tous de passage sur cette terre.

Se gouvènnman pam ki sou pouvwa, mwen pral resi manje = Mon gouvernement est au pouvoir, je vais finalement « manger ».

Se pa mwen kap chanje peyi a = Ce n'est pas moi qui vais changer le pays.

Se pa nou kap chanje peyi a = Ce n'est pas nous qui allons changer le pays.

Tèt kalé = Crâne rasé (Parti politique. Crâne rasé fait référence au chef du parti, Michel Martelly).

Tèt ki abitye mete chapo, se yo ki ap mete chapo = Les têtes habituées à porter des chapeaux continueront à le faire.

Ti mulat = Petit mulâtre/mulâtre.

Ti nèg = Petit nègre /nègre/homme noir.

Titid ak mas la se marasa = Aristide et la masse sont jumeaux.

Vòlè ap veye vòlè = Le voleur chargé de surveiller le voleur.

Vòlè leta pa vòlè = Voler l'État ce n'est pas voler.

Yon jou pou chasè yon jou pou jibye = Un jour pour le chasseur, un jour pour le gibier/La chance change de main à tour de rôle.

Liste des abréviations

AFP = Agence France Presse

AGD = Administration Générale des Douanes

AHP = Agence haïtienne de presse

APN = Autorités portuaires nationales

BM = Banque mondiale

BMPAD = Bureau de monétisation des programmes d'aide au développement

BNC = Banque nationale de crédit

BRIDES = Bureau de recherches en informatique et en développement économique et social

CEP = Conseil électoral permanent

CICC = Convention Interaméricaine contre la Corruption

CNG = Conseil national de gouvernement

CNMP = Conseil national des marchés publics

CNRS = Centre national de la recherche scientifique

CNUCC = Convention des Nations Unies contre la corruption

CSCCA = Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif

DGI = Direction Générale des Impôts

EUA = États-Unis d'Amérique

FJKL = Fondasyon je klere (Fondation yeux ouverts)

FMI = Fonds monétaire international

IGF = Inspection générale des finances

IPC = Indice de perception de la corruption

MEF = Ministère de l'économie et des finances

MENFP = Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle

MINUSTAH = Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti

OCDE = Organisation de coopération et de développement économique

OEA = Organisation des États américains

ONG = Organisation non gouvernementale

ONU = Organisation des nations unies
OPC = Office du protecteur du citoyen
PAS = Programme d'ajustement structurel
PED = Pays en développement
PNH = Police nationale d'Haïti
PNUD = Programme des nations unies pour le développement
RFI = Radio France internationale
RNDDH = Réseau national de défense des droits humains
RSF = Reporter sans frontières
RTI = Redevabilité, transparence et intégrité
SNI = Système national d'intégrité
SNLC = Stratégie nationale de lutte contre la corruption
SYSDEP = Système de dépenses publiques
SYSGF = Système intégré de gestion financière
Téléco = Télécommunication
UCREF = Unité centrale de renseignements financiers
ULCC = Unité de lutte contre la corruption

Liste des tableaux

Tableau 1 -Récapitulatif du courant fonctionnaliste.....	45
Tableau 2 - « Gouvernance du secteur public » et moyenne régionale de IPC.....	50
Tableau 3 - Récapitulatif du courant universaliste	52

Liste des graphiques

Graphique 1 – Évolution du nombre de plaintes reçues à L'ULCC de 2004 à sept 2010	85
Graphique 2 - Évolutions des plaintes et dénonciations.....	86

Résumé

Ce mémoire que j'entends proposer au terme de mes études en développement international, dans le domaine des sciences politiques, se veut de jeter un regard sur la lutte engagée par l'Unité de lutte contre la corruption (ULCC), institution publique créée en 2004, contre la gestion clanique de l'appareil d'État et le phénomène corruptif en Haïti. Cet organisme de l'appareil d'État a vu le jour au pays sous la houlette de la communauté internationale guidée par le nouveau paradigme en développement international : la Bonne gouvernance; laquelle fait la promotion de la mise en place d'institutions démocratiques libérales et économiques. Le phénomène corruptif haïtien dont la genèse se situe dans le passé colonial et postcolonial du pays naquit de la profonde division socio-économique et coloriste de la société ; laquelle a engendré la « *cartélisation* » de l'appareil administratif et politique du pays, perçu comme source de revenus personnels. Cet accaparement de l'administration publique par les dirigeants semble être soutenu par une partie du riche bassin proverbial et lexical de la première république noire. D'où notre question spécifique de recherche : Pourquoi la principale institution de lutte contre la corruption en Haïti, l'ULCC, plus de quinze ans après sa création, semble-t-elle si impuissante à assainir la gestion de l'appareil politico-administratif de l'État haïtien et à endiguer la corruption ?

L'Unité de lutte contre la corruption, créée donc dans un contexte politique national et international favorable sous l'impulsion du néolibéralisme ambiant – lequel oriente la lutte anti-corruption vers la Bonne gouvernance et le libre marché – entendra canaliser ses ressources dans l'instauration de procédures institutionnelles qui se veulent de dissuader

les acteurs politiques et rationaliser les règles administratives. En dépit de l'existence de l'ULCC et des instruments juridiques subséquents mis en place, les innombrables scandales de corruption qui émaillent la vie politique et administrative du pays plaident en faveur d'un constat d'échec. La « *cartélisation* » des groupes d'hommes et de femmes arrivés au pouvoir et la patrimonialisation de l'administration publique dont font montre ces derniers prouvent que l'arsenal juridico-institutionnel se révèle impuissant dans la lutte contre la corruption. La Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif (CSCCA), créée depuis 1823, peut en témoigner. Cette tendance à l'accaparement de l'État prouve, s'il en est, que l'ULCC n'est qu'une institution parmi d'autres – une simple loi – dont la mission principale qui est la lutte contre la corruption se perdra dans celle que se livrent les dirigeants, désormais élus et démocratiquement désignés, afin de faire main basse sur l'appareil étatique et des ressources de ce dernier.

Abstract

To concluding my graduate studies in International Development within the political science field, I intend to propose a thesis to provide a perspective on the fight initiated by *l'Unité de lutte contre la corruption (ULCC)* to put an end to the sectarian or clan management style of the corruptive phenomenon within the Haitian governmental institution. Created in 2004 under the leadership of the international community, this institution was guided by the new paradigm in international development. Such as: "Good governance" which promotes the implementation of democratic and economic institutions. The genesis of the corruption phenomenon in Haiti stems from the colonial and postcolonial history of the country, rooted in the profound divide socio-economic and colorism of the society. Generalized corruption resulted in the cartelization of the administrative and political systems; it is perceived as a personal source of wealth to enrich family and friends of those in leadership positions of the country's public and governmental institutions. This leads to the specific research question: Why is the ULCC, the main institution created to fight corruption in Haiti more than fifteen years ago, seems unable to curb or even improve the country's organization management from the institutional corruption?

L'Unité de lutte contre la corruption (ULCC), created upon a favorable national and international political scene under the leadership of the all-pervading neo-liberalism – which was oriented toward the fight against corruption including "Good Governance" and Open Market – intended to channel its resources into restoring institutional procedures, improving administrative rules and regulations in order to deter political actors.

Notwithstanding the existence of the ULCC and the subsequent legal instruments put in place, the countless scandals of corruption marking both the Haitian managerial and political realm call for a frank admission of failure. The cartelization of groups of men and women in power and their appropriation of public administration demonstrates that the institutional and legal arsenal is powerless in the anti-corruption fight. The Superior Court of Auditors and Administrative Litigations (*La cour supérieure de comptes et du contentieux administratif (CSCCA)*), created in 1823 can bear witness to that. The tendency of power-grabbing situation by the democratically elected and designated leaders proves that the ULCC, one among many other institutions created to fight corruption within Haiti's governmental institutions, has failed miserably to accomplish its primary mission.

Rezime

Memwa sa kem prezante lèm te fini etid mwen nan devlopman entènasyonal, nan domèn'n syans politik, vle etidye lit ke Inite lit kont koripsyon (ULCC en français), enstitisyon piblik ke leta kreye an 2004, pou kwape koripsyon ak dap piyan ke dirijan fè sou administrasyon piblik. Se kominote entènasyonal la, nan lide mete « Bon'n gouvènans » avèk bon jan enstitisyon demokratik lan peyi a, ki te pouse kreyasyon ILKK. Fenomèn'n koripsyon, ki te pran nesans nan tan esklavaj ak aprè endepandans peyi a, soti nan divizyon ant Ayisyen sou baz koulè po yo ak pozisyon yo nan sosyete a. Bagay sa pouse Ayisyen mete tèt yo ansanm pou souse leta. Pifò pwovèb peyi a ale nan sans sa, e vle fè konprann ke se nòmral ke yo piye leta. Se pou tèt sa ke nou poze kesyon rechèch sa : Poukisa kenzan aprè kreyasyon'l, ILKK pa gen fòs ase poul kwape koripsyon ak dap piyan ke dirijan fè sou administrasyon piblik.

ILKK, ke mouvman neoliberal la mete sou pye, mete tout resous li poul ka ranfòse enstitisyon demokratik peyi a. Malgre sa, skandal koripsyon pa janm fini jis konnya nan peyi a. Ayisyen mete tèt yo ansanm pou yo dechèpiye leta e itilizel tankou se te byen fanmi yo. Kidonk, tout lwa ke yo mete an plas pa ka fè an yen kont koripsyon. Kou siperyè dè kont, ki kreye depi 1823, pat menm kapab fè an yen pou siveye koripsyon. Sa pwouve ke ILKK twò piti poul anpeche depite, senate ak lòt dirijan peyi a mete resous leta lan pòch yo.

Remerciement et dédicace

Tout travail de recherche découle d'une certaine forme de sacrifice qui implique non pas seulement soi-même mais aussi ses proches. Que mon épouse, Naomie, soit ici sincèrement remerciée pour avoir compris et accepté mes absences, mais surtout subi avec patience et amour mes interminables heures passées aux lectures et à la rédaction du mémoire. Mes deux jeunes filles, Gaëlle et Sarah, méritent, elles aussi que je sollicite leur indulgence et leur pardon pour avoir été si et trop souvent privées de la présence de leur « *papou* » durant de longs moments où elles en avaient le plus besoin. Merci donc à mes deux moufettes. À travers cette recherche, j'exprime, par ailleurs, une pensée toute particulière pour ma mère Aminthe et pour mon père Grégoire, tous les deux décédés trop tôt. J'espère qu'ils auraient été fiers de leur fils. Je tiens aussi à souligner ici ma reconnaissance envers ma cousine Jocelyne, cette autre mère à qui je dois beaucoup. Un énorme merci aussi à mon directeur de recherche qui, tant de fois, a su me remettre sur le chemin quand j'errais dans mes réflexions et mes analyses. Je désire, finalement, dédier ce mémoire à cette nation haïtienne qui n'a jamais vu le jour en dépit de la naissance de la république d'Haïti il y a plus de deux cents ans et de l'amour que porte tout Haïtien à la partie ouest du jadis l'île de Saint-Domingue. Ce mémoire s'adresse donc à ces hommes, à ces femmes et à ces enfants de la même terre, auxquels l'histoire désigne par « nèg » (Noirs) et « mulat » (mulâtres) tout en leur faisant croire que « se de jou nap viv » (on est tous de passage sur cette terre), « se pa nou kap chanje peyi a » (ce n'est pas nous qui allons changer le pays) et « vòlè leta pa vòlè » (voler l'État ce n'est pas voler). Les élites politiques haïtiennes, comme le requin condamné à nager pour ne pas suffoquer, semblent convaincues qu'elles doivent continuellement

pillier les caisses de l'État pour ne pas disparaître. Révoltez-vous donc, réellement une fois pour toutes, fils et filles d'Haïti!

Chapitre premier

1. Introduction

Aux origines de l'accaparement de l'appareil politico-administratif et de la corruption en Haïti

Ce chapitre introductif se veut de survoler le passé colonial et postcolonial d'Haïti afin d'essayer de comprendre autant le contexte socio-politique qui aurait présidé à ce que certaines personnes pourraient qualifier de dépravation de la sphère publique que la genèse de cette tendance chez les élites politiques haïtiennes à faire main basse exclusive sur l'appareil politico-administratif dès qu'elles y accèdent. Ici, notre brève lecture de l'histoire du pays s'orientera donc vers l'opposition construite par la structure esclavagiste de la société de Saint-Domingue entre les différentes couches sociales et économiques – sur la base de nuances sanguines et raciales – qui cohabitèrent sur l'île. Cette fracture multiple, à notre sens, donnera naissance, après l'indépendance, à cette volonté chez chaque groupe socio-économique et coloriste de surclasser les autres en s'installant au pouvoir et en verrouillant l'accès. De cette lutte coloriste et de cette tendance à la mainmise exclusive sur les ressources de l'État, le bassin proverbial d'Haïti s'enrichira d'une pléthore d'adages ; lesquels semblent avaliser et banaliser l'accaparement du pouvoir politique et l'enrichissement personnel et clanique qui en découle. Cette introduction se divise en deux parties dont la première constitue une tentative d'analyse de la perception que semble véhiculer le vivier lexical et proverbial haïtien sur le rapport entre l'administration publique et les dirigeants. La deuxième partie, laquelle ne saurait se dissocier de la première, remontera les années esclavagistes et postindépendance afin de jeter la lumière sur l'origine des pratiques abusives de l'administration publique et de la corruption.

1.1 La perception de l'État à travers le bassin proverbial haïtien

« Plimen poul la san kel pa krye » (Plumez la poule en évitant qu'elle crie). Ces propos passés à la postérité dans l'historiographie haïtienne sont prêtés à Jean Jacques Dessalines, le principal père fondateur et premier président et empereur d'Haïti de 1804 à 1806. Attribués à Alexandre Pétion (Péan, 2015) un des présidents qui succéderont à Dessalines, ces prochains propos, « Vòlè leta se pa vòlè » (voler l'État, ce n'est pas voler) – réplique mimétique du dicton adapté à l'époque coloniale « Voler le maître n'est pas voler » –, relèvent eux aussi du même registre. Ces paroles, devenues adages célèbres en raison du rang élevé de ceux qui les auraient prononcées, de la force significative qu'elles revêtent et de la mise en application qu'elles engendreront dans toute l'histoire postindépendance d'Haïti, semblent paver la voie à une sorte de légitimation apophtegmatique de la corruption endémique qui mine le pays et de l'instrumentalisation de l'appareil étatique à des fins d'intérêts personnels et claniques. S'agit-il du point de départ d'une culture de la corruption qui terrassera et qui terrasse encore la société, l'administration publique et la sphère politique haïtiennes ? Au-delà du débat que l'approche culturaliste de la corruption, dont on soulignera les contours dans les prochaines lignes, pourrait soulever, l'ensemble des pratiques corruptives – banalisées avec le temps – dans les rapports administration-administrés et dans la sphère publique haïtienne en général peut-il rattacher, en partie, son origine à cette perception réductrice de l'État haïtien ; ce dernier étant considéré comme source publique de revenus et d'enrichissement personnels ?

Les propos de l'empereur Dessalines et du président Pétion feront école et en engendreront donc d'autres qui porteront les marques de leur époque respective. « Dyòb leta, machinn

leta, gaz leta » (Avantages liés à la fonction publique : poste, voiture, allocation d'essence). De nos jours, cette réplique d'un quelconque fonctionnaire public abusant de son poste, de sa voiture de fonction, des allocations d'essence, des frais liés à ces déplacements et d'autres avantages, se veut de justifier le gaspillage inhérent à la fonction publique en Haïti. Que dire de ces paroles, sorties du contexte dans lequel elles auraient été tenues, que feu l'ancien président René Préval aurait prononcées (Le nouvelliste, 2017) durant son premier mandat de chef d'État (1996-2001) : « Naje pou sòti » (Nager pour s'en sortir) ! Elles font, elle aussi, figure de normalisation des pratiques de débrouillardise, qu'elles soient légales ou pas, qu'elles soient morales ou pas, dont l'Haïtien, terrassé depuis des temps immémoriaux par une misère qui ne se semble point se résorber, se doit de faire usage afin de s'en sortir. Il en est convaincu. « Degaje pa peche » (se débrouiller n'est point un péché) ou « Chemen lajan pa gen pikan » (le chemin vers la fortune n'a pas d'épines), dégage une odeur excessive et dépouillée de toute moralité de la quête de la richesse. « Gran nèg se leta » (l'homme riche incarne l'État) invite à ne pas se frotter à ceux qui sont riches car ils font figure d'autorité étatique et sont couverts d'une immunité (entendez impunité) historiquement coutumière. Le vivier lexical et proverbial haïtien est inépuisable de ces maximes qui banalisent l'instrumentalisation des ressources publiques à des fins personnelles et qui incitent, en faisant parfois fi de tout scrupule moral, à la quête aveugle de la richesse.

1.2 Lutte binaire coloriste et fracture originelle de la société

Par ailleurs, ne pourrait-on pas creuser davantage afin de dénicher les sources, potentiellement justificatives, de cette volonté d'accaparement de l'appareil administratif public par tout représentant de l'État en Haïti ou, plus généralement, par tout Haïtien

proche de ce qui représente le pouvoir public ? Au lendemain de son indépendance en 1804 et au-delà du territoire dont il est désormais maître, l'Haïtien héritera du legs plombé d'un lourd passif : la volonté chez les anciens esclaves « de ressembler à leurs anciens maîtres », nous enseigne Leslie Péan (Péan, 2003, p. 69). Ce legs est conçu et bâti dans l'anti-démocratie, dans la confusion inconsciente ou non du pouvoir public et du bien personnel, dans un marasme vide de justice et d'éthique, dans le chacun pour soi « chak koukou klere pou jel » (chaque luciole n'éclaire qu'elle-même) ou le « chen manje chen » (les chiens se mangent entre eux/chacun pour soi/tous contre tous). Cet héritage s'inscrit aussi dans la méfiance de l'autre « depi lan tan binbo, nèg pa vle wè nèg » (depuis les temps immémoriaux, le nègre-Haïtien hait ou se méfie du nègre-Haïtien), dans la trahison guidée par l'intérêt individuel, dans cette idée que l'île représente « une terre de passage où l'on espérait séjourner que le temps de faire fortune rapide » (Péan, 2003, p. 67). « Se de jou nap viv » (on ne vit que deux jours/on est tous de passage sur Terre – implicitement, il faut en profiter), peut être interprété comme un incitatif à un certain opportunisme non réprouvé dont l'Haïtien doit faire preuve. Cet héritage, l'Haïtien ne l'a pas acquis qu'au lendemain de l'indépendance. L'esclave, le semi-libre ou l'affranchi qu'il fut avant 1804, a côtoyé et vécu en intimité parfaite avec cette culture du « koukou » égoïste en quête du gain facile et/ou des avantages personnels, avec la corruption inhérente au système esclavagiste, laquelle « provoque une subversion profonde du sens, faisant émerger une culture mimétique et une organisation mentale privilégiant les motivations les plus obscures » (Péan, 2003, p. 68). La culture du « koukou » égoïste pourrait s'expliquer par les multiples stratifications sociales : le statut et le rang variables qu'occupait l'esclave à Saint-Domingue – esclave domestique ou des champs, esclave semi-libre « tortionnaire des

esclaves belliqueux » (Pierre, 2014, p. 29), le niveau d’instruction acquis par celui-ci selon la complaisance du maître, « Nèg kreyol » (Nègre créole, né sur l’île) ou « Nèg bosal » (Nègre bossal, esclave africain fraîchement débarqué sur l’île), mulâtre/métis à la peau claire. Cette mosaïque de la société noire et « colorée » à Saint-Domingue dont les diverses catégories ne se sont jamais vraiment identifiées les unes aux autres durant les siècles de colonisation se retrouvera, en 1804, face au dilemme de l’après-indépendance. La société haïtienne s’est donc retrouvée face à l’unité nécessaire à un projet de société d’avenir et à la construction de la nation¹ (Renan, 1882, p. 9), – « communauté imaginaire de l’État » (Harari, 2015, p. 425) –, et a constitué un terreau favorable aux pratiques corruptives et centralisatrices en faveur de son « katèl ou baz » (clan), à une course à l’enrichissement personnel, prosaïquement afin de s’exorciser des traumatismes de l’esclavage et des privations ancestrales les plus élémentaires. Jusqu’à la veille de la révolution, note avec justesse, la professeure agrégée Nadine Baggioni-Lopez, « la société coloniale à Saint-Domingue à la veille de la Révolution est bien une société bancale, où les haines s’attisent entre petits Blancs et grands Blancs, entre Blancs et libres de couleur, entre libres et non-libres » et entre lesquelles « il n’y pas de solidarité de fait » en dépit de la culture commune autour de la religion, le vaudou et de la langue, le créole (Baggioni-Lopez, 2015, p. 22).

Si Toussaint Louverture demeure le héros de la révolte des esclaves à Saint-Domingue en 1791, des historiens haïtiens dits mulâtristes, nous apprend David Nicholls, l’accusèrent d’être un collaborateur des Blancs (il accepta le poste de gouverneur à vie de l’île en 1801)

¹ Selon le philosophe et historien Ernest Renan, la nation symbolise dans le passé et malgré « les diversités de race et de langue », « un héritage de gloire et de regrets à partager », et dans le présent, « une volonté commune ».

qui préférerait garder le pays sous souveraineté française. Le leader noir, en effet, eut à déclarer, que de son vivant : « la colonie de Saint-Domingue ne deviendra pas la propriété des mulâtres ; elle restera toujours une partie intégrale de la République française » (Nicholls, 1996, p. 4). D'un autre côté, les historiens dits noiristes voient en André Rigaud (leader mulâtre de l'époque coloniale et opposant de Louverture) un instrument utilisé par les Français afin de semer la discorde parmi les Haïtiens (Nicholls, 1996, p. 39). Les mulâtres André Rigaud et Alexandre Pétion – ce dernier deviendra l'un des deux présidents de la jeune république scindée en deux après l'assassinat de Dessalines – ont même été engagés dans l'armée expéditionnaire de Bonaparte envoyée par la France en Haïti afin d'« écraser Toussaint Louverture » au début du 19^e siècle (Saint-Louis, 2003, p. 166). « Incapables de se concerter en vue d'un projet national commun et méprisant la population », nous éclaire l'auteur Vertus Saint-Louis, les deux leaders (Toussaint et Rigaud) vont solliciter l'assistance des grandes puissances européennes de l'époque dans leur guéguerre personnelle afin de conquérir le pouvoir sur l'île (Saint-Louis, 2003, p. 162). Juste avant l'indépendance, la rivalité socio-raciale entre Dessalines le Noir et Pétion le mulâtre a été mise en veilleuse afin que ces derniers puissent éliminer de l'échiquier les « Nèg bosal ». En effet, l'aristocratie noire et mulâtre, avait mis sa confiance en Dessalines, le Noir créole, perçu comme celui capable de mater les Congos (les Africains bossales), qu'elle « redouta plus que les Français » (Saint-Louis, 2015, p. 99).

Cette fracture originelle de la société haïtienne des premières heures se reflète, par ailleurs, à travers la relation ambiguë qu'entretiendra l'Haïtien après l'indépendance avec l'Afrique – continent sauvage ou terre ancestrale sacrée (Nicholls, 1996, p. 60) –, les notions de Noir et d'haïtienneté, la question de l'égalité raciale et le vaudou, religion pratiquée en cachette

mais honnie en public. Pour souligner le rapport ambivalent qu'entretient la société haïtienne avec le vaudou, le sociologue haïtien Laënnec Hurbon revisite ainsi la question du Sphinx : « Dis-moi ce que tu penses du vaudou, je te dirai qui tu es » (Hurbon, 1987, p. 138). Cette équivocité plurielle relative au fait « Noir » incitera des écrivains caribéens, dont Aimé Césaire, à la réflexion philosophique qui accouchera au début du 20^{ème} siècle du courant intellectuel et littéraire, la Négritude – « ensemble des valeurs de civilisation du monde noir, telles qu'elles s'expriment dans la vie et les œuvres des Noirs » (Senghor, 1967, p. 4) –, qui ne comblera pas, loin s'en faut, le fossé de la division coloriste haïtienne.

Durant la période révolutionnaire précédant l'indépendance et face aux manœuvres politiques et militaires de la France en vue de mater la révolte des esclaves, les élites représentant respectivement Noirs et mulâtres se sont donc sournoisement et soigneusement poignardés dans le dos en essayant de tirer la couverture de leur côté. Les différentes commissions civiles dépêchées sur l'île par la métropole française afin de régler le « problème » Saint-Domingue ont habilement manipulé les deux factions noire et mulâtre en vue du maintien du système esclavagiste, et instrumentalisé cette fracture profonde et coloriste qui fragilisait la lutte vers l'indépendance (Bonaventure, 2009, pp. 12-14). Il a fallu, à la veille de 1804, une présence d'esprit des généraux (Noirs et mulâtres), conscients de la menace incarnée par la présence de l'armée expéditionnaire de Leclerc (beau-frère de Napoléon) et du successeur de ce dernier, Rochambeau, sur le territoire, et chargée de restaurer le système esclavagiste, pour que « l'alliance ténue » (Nicholls, 1996, p. 53) réunisse les forces noires et mulâtres jusqu'à la bataille de Vertières (18 novembre 1803) qui scellera le sort des colons français (Nicholls, 1996, p. 48).

En 1806, soit deux ans après la déclaration d'indépendance, le principal fondateur de la jeune république, Jean-Jacques Dessalines, qui se fit proclamer empereur, périt dans une embuscade et les gouvernements accusés d'être corrompus vont se succéder jusqu'à aujourd'hui. Les deux successeurs immédiats de Dessalines – soupçonnés d'être parmi les généraux instigateurs de l'assassinat de l'empereur –, un Noir, Henri Christophe et un mulâtre, Alexandre Pétion – ancien commandant de la 13^e coloniale de l'armée de Bonaparte chargée de mater la révolte des esclaves à Saint-Domingue (Saint-Louis, 2003, p. 166) –, se partageront le territoire d'Haïti en coupe réglée jusqu'à leur mort respective. Ce fut le début de la bataille postindépendance que se livreront les deux groupes rivaux coloristes (Noirs et mulâtres) en vue de s'approprier le pays. En dépit de toutes les constitutions² qu'a connues la république d'Haïti, le pays « a été presque sans interruption en régime dictatorial, sous la férule de présidents autocrates qui se succédaient au pouvoir le plus souvent au moyen de coups d'État militaires » (Midy, 2017, p. 14). La corruption et les pratiques administratives tournées vers les intérêts personnels se glisseront de gouvernement en gouvernement, d'une génération à l'autre tout en s'installant dans le paysage politique jusqu'à en devenir un lieu commun comme dirait l'économiste haïtien Leslie Péan (Péan, 2003, p. 69). La méfiance vis-à-vis de l'autre semble donc dicter, chez le dirigeant haïtien, ce penchant vers l'autocratie sinon vers une certaine centralisation administrative et politique, héritée, si l'on s'appuie sur l'analyse d'Alexis de Tocqueville de la structure administrative coloniale française. Ce dernier, durant ses voyages d'études

² Haïti, avec ses 58 chefs d'État, a connu un peu plus de 20 constitutions.

en Amérique au 19^e siècle, observera, que la centralisation constituait « une caractéristique contestable de toute administration française, (...) magnifiée et exagérée dans les colonies françaises » (Nicholls, 1978, p. 183).

L'analyse de la manipulation ancestrale de l'administration publique et de la corruption qu'on entend proposer creusera les fragmentations sociales de la jeune république d'Haïti; laquelle hérita durant ses trois siècles de colonisation de sa composante sociale. La stratification – puisqu'il s'agit de différentes couches socio-raciales isolées les unes des autres par l'histoire et disposées, selon la perception des individus qui en font respectivement partie, en niveaux successifs et hiérarchiques – ne s'est jamais totalement dissipée ni même cicatrisée et laisse le pays, aujourd'hui encore, leste d'un malaise social et coloriste. Malaise qui, à notre sens, accouchera de toute la dépravation de l'administration publique, de la mise en coupe réglée de l'appareil étatique et de l'impunité inhérente. La bataille de Vertières et le sang des milliers d'esclaves qui ont conduit à l'indépendance en 1804 n'ont pas extirpé, loin s'en faut, le cancer du « chen manje chen » des trois siècles d'esclavage, la « maladie chromatique » (Péan, 2006, p. 13) et le colorisme/racisme injecté non pas par le Code noir³ – « indifférent à la couleur de la peau » (Bonaventure, 2009, p. 4) –, mais par les rivalités multiples nées de la quête et de la consolidation de droits et privilèges sociaux et économiques de clans dans l'inconscience des différentes couches de la société de Saint-Domingue. Le club élitiste de Port-au-Prince, le Cercle Bellevue, fondé au début du siècle dernier, a pendant longtemps refusé l'accès aux Noirs. Le romancier américain Herbert Gold, durant un séjour en Haïti sous le régime

³ Recueil d'édits de l'époque coloniale – 1685 – régissant la condition d'esclave.

dictatorial des Duvalier, fait état de la complexité du racisme haïtien en notant que les statuts du Cercle Bellevue s'inscrivaient « strictement dans la protection de la pureté mulâtre »⁴ (Gold, 2001, p. 6). Les Noirs, de leur côté, se déclarant « Ayisyen otantik » (Vrais Haïtiens), revendiqueront le pouvoir au nom de la majorité qu'ils représenteraient tout en souhaitant faire sauter les verrous – complexe d'infériorité oblige – qui les isolent du mulâtre. Le président Dumarsais Estimé (1946-1950), noir et noiriste déclaré aurait baptisé sa voiture dans un caprice pervers et sexuel, le « tombeau des mulâtresses » (Péan, 2006, p. 44). « Nèg rich se mulat, mulat pòv se nèg » (Le Noir riche est un mulâtre, le mulâtre pauvre est un nègre) expose ici la dimension socio-économique de cette division coloriste perçue entre les deux groupes.

Le noirisme et le mulâtrisme (racisme à l'haïtienne) dès les premiers pas du pays paveront la voie à toute la dépravation de la vie politique haïtienne et à la corruption abjecte qui conduiront à l'enrichissement de familles (noires et mulâtres) d'un gouvernement à l'autre. Toutefois, il est pertinent de le noter, la question de couleur et la « hiérarchie pigmentaire » (Rogers, 2003, p. 100) ne dicteront pas toujours dans l'histoire d'Haïti l'allégeance des individus à un groupe (Noir ou mulâtre). « On trouve des gens de toutes les couleurs dans les deux camps » (Rogers, 2003, p. 100) – et nombre de dirigeants du jeune pays ont tenté de dépasser le préjugé de couleur.

⁴ « The bylaws were strict in protecting mulatto purity ».

Chapitre deuxième

2. Problématique

La problématique du présent mémoire découle d'un questionnement autour de la persistance de la gestion abusive de l'administration publique et de la corruption en Haïti. À quelques nuances près, les différents gouvernements qu'a connus le pays, sont plutôt vus comme corrompus ou autocratiques « qui se succédaient au pouvoir le plus souvent au moyen de coups d'État militaires » (Midy, 2017, p. 14). La première république noire a traversé les années et les siècles sans se défaire de cet embourbement qui contribua, selon différents documents officiels nationaux et internationaux et travaux de recherche qui seront évoqués plus loin, à le maintenir dans son état de sous-développement. L'Unité de lutte contre la corruption, au regard de ses bilans annuels et des scandales de corruption qui ébranlent encore le pays, semble impuissante à s'attaquer à la mauvaise gestion de l'administration publique dont sont accusés les dirigeants, désormais élus démocratiquement. Ce chapitre analysera donc les éléments qui mettront en exergue la contradiction entre, d'une part, la pérennisation de la patrimonialisation du pouvoir public par les dirigeants politiques et, d'autre part, la volonté vivement affichée par divers secteurs de voir assainie la vie publique et politique depuis le départ de la dictature des Duvalier en 1986, ainsi que la lutte formellement engagée contre la corruption avec la création de l'ULCC. La problématique nous permettra aussi d'identifier et de formuler la question spécifique autour de laquelle s'articulera notre recherche.

2.1 Division socio-raciale persistante

Durant les décennies 1980, 1990 et 2000, l'ancien président Jean-Bertrand Aristide, prêtre des pauvres (alors qu'il était encore prêtre), le messager des masses, apôtre des démunis

(les surnoms dont il était affublé par les médias) a misé, comme François Duvalier (président de 1957 à 1971) avant lui, sur la sensibilité noiriste de la masse pour s'attirer l'appui de la majorité, laquelle est composée de Noirs pauvres et donc d'Haïtiens dits « otantik » (vrais fils d'esclaves noirs). Durant son deuxième mandat de chef d'État, un vent révolte de différents secteurs de la société menace sa légitimité et son pouvoir, et exige son départ (2003). Pour s'en protéger, Aristide dénonça un complot contre lui et le peuple fomenté par les « Nèg en ro » (Les nègres de « là-haut » – implicitement les colorés donc les mulâtres⁵), en raison la couleur de sa peau (noire) et de la texture de ses cheveux crépus. Se réfugiant derrière la masse noire d'avec laquelle il s'estime être le jumeau – « Titid ak mas la se marasa » (Aristide et la masse sont jumeaux) – (Muscadin, 2013, p. 11), il activera le levier socio-raciste jusqu'à son départ du pouvoir, le 29 février 2004.

Moïse Jean-Charles, homme politique haïtien, opposant du président Jovenel Moïse (en poste depuis le 7 février 2017) et chef du parti politique « Pitit Dessalines » (Enfants de Dessalines), s'appuie lui aussi sur le levier coloriste en revendiquant l'ascendance pigmentaire et symbolique à Dessalines, ainsi, niant l'haïtienneté des mulâtres et de tous ceux qui ne sont pas noirs ou du côté de ces derniers. En novembre 2018, durant une manifestation dirigée contre le président en exercice Jovenel Moïse, monsieur Jean-Charles, accompagné de ses partisans au pied du principal monument dédié à l'indépendance (Vertières, Cap haïtien), remplaça le drapeau actuel du pays, le bicolore bleu et rouge – imposé selon lui au pays par Pétion et Boyer, des chefs d'État mulâtres – ,

⁵ Ici, le terme « Nèg » ne désigne pas spécifiquement les Noirs (les nègres). Dans le créole haïtien, il peut aussi faire référence, selon le contexte, à un groupe de personnes, indépendamment de son « appartenance pigmentaire ».

par le noir et rouge, jugé plus approprié aux Noirs haïtiens et, suivant ses propres dires, à l'idéal dessalinien (Le nouvelliste, 2018a). Cet événement rappelle, s'il en est, la scission du pays quelques années après l'indépendance en 1804, entre le Nord dirigé par le Noir Christophe et le reste du pays sous la gouvernance de Pétion le mulâtre.

2.2 Sacrifice de la « différence socio-raciale » sur l'autel des intérêts personnels et des avantages politiques et vénaux

Les divisions coloristes (Noirs versus mulâtres), cependant, aussi fortes et imprégnées soient-elle dans la société haïtienne, se sont depuis le début, diluées dans la défense des intérêts, au-delà de la simple nuance de la peau, en vue de la mainmise sur les pouvoirs publics, tremplins vers la richesse. La professeure et anthropologue Micheline Labelle nous offre une analyse pertinente des divers groupes qui se sont opposés sous la présidence de Jean-Pierre Boyer (1818-1843) dont « le rapport de forces [...] ne se distribue pas selon un axe de couleur » (Labelle, 1987, p. 50), des révoltes paysannes de l'époque et de la politique de doublure (un Noir au pouvoir, les mulâtres régissant en sous-main). À cela, l'auteur David Nicholls ajoute qu'au-delà de la « haine à peine cachée » – propos tenu par un diplomate britannique en 1843 (Nicholls, 1996, p. 9) – que se nourrissaient Noirs et mulâtres, chaque groupe avait besoin de l'autre pour se maintenir au pouvoir : le mulâtre d'un président fantoche noir et le Noir de l'appui de ceux (les mulâtres) qui détenaient le levier des affaires. L'un ou l'autre des deux clans n'hésitera pas à préférer une intervention étrangère à une victoire de l'« ennemi », conclura Nicholls, comme Vertus Saint-Louis analysant la rivalité entre Rigaud et Toussaint avant l'indépendance. En conclusion, comme le note Dominique Rogers, historienne et Maître de conférences à l'Université des Antilles, en dépit de la « propagande habile de leaders noirs, associant à la couleur des

métis des valeurs négatives », « il n'y a pas d'adéquation entre la couleur des individus et leur comportement » (Rogers, 2003, p. 100).

Ainsi, d'une certaine manière, cette ambivalence entre le comportement des individus en Haïti et la division pseudo- raciale rend ardue, au premier abord, la compréhension du phénomène corruptif et de l'accaparement de l'appareil politico-administratif par un « katèl » au pouvoir (clan : groupe d'individus, au-delà donc de la nuance de la couleur de la peau, partageant les mêmes intérêts). Elle permet toutefois d'appréhender l'instrumentalisation des institutions politiques à des fins personnelles, familiales et claniques, et un certain opportunisme circonstanciel chez les politiciens haïtiens. Cette lecture de l'opportunisme politicien a poussé feu le professeur Grégoire Eugène, homme politique haïtien, à qualifier les partis politiques actuels de « groupements de circonstance guettant la direction du vent » (Eugène, 1979, p. 18).

2.3 Chute de la dictature duvaliériste et espoir de démocratie

Haïti se réveilla le 7 février 1986 dans un état délirant de liesse avec l'annonce par les médias du départ de Jean-Claude Duvalier et de sa famille qui dirigèrent le pays pendant près de 30 ans (1957-1986). Tous les espoirs étaient donc possibles et permis. La fin de cette dictature, par l'ampleur de l'expectative démocratique qu'elle suscita, faisait figure de deuxième indépendance pour les Haïtiens. La joie fut cependant de courte durée et cédera place à une désillusion déconcertante. Les juntes militaires, les gouvernements provisoires, les élections avortées dans le sang, les coups d'État ponctueront l'après-Duvalier. Le spectre des luttes de clans, de couleurs et de pouvoir et la corruption corollaire

aux gouvernements précédents vont dicter, comme un passé toujours présent et qui se renouvelle indéfiniment, la politique aux dirigeants désormais démocratiquement élus depuis 1994.

Le nombre important de dictatures autocratiques qu'a connues le pays depuis l'indépendance en 1804 semble avoir rendu, jusqu'à l'aube de 1986, la population amorphe et incapable de se soulever en acceptant son sort tel une fatalité, comme le prix à payer de s'être révoltée contre l'esclavagisme et l'inhumanité. La dictature des Duvalier, par sa longévité et son atrocité, est décrite comme l'intellectuel haïtien, Leslie Manigat, comme « l'une des pires dictatures de l'histoire contemporaine de l'Amérique latine » (Arthus, 2012, p. 158). La corruption durant cette période (1957-1986) fut légitimée par le père de Jean-Claude, François Duvalier, qui s'appuya sur les fibres noiristes et nationalistes de la majorité. Toutefois, ce noirisme dont il se réclamait est analysé par l'historien et spécialiste d'Haïti, Marcel Dorigny, comme une perversion et un détournement du mouvement (la négritude) de Senghor et de Césaire (L'humanité, 2016). François Duvalier, déclara D'Ans cité par Jean Abel Pierre, réussit « le tour de force de démocratiser la corruption » (Pierre, 2014, 186) en la subtilisant des mains des mulâtres. Le vieux proverbe « Yon jou pou chasè yon jou pou jibye » (Un jour pour le chasseur, un autre pour le gibier/La chance change de main à tour de rôle) trouve tout son sens dans ce pugilat coloriste et clanique. On comprendra bien que la masse populeuse, comme jadis, occupa le rôle de spectatrice forcée et de victime expiatoire idéale. Depuis l'indépendance et même avant, les élites tous clans et couleurs confondus, se sont appuyées sur la masse pour se hisser au timon de l'appareil politique tout en la maintenant dans sa condition crasseuse. « Et les pauvres noirs dont les

pères sont en Afrique, ils n'auront donc rien ». Ces paroles attribuées à Dessalines annonçant déjà la couleur de la lutte politique et de la fragilisation d'une nation haïtienne naissante, n'ont pas été suivies d'actes politiques et économiques concrets en faveur des masses dont « les pères sont en Afrique ». Ce même Dessalines, rappelons-nous, considérait les nègres bossales – « dont les pères sont en Afrique » – avec suspicion. Les principaux bénéficiaires de l'éphémère mandat de l'empereur furent les généraux et les grands officiers de son entourage. Il adjugera les propriétés des colons partis ou tués durant la révolution aux dignitaires comme fermiers de l'État (Saint-Louis, 2015, p. 102). Il posséderait plusieurs guildiveries (distilleries de cannes à sucre) et entretiendrait plusieurs maîtresses avec l'argent de l'État et les haut-fonctionnaires de son entourage pilleraient les caisses de l'État (Cadet, 2005).

La posture noiriste de François Duvalier ne constitua qu'un paravent qui dissimula mal la corruption et « ne sert en fait qu'à enrichir une nouvelle minorité de privilégiés » (Bonaventure, 2009, p. 16). Au départ de son fils Jean-Claude Duvalier, selon des sources combinées (Transparency international et Office des Nations unies contre la drogue et le crime), la fortune amassée durant la dictature par le détournement de biens publics et par la corruption oscilla entre 500 millions et deux milliards de dollars (Dulin et Merckaert, 2009, p. 53). Cette fortune, que l'on pourrait qualifier d'indécente et mal acquise sur le dos déjà fragile de la population d'Haïti, s'est construite grâce à diverses manipulations des comptes publics que Leslie Delatour, ancien ministre des finances, a relaté avec force détails et preuves à l'appui dans une attestation formelle (Péan, 2007a, p. 743) :

- Création d'organismes fictifs (Œuvres sociales)

- Création de fondations et d'œuvres caritatives (Fondations Michèle B. Duvalier Activités culturelles, Hôpital Bon repos).
- Création de comptes extra-budgétaires à la Banque de la République d'Haïti.
- Passation de faux contrats avec des compagnies étrangères et émissions de fausses factures (Péan, 2007a, pp.743-749).

2.4 L'ULCC face à la manipulation et à la « cartélisation » de l'appareil d'État

Après le 7 février 1986, la joie éphémère de la population ne fera pas long feu. La valse des juntas militaires et des gouvernements provisoires formés à la suite de coups d'État sera rythmée par la répression, les assassinats politiques et la corruption traditionnelle. De 1986 à 1994, le pays ne connut pas moins de six changements de gouvernement suite à des coups d'État, tentatives de coups d'État et révoltes populaires (Haïti chronologie contemporaine, Encyclopædia Universalis). Il a fallu donc attendre l'année 2004 (dix-huit ans après le départ des Duvalier) pour voir la création de la première institution nationale de lutte contre la corruption. Comme un signe, l'ULCC verra le jour exactement 200 ans après l'indépendance de 1804. Placée sous l'autorité directe du ministère des finances (MEF), l'ULCC a vu s'attribuer le mandat principal d'encourager la population à porter plaintes, d'enquêter sur les cas de corruption dont elle est saisie, de saisir la justice, d'en rapporter au ministère des finances (Le Moniteur⁶, 2004). Toutes les institutions démocratiques instaurées ou renforcées depuis la constitution de 1986 (Parlement, Office du protecteur du citoyen, élections et alternance politique, Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif), n'ont pas été à même d'opposer une résistance aux pratiques abusives de l'administration publique et à la corruption depuis la fin de la dictature duvaliériste. Et, comme le rappelle l'historien Josué Muscadin, en dépit de la position

⁶ Journal officiel de la République d'Haïti dans lequel sont publiés tous les documents législatifs et réglementaires (lois et décrets, entre autres) du pays.

ouverte des élus en faveur de la démocratie, « dans la pratique, leurs comportements s'écartent de ces référents » (Muscadin, 2013, p. 4).

Avec toute la bonne volonté que l'on peut prêter à la principale institution de lutte contre la corruption, à la loi-cadre qui l'a créée et à celle du 12 mars 2014 (Prévention et répression de la corruption), l'ULCC se voit attribuer une mission très complexe qui, à notre sens, dépasse l'objet même de sa création : la lutte contre la corruption et les pratiques abusives dans l'administration. Depuis l'indépendance du pays en 1804, l'histoire ne rapporte que deux cas de procès durant lesquels des hommes d'État et de haut-gradés de la fonction publique ont été mis en cause – procès de la consolidation de 1904 et des timbres en 1975 – (Haïti Observateur, 2019). Depuis le nouveau départ démocratique du pays en 1986 et la création de l'ULCC en 2004, quelques rares hauts cadres de la fonction publique ont été soupçonnés de corruption sans être vraiment inquiétés, ont quitté le pays, ont démissionné ou ont été révoqués, pour rebondir ailleurs et plus tard dans une autre administration au pouvoir, dans une autre formation politique rivale ou pas. Dans une analyse du scandale PetroCaribe, Leslie Péan évoque un noyau dur qui fait tourner la machine (Péan, 2016) de la corruption assurant aux politiciens la réussite d'un gouvernement à l'autre et qui guide ces derniers à « se rallier à un courant ou une plateforme capable de gagner les élections » (Jean-Baptiste, 2012). Grégoire Eugène, analysant cette forme de résilience des politiciens haïtiens, qualifie ces derniers d'« équilibristes habiles qui sont capables de changer d'option d'une formation ministérielle à l'autre » (Eugène, 1979, p. 18).

Depuis la création de la principale institution de lutte contre la corruption, les médias n'ont rapporté aucun cas de grand fonctionnaire présumé corrompu qui serait déféré devant la justice. Dans le rapport de son bilan annuel disponible sur le site Internet de l'ULCC (2013-2014), sur les 65 plaintes et/ou dénonciations reçues, seulement 13 ont été inscrites dans les registres de la justice haïtienne (ULCC, 2013-2014, pp. 11 et 12). Si l'ULCC souligne, pour son 10^e anniversaire, les campagnes de vulgarisation de la lutte anti-corruption dont elle est à l'origine, elle s'enorgueillit surtout d'avoir permis d'augmenter les recettes de l'État entre 2012 et 2014. De 2004 à 2016 Haïti est passé du 145^e au 159^e rang des pays perçus comme les plus corrompus selon l'indice (IPC) de Transparency international. Somme toute, le bilan est vraiment maigre, sinon négatif, pour une institution comme l'ULCC dotée de la mission d'éradiquer la corruption et les pratiques abusives dans l'administration publique.

Afin de mieux comprendre les insuccès de l'arsenal juridico-institutionnel censé endiguer le phénomène corruptif et la manipulation de l'administration publique, et surtout afin de saisir l'insignifiance et l'impertinence de l'ULCC, notre étude portera donc sur la façon dont la lutte contre la corruption est abordée et engagée en Haïti. Ce qui nous mènera à la formulation de la question spécifique qui est la suivante : **Pourquoi la principale institution de lutte contre la corruption en Haïti, l'ULCC, plus de quinze ans après sa création, semble-t-elle si impuissante face à la gestion abusive de l'appareil politico-administratif de l'État haïtien et à la corruption ?**

Chapitre troisième

3. Approche théorique de la corruption, hypothèse de recherche et méthodologie de la recherche

Le présent chapitre sera consacré au cadre théorique de la corruption, lequel servira d'appui méthodologique et heuristique à notre travail de recherche. Il nous permettra donc d'analyser les deux principales approches (fonctionnalisme et universalisme) et les écoles de pensées (libérales et néo-libérales) qui se sont penchées sur le phénomène corruptif à travers le monde. On se voudra aussi d'élargir notre cadre théorique aux concepts liés aux approches et écoles de pensées suscitées, qui se révéleront pertinents à la compréhension du phénomène. Par la suite, on présentera, dans cet ordre, un cadre théorique adapté au cas d'Haïti, notre hypothèse de recherche ainsi que la justification de celle-ci, et finalement la méthodologie que l'on a privilégiée pour ce mémoire.

3.1. Corruption : approches et politiques

La corruption constitue pour quiconque s'intéresse aussi bien au concept qu'au phénomène un réservoir de littératures et de doctrines abondantes, de travaux et d'études laborieux, et de politiques qui se veulent adaptées. Elle fait ainsi appel à différentes notions et à d'autres concepts sur lesquels elle s'appuie. De plus, la théorisation du phénomène est généralement mise au service d'écoles de pensées ; lesquelles ont vocation de conférer une justification aux mesures politiques et économiques mises en place dans toutes les sociétés mais principalement dans les pays sous-développés. Si les différents angles d'analyse ont la vertu de retourner dans tous les sens le phénomène ainsi que le concept – l'un ne va pas sans l'autre dans la mesure où la conceptualisation influe sur l'appréhension du phénomène

de la corruption et canalise les politiques et les mesures visant à le combattre –, ils nous entraînent toutefois dans un tourbillon de courants théoriques et de paradigmes connexes ou opposés d'où il n'est point aisé de sortir. Pour une meilleure appréhension autant du concept que du phénomène et pour les besoins évidents du présent travail de recherche, on a pris soin d'explorer les deux principales approches classiques de la corruption dont l'une – la plus récente – fait recettes depuis plusieurs décennies dans les institutions internationales et se révèle être dominante. La corruption, comme concept, ne saurait être compris sans les paradigmes qui président à sa théorisation, non plus sans les autres concepts auxquels elle est liée par les approches qui l'incorporent dans leur cadre conceptuel respectif. Aussi, seront-ils (paradigmes et concepts) également et en même temps examinés dans le cadre de la présente étude. On s'est aussi penché sur les limites dont les principales approches souffrent et qui affaiblissent leur impact dans la lutte contre la corruption dans les pays sous-développés. L'on proposera, pour terminer, un nouveau cadre analytique et interprétatif de la corruption basée sur une approche du phénomène qui tient compte de sa construction et de son évolution dans la société où elle est observée; en l'occurrence, Haïti dans le cadre de cette recherche. Ce pays qui, depuis sa fondation, est rongé d'une part par l'accaparement de l'appareil administratif public par les dirigeants dès qu'ils atteignent le pouvoir, et, d'autre part, par la perception de l'État-vache-à-lait dans l'imaginaire collectif de sa société gangrénée par un déchirement socio-racial et clanique originel.

3.1.1. La corruption, un obstacle au développement des sociétés

Depuis plus d'un demi-siècle, différents spécialistes en sciences sociales et en économie se sont attelés à étudier la corruption pour mieux la comprendre, à la disséquer pour mieux identifier ses composantes et ses formes variées et enfin, à la maintenir dans des contextes culturels et sociaux spécifiques afin d'en dégager les particularités. Une corruption de l'esprit et un cliché de plus en plus révolu associent fort souvent exclusivement – malheureusement – la corruption aux pays sous-développés et l'identifient comme l'une des causes de la fragilité économique, politique et sociale de ces derniers. L'économiste Jean Cartier-Bresson, s'appuyant sur plusieurs travaux de spécialistes, analyse la fragilité des pays en développement (PED) en fonction, entre autres, de la corruption qui y sévit. Il en a identifié les principales retombées négatives : 1) déformation du rôle redistributif de l'État, 2) ralentissement des innovations, 3) déformation du rôle allocatif de l'État et détérioration des services offerts, et des biens achetés ou contrôlés par les administrations, 4) facilitation de l'évasion fiscale, 5) augmentation des activités criminelles et collusion entre les organisations mafieuses et le monde politique (Cartier-Bresson, 1998, p. 10). Dans la même veine, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), depuis la fin des années 1990, a initié des programmes de Redevabilité, de transparence et d'intégrité (RTI) en vue de lutter contre la corruption et de faciliter la Bonne gouvernance. Dans ses différents rapports subséquents, l'organisme onusien – s'il serait indélicat de le considérer comme la principale institution internationale anti-corruption, n'est reste pas moins celui, parmi d'autres, dont l'ampleur des interventions et implications auprès des sociétés sous-développées demeure significative – répertorie les principales conséquences négatives du phénomène corruptif dans les PED (PNUD, 2008, pp. 3 et 4) :

- Ralentissement de la croissance économique, de l'investissement et de l'aide extérieurs;
- Détournement des recettes de l'État et réduction des dépenses sociales;
- Diminution de l'efficacité du cadre législatif et réglementaire;
- Augmentation de l'impunité;
- Violation des droits humains.

Il serait ici trop laborieux d'inventorier et d'évoquer tous les organismes et institutions internationaux dont la position et les études convergent dans le sens des impacts pernicioeux de la corruption sur le développement social et économique des pays en voie de développement, et de ses conséquences préjudiciables au respect des droits humains. Quoiqu'il en soit, le doute ne semble plus permis autour des effets pervers de la corruption sur le développement économique, social et politique des sociétés. John Bennett et Saul Estrin (IZA Institute of Labor economics) ont noté en juin 2006 :

La corruption est l'un des problèmes économiques les plus graves dans les pays en développement. Il se concentre dans les pays les plus pauvres et ceux où le capital humain est le plus faible (Treisman, 2000) et peut être considérable. (...) Plus généralement, la corruption peut porter atteinte au respect de la loi et se nourrir d'elle-même (Bardhan, 1997). Les données économétriques suggèrent que la corruption est coûteuse pour l'allocation des ressources (Svensson, 2005)⁷. (Bennett et Saul, 2006, P. 4).

En 1996 déjà, James Wolfensohn, le président de l'époque de la Banque mondiale, fer de lance des programmes d'assistance auprès des pays en voie de développement, qualifiait la corruption de « cancer » et qu'« elle réduisait l'efficacité de l'aide au développement » (Cartier-Bresson, 2000, p. 165). Depuis ce plaidoyer, la Banque mondiale s'est fendue

⁷ « Corruption is one of the most serious economic problems in developing countries. It is concentrated in countries that are poorest and have the lowest levels of human capital (Treisman, 2000) and can be substantial. (...) More generally, corruption may undermine respect for the law and may feed on itself (Bardhan, 1997). Econometric evidence suggests corruption is costly for resource allocation (Svensson, 2005) ».

d'une véritable politique anti-corruption; laquelle offre aux pays membres des indicateurs de gouvernance mondiaux qui mesurent le niveau de corruption et un modèle d'évaluation de la Bonne gouvernance (Banque mondiale, 2005, p.1). Christine Lagarde, ancienne directrice générale du Fonds monétaire international (FMI), énonce, de son côté, que les pays membres sont :

... de plus en plus nombreux à reconnaître que la corruption a un profond retentissement macroéconomique dans beaucoup de pays. (...) la corruption systémique compromet la capacité de l'État à assurer une croissance inclusive et à faire reculer la pauvreté. Elle ronge les forces vives de l'entreprise et bride le potentiel économique des nations (Lagarde, Fonds monétaire international, 2017).

Dans cette optique largement adoptée, les principales politiques prônées par les institutions internationales appelées au chevet des pays récipiendaires de l'aide ainsi que les accords bilatéraux entre les pays dits de la périphérie et ceux dits du centre sont-elles, entre autres, conçues dans la perspective de la lutte contre la corruption. Dès la fin des années 1990, à la suite des échecs des politiques d'ajustement structurel (PAS), des institutions internationales telles la Banque mondiale (BM) et Transparency international ont développé le concept de Système national d'intégrité (SNI) afin d'offrir « un cadre théorique général pour penser les stratégies de lutte contre la corruption » (Hors, 2000, p. 143). Le gouvernement du Canada, pour ne citer que ce pays riche et fournisseur de l'aide internationale au développement, a lui aussi fait de la lutte contre la corruption une des priorités de sa politique internationale auprès des pays en développement (Gouvernement du Canada/Government of Canada, Lutte contre la corruption dans les pays en développement). Dans les deux cas de figure (relation bilatérale et assistance par les institutions internationales), la lutte contre la corruption dans les pays en développement

s'inscrit dans le prisme de la croissance économique, du développement et de l'aide financière.

3.1.2. La corruption, un substantif à multiple facette

Bien qu'il soit essentiellement associé au politique et à l'économique, le mot corruption n'a pas toujours été l'apanage de ces domaines d'étude. En effet, nous rappelle l'historien Michel Bertrand faisant appel à d'autres auteurs, le substantif est utilisé en biologie pour souligner « un processus de putréfaction qui affecte la matière organique » (Bertrand, 2013, p. 4). Le dictionnaire Larousse, outre les différentes acceptions qu'il reconnaît au mot, le définit aussi en biologie comme la décomposition d'un corps organique – un cadavre par exemple – tout en notant, dans la version littéraire du substantif, que celui-ci renvoie à l'altération du jugement, du goût et du langage. Toujours selon le Larousse, la corruption constitue également la perversion (déviation immorale) des mœurs. Finalement, selon l'auteur précédemment cité, le mot corruption est également récupéré par la morale et le religieux qui y voient un synonyme de péché, une altération de la piété (Bertrand, 2013, p. 4).

Dans la sphère des sciences sociales et économiques, la corruption renvoie à une irrégularité délibérée dans la poursuite des fins privées durant la gestion de la *chose publique*. Formulée ainsi, si cette dernière définition peut paraître fort simple, toutefois dans la réalité et surtout dans les manières fort diverses de saisir le phénomène mais aussi dans la façon dont elle est vécue et comprise dans chaque société, la corruption revêt une complexité certaine tant dans sa conceptualisation que dans les stratégies destinées à la

neutraliser. Les premières tentatives contemporaines d'étude systémique du phénomène corruptif ont connu leur essor au lendemain de la Deuxième guerre mondiale, période à laquelle les théories du développement ont émergé et la situation économique, politique et sociale des pays du Tiers-monde ont commencé à passer sous la loupe analytique de différentes branches des sciences sociales.

3.1.3. Absence d'une définition normative unique de la corruption

Au-delà des deux grands bassins d'approche dont on va analyser les tenants et aboutissants dans ce chapitre, se pose d'abord le problème de la définition de la corruption. Comme tout concept faisant l'objet d'études scientifiques et académiques, la corruption se retrouve tiraillée entre diverses écoles de pensée qui laissent transpirer leur position idéologique respective. Ces écoles de pensée représentent le miroir fidèle de la position intellectuelle, académique et paradigmatique de leur origine. Ainsi, on comprend que la définition de la corruption pour les fonctionnalistes/utilitaristes (approche fonctionnaliste) ne présentera pas le phénomène à travers la même grille d'analyse que les universalistes/institutionnalistes (approche universaliste). D'autres courants moralistes réfutent la dimension exclusivement légaliste de la corruption en rappelant que celle-ci s'étend au-delà de cette vision réductrice (Bezès et Lascoume, 2005, p. 758). Ils mettent de l'avant certains comportements pas toujours clairement illégaux (clientélisme, favoritisme, népotisme) dont les répercussions portent atteinte à la probité publique et sont contraires à la moralité politique, laquelle n'est pas toujours édictée. « Nullum crimen, nulla poena sine lege » (Pas de crime, pas de peine sans loi).

Les principales institutions internationales proposent leur propre définition de la corruption, qui transpire donc l'approche dont elles s'inspirent. Les spécialistes de différentes disciplines (sciences sociales et économie) ont eux aussi concocté et élaboré des balises qui se veulent de cerner le concept et le phénomène de la corruption. En dépit de la spécificité académique et idéologique qui pourrait participer de chacune des définitions proposées par les institutions et les spécialistes, des idées centrales semblent s'en dégager. On les synthétiserait afin de proposer une définition en ces termes :

La corruption constitue(ra)it une déviation dans la poursuite de l'intérêt général – expressément ou tacitement formulée – et une mésinterprétation consciente ou pas et perverse du rôle d'administrateur public. Elle consiste(ra)it donc à faire profiter à une tierce personne et/ou à tirer un avantage personnel d'une charge publique contrairement à la mission (explicite ou implicite) rattachée à celle-ci et/ou aux dépens de la probité publique.

3.1.4. La grande corruption et la petite corruption

Afin de faciliter l'élaboration de politiques et de mesures destinées à la neutraliser dans toute sa complexité et sa généralité, l'étude de la corruption, avant tout, a contribué à une différenciation de degré dans la compréhension du phénomène de la corruption. Celui-ci peut donc se passer à différents niveaux administratifs ou politiques, solliciter, selon le cas, des manipulations plus ou moins sophistiquées du rouage bureaucratique ou politique et répondre à divers types d'intérêts. Aussi, distingue-t-on la petite corruption également appelée individuelle, bureaucratique ou administrative de la grande corruption dite politique ou institutionnelle. Cette distinction se lit en filigrane dans les travaux de la professeure de droit et de science politique Susan Rose-Ackerman et du politologue Joseph S. Nye (Nye, 1967; Rose-Ackermann, 1999). Le politologue Dennis Thompson propose la distinction suivante :

La petite corruption renvoie à un gain personnel de la part d'un agent public en échange de faveurs alors que la grande corruption réfère à un gain politique dans des conditions qui tendent généralement à promouvoir la satisfaction d'intérêts privés (Néron, 2017, p. 104).

3.1.5. La corruption institutionnelle, une équivocité à clarifier

Dans le but de clarifier la confusion qui ne manque pas de découler du concept et de l'usage de l'appellation « Corruption institutionnelle » (corruption politique), notons qu'un courant intellectuel récent et marginal dont la position est peu vulgarisée, entend revenir à l'essence du concept de la corruption et transcender la conception classique de celle-ci; elle jette ainsi un autre regard – relevant davantage de la philosophie politique – sur la corruption dite institutionnelle. Selon le maître de conférences en philosophie politique, Pierre-Yves Néron (Néron, 2017, pp. 104-110), les défenseurs de ce courant dont les principaux travaux ont paru dans les années 2000 (Lawrence Lessig, Seumas Miller, Mark Warren, Dennis Thompson), considèrent que la corruption ne saurait se limiter à un acte individuel illicite (pots-de-vin par exemple) et devrait se définir dans la légitimité même des institutions démocratiques. Étayant leur position, ils partent du désintérêt du citoyen vis-à-vis de la politique en raison d'une perte de confiance dans les institutions et dans le gouvernement, lesquels n'exprimeraient guère la volonté du peuple. Cette distance grandissante entre la population et les autorités politiques et administratives se comprendrait à travers cette proximité qui rend intime, souvent légalement, le politique et les forces économiques. La corruption institutionnelle se lirait donc – au-delà donc de la grande corruption politique de laquelle elle est synonyme par ailleurs – pour les tenants de ce courant d'idées, dans les règles et pratiques cautionnées par les institutions légales et qui sapent les bases mêmes de la démocratie. La corruption institutionnelle, selon l'appellation que lui reconnaît cette école de pensées, remet donc en question toute la

structure institutionnelle et même tout le modèle démocratique d'une société donnée. Selon ces chercheurs, l'analyse institutionnelle de la corruption « identifie d'abord les finalités spécifiques à certaines institutions (comme le Congrès ou le cyclisme) pour ensuite diagnostiquer l'échec systématique à atteindre ces finalités comme une forme de corruption » (Néron, 2017, p. 108). Cette complexité et cette finesse analytiques de la corruption institutionnelle verrouillent ainsi dans sa ligne de mire des institutions politiques solidement structurées dans des démocraties confirmées. Elles dénoncent notamment les pressions exercées par de grands donateurs auprès des partis politiques ou les actions des groupes de pression sur des élus et des commissions parlementaires, et avancent que la corruption ainsi appréhendée peut donc évoluer dans un cadre tout à fait légal.

Au-delà de la subtilité et de la finesse philosophiques proposées par cette conception de la corruption, rappelons que la petite corruption renvoie à une manipulation illégale des règles administratives par un individu en faveur d'un autre individu et que la grande corruption (politique ou institutionnelle) évolue à un autre niveau et s'identifie en des opérations frauduleuses par les acteurs politiques et des intérêts privés dans un système donné.

3.1.6. Les différentes formes de corruption

Bien qu'il n'existe pas de taxonomie formelle, exhaustive et unique des multiples et différentes formes que peut prendre la corruption, la nature du fait corruptif et la relation qu'entretiennent agents corrompus et corrupteurs, entre autres, permettent toutefois d'épingler certains comportements fautifs contraires à la loi ou la probité publique et à l'éthique administrative. La variété des termes auxquels ont recours les sociétés pour

nommer les différentes formes de corruption ne porte, néanmoins, pas atteinte aux stratagèmes, plus ou moins similaires d'un pays à l'autre, dont usent les bénéficiaires (corrompus et corrupteurs) de la corruption. De façon générale, on distingue donc :

- Les pots-de-vin (Engagement global, Service our les commnes du monde, Konrad Adenauer Stiftung, 2016, p. 4) : généralement au pluriel, ce terme ne fait aucunement référence à un comportement frauduleux en particulier. Il constitue en une somme d'argent ou en une autre faveur (non règlementaire) acceptée par un agent public (administrateur ou politicien) afin de faciliter et/ou d'accorder en retour un service ou un traitement favorable à un contribuable (individu ou groupe d'individus). Il peut s'agir tout simplement de la délivrance accélérée d'un document administratif ou de l'obtention des marchés publics, ou aussi de l'orientation de la conclusion des rapports de commissions parlementaires. Concussion ou plus prosaïquement dessous-de-table constituent à la fois des formes de pots-de-vin et des synonymes de celui-ci.
- Le détournement de fonds (Engagement global, Service our les commnes du monde, Konrad Adenauer Stiftung, 2016, p. 4) : ce concept s'explique de lui-même. Il renvoie à une utilisation autre de fonds publics de celle pour laquelle ils ont été levés. Il ne constitue pas en une simple erreur administrative dans l'affectation des deniers publics. Les agents bénéficiaires et coupables de détournement de fonds recourent délibérément à des stratagèmes illicites afin de capter en tout ou en partie des fonds publics destinés à la réalisation de projets spécifiques d'intérêt général. La malversation et la prévarication sont des formes de détournements de fonds.

- Le favoritisme, le népotisme, le copinage et le clientélisme (Engagement global, Service our les commnes du monde, Konrad Adenauer Stiftung, 2016, p. 4) : quasi synonymes, les quatre substantifs se définissent par les faveurs accordées à des proches (partenaires d'affaires, amis ou membres de la famille) en marge des procédures régulières. Cette forme de corruption, ne constituant pas toujours en un acte explicitement illégal, porte néanmoins atteinte à la probité publique et à une certaine morale politique absente de la conception classique la corruption.

Ces trois formes de corruption renvoient davantage à des bassins dans lesquels on pourrait identifier une panoplie étendue de comportements corruptifs qui permettent aux agents publics de « faire profiter à une tierce personne et/ou de tirer un avantage personnel d'une charge publique contrairement à la mission rattachée à celle-ci et/ou aux dépens de la probité publique » (extrait de la formulation que l'on a élaborée et proposée plus tôt).

3.2. Les approches conceptuelles et théoriques de la corruption

À présent, nous nous proposons de présenter les deux principales approches conceptuelles de la corruption qui ont dominé les débats académiques et paradigmatiques depuis plus d'un demi-siècle; c'est-à-dire depuis la fin de la Deuxième guerre mondiale, période à laquelle la corruption a commencé à se hisser au sommet des pathologies liées au sous-développement des sociétés. Si la corruption semble être un phénomène très ancien, les études académiques et scientifiques y relatives ont donc explosé au lendemain de la Deuxième guerre mondiale, à un moment où différentes théories du développement ont tenté d'expliquer le retard accusé par les pays dits du Tiers-monde, particulièrement ceux issus de la décolonisation. Le premier courant (Huntington, Leff, Lui, Ehrlich) propose une approche très économique et utilitariste de la corruption. Pour la compréhension de la grille

d'analyse proposée par cette école de pensée (le fonctionnalisme ou l'utilitarisme), on fera appel à différents chercheurs et auteurs dont Riccardo Lucchini qui a opposé le relativisme à l'universalisme dans ses réflexions sur la corruption. D'autres études et d'autres auteurs, sans les nommer tous à ce stade, seront mis à contribution dans cette présentation du fonctionnalisme. Le deuxième courant et le plus récent, l'institutionnalisme, principalement représenté par Johann Graf Lambsdorff, Susan Rose-Ackerman, Stephen Knack, Philip Keefer, Inge Amundsen, Daniel Kaufmann, impute le « cancer » de la corruption à la faiblesse ou à l'absence d'institutions libérales et démocratiques. Notre analyse s'appuiera sur les réflexions de différents chercheurs dont l'économiste Jean Cartier-Bresson, et aussi se référera aux publications des principaux tenants de cette approche.

3.2.1. Approche fonctionnaliste de la corruption

Cette première approche aborde le phénomène sous un angle utilitariste et individualiste. En effet, l'argument – fort simple – présente l'administré, en tant que sujet en quête de service auquel il a droit, comme un individu ou un groupe d'individus qui a recours à certains détours légitimes(?) en raison de la lourdeur administrative ou de la faiblesse des institutions étatiques dans le but de satisfaire ses besoins. La corruption implique deux acteurs ou deux groupes d'acteurs au moins (les deux sont bénéficiaires de la transaction corruptive, chacun selon sa perspective propre). Ainsi, pour qu'il y ait corrupteur, l'existence de l'agent corrompu est nécessaire. Ce dernier accepte la rétribution de l'individu bénéficiaire parce que le système l'y inciterait. La lourdeur administrative et le salaire insuffisant de l'agent corrompu constituent – ce ne sont point les seuls – des

éléments pathogènes de la corruption. Ce modèle très occidental proche de l'école de pensée économique dominante d'alors (années 1960 et suivantes) fait fi de l'aspect éthique de la corruption (Lucchini, 1995, p. 219), voit en la corruption son côté utilitaire et la justifie en raison de sa capacité à débloquer le système. Le bénéficiaire (corrupteur) a accès plus rapidement au droit et au service dont il est en quête. Ce faisant, il contribue d'abord à huiler l'appareil administratif, et ensuite, il participe à satisfaire les besoins en argent ou autres avantages de l'agent corrompu (l'autre bénéficiaire). Suivant une telle analyse, la corruption qu'elle soit à grande (politique) ou à petite échelle (administrative) n'est point condamnable. Autant le corrupteur que l'agent corrompu y trouve son compte en profitant – légitimement, dans certains cas, diraient-ils les deux – de toute la faiblesse du système. Somme toute, cette approche propose une analyse dite positive qui « se limite à identifier les apports ou encore les avantages comparés de la corruption [...] et son usage permet d'éviter [...] des explosions sociales » (Bertrand, 2013, p. 6).

3.2.2. Cadre conceptuel de l'approche fonctionnaliste de la corruption

Le cadre théorique de cette conceptualisation de la corruption prit naissance avec Nathaniel Leff et Samuel Huntington dont les analyses respectives se renforcent de la théorie de la modernisation très à la mode à l'époque (les années 1960) pour tracer la voie du développement aux pays sous-développés. L'approche rigide du politologue américain semble relever d'un déterminisme aussi inébranlable que la position des modernistes (Walt Withman Rostow). La corruption, suivant le courant fonctionnaliste, constituerait un élément caractéristique des sociétés du Sud – en retard par rapport au monde occidental –

et est susceptible d'être surmonté dans le cadre moderniste et déterministe qui expliquerait le décollage des pays riches.

La corruption existe évidemment dans toutes les sociétés, mais elle est également plus courante dans certaines sociétés que dans d'autres et plus fréquente à certains moments de l'évolution d'une société qu'à d'autres moments. Les preuves suggèrent que son étendue est assez bien corrélée à la rapidité de la modernisation sociale et économique. (...) La corruption est peut-être plus répandue dans certaines cultures que dans d'autres, mais dans la plupart des cultures, elle semble être plus répandue au cours des phases de modernisation les plus intenses.⁸ (Huntington, 1968, p. 59).

Cette analyse économique et libérale de la corruption s'était donc mise au service de la théorie de la modernisation qui identifiait différentes phases du développement des sociétés. Si le phénomène est expliqué par son caractère utilitaire et associé au sous-développement, il sert aussi de justificatif au modèle de développement libéral. En effet, la corruption ainsi théorisée, constitue *in fine* une entrave à la croissance et donc au développement, et brime la libre concurrence individuelle laquelle est le socle d'une économie du marché (Huntington). Cette analyse, afin d'enchâsser le phénomène dans le canevas idéologique libéral, cible davantage les conséquences économiques de celui-ci. Rappelons que la corruption, selon cette école de pensée, a la vertu d'apporter de l'huile à la machine administrative, coincée pour diverses raisons : poids démesuré de l'appareil bureaucratique, culture de la société, héritage colonial etc. Elle paralyse le processus de modernisation et génère des écueils au marché. Ces écueils représentent les retombées négatives de la corruption : ralentissement des investissements, absence de confiance des

⁸ « Corruption obviously exists in all societies, but it is also obviously more common in some societies than in others and more common at some times in the evolution" of a society than at other times. Impressionistic evidence suggests that its extent correlates reasonably well with rapid social and economic modernization. (...) Corruption may be more prevalent in some cultures than in others but in most cultures it seems to be most prevalent during the most intense phases of modernization ».

sujets économiques dans le système, biais dans l'égalité des chances etc. L'éradication de la corruption fait ainsi référence aux éléments de la phase trois (le décollage) du processus de modernisation théorisé par Walt Rostow. Cité par Bernard Conte, T. Szentes résume : « le décollage est accompagné d'une victoire politique, sociale et culturelle, décisive, des futurs responsables de la modernisation de l'économie sur les partisans de la société traditionnelle ou ceux qui poursuivaient d'autres buts » (Conte, 2003, p. 3). Cette période où règnent la corruption et d'autres facteurs inhibant la croissance selon la vision linéaire de Rostow sera renversée par le changement des mentalités.

Le corpus analytique de la corruption dans les pays sous-développés proposé par l'économiste américain Nathaniel Leff s'apparente et s'arrime à la vision moderniste de Samuel Huntington. La corruption est étudiée en fonction de ses capacités à encourager la croissance économique et donc à servir d'électrolyse au développement. Pour asseoir son analyse, Leff insiste sur la distinction à noter entre la « bureaucratic corruption » et la « bureaucratic inefficiency ». La première, se réfère à une voie extra-légale manœuvrée par des individus afin d'influencer la formulation et la mise en œuvre de politiques dans les sociétés sous-développées tandis que l'inefficience bureaucratique constitue l'instrumentalisation de l'administration publique dans la poursuite de certains objectifs (Leff, 1964, p. 1). Poussé par cette volonté de ne voir que les « positive effects » de la corruption, Leff est convaincu que le phénomène peut servir de catalyseur à la bureaucratie, réduire l'incertitude économique tout en augmentant les investissements et constituer un rempart contre les politiques inefficaces.

Parallèlement, l'approche fonctionnaliste de la corruption révèle son aversion envers l'hypertrophie de l'appareil étatique dont l'extension encouragerait les comportements corruptifs. Le sociologue Riccardo Lucchini, dans ses travaux sur le phénomène et le courant fonctionnaliste, nous enseigne aussi, que la corruption, en plus d'être (d'avoir été) « un instrument d'analyse d'une réalité sociale » (Lucchini, 1995, p. 219) mais aussi culturelle, était une arme idéologique et géopolitique destinée à enrayer l'influence soviétique en pleine Guerre froide. L'auteur pousse plus loin son étude de l'approche fonctionnaliste en soulignant aussi que le modèle de développement libéral et néo-classique pose le postulat selon lequel la culture des pays du Tiers-monde issus de la colonisation a développé une conception erronée de « l'individualisme et de la notion de bien public » (Lucchini, 1995, p. 219), ce qui favorise la corruption. La structure administrative coloniale assise sur le clientélisme, les faveurs et le renvoi d'ascenseurs, difficiles à combattre par la métropole à l'époque de la colonisation, a légué aux États indépendants du Sud une mentalité et une bureaucratie approximatives et très peu rationnelles, incitatives au phénomène corruptif. Si le courant fonctionnaliste tente d'expliquer historiquement la corruption qui, selon elle, ne frappe que les pays du Sud caractérisés par la faiblesse des institutions, il la considère comme une des étapes à franchir – approche évolutionniste et déterministe – avant le saut vers la modernisation et la libre concurrence prônée par le marché.

3.2.3. Versant culturaliste du fonctionnalisme

Le courant fonctionnaliste pour lequel la corruption est « localisée dans le temps et dans l'espace » (Lucchini, 1995, p. 220), se présente également sous une version culturaliste.

L'approche culturaliste de la corruption se dévoile comme une variante essentielle du fonctionnalisme auquel elle est intimement liée. Selon cette approche, l'histoire a forgé le système corruptif dans les sociétés du Tiers-monde et l'a intronisé dans leur corpus culturel. La corruption se construirait à travers un schéma culturel, traditionnel et historique de certaines sociétés, celles du Sud. En raison de tous ces éléments analytiques de l'approche fonctionnaliste, celle-ci se révèle être très particulariste et individualiste en ce sens que les individus reproduisent le schéma culturel auquel ils sont habitués. En somme, ils constitueraient de « vrais idiots culturels » pour paraphraser le sociologue Harold Garfinkel (1967). Enchâsser la corruption dans la culture des sociétés – particulièrement celles du Sud – revient à banaliser le phénomène et à l'appréhender comme élément intrinsèque de l'« habitus » d'un groupe social, c'est-à-dire de cet ensemble aux contours poreux qui regroupe les croyances, les valeurs et les symboles d'une société. L'approche fonctionnaliste s'appuie historiquement sur cette vision réductrice et essentialiste de la corruption et argue qu'un renversement de mentalité (culture) constitue un pas dans la lutte contre le phénomène dans les sociétés du Sud accusées de la pathologie traditionnelle et primitive. Huntington a consacré tout un chapitre – « Political Institutions and Public Interests » – (Huntington, 1968, p. 24) à la culture des sociétés arabes, africaines et de l'Amérique latine dont la mentalité de la méfiance (Mistrust) constitue un obstacle à l'autorité publique, aux institutions rationnelles et *in fine* à la modernisation. La corruption participerait de cette mentalité du clan et de la famille, caractéristiques des sociétés épinglées. Plus loin, Huntington eut à dénoncer la culture des sociétés (implicitement, non occidentales) incapable de tracer la ligne entre les rôles public et privé du « roi » (Huntington, 1968, p. 60). Mais, comme le note Lucchini, le scandale du Watergate dans

les années 1970 aux États-Unis va saper les croyances de cette approche et ébranler sa crédibilité.

Tableau 1 -Récapitulatif du courant fonctionnaliste

Approche fonctionnaliste et utilitariste de la corruption	
Contexte historique (1960-1980)	Fin de la Seconde guerre mondiale – Émergence de la théorie de la modernisation – Indépendance en cascade de pays africains du colonialisme européen – Expansion du communisme et début de la Guerre froide.
Principaux auteurs	Samuel Huntington, Nathaniel Leff, Francis T. Lui, Isaac Ehrlich
Pays touchés par la corruption	Les pays en voie de développement (PED)
Cadre théorique	Approche utilitariste et culturaliste pour les pays sous-développés. Voie transitoire à la croissance économique (Approche étapiste). Incitation aux investissements. Réduction de l'incertitude économique.
Concepts clés	Corruption administrative – Corruption politique – Effets positifs de la corruption – Modernisation économique – Culture des sociétés du Sud – Libéralisme économique
Critiques	Ethnocentrisme – Étude concentrée exclusivement sur les PED – Approche déterministe – Approche idéologique au service d'un courant économique (libéralisme) – Grands scandales en Occident réfutent sa pertinence.

3.2.4. Limites et faiblesses de l'approche fonctionnaliste

Cette première approche dite fonctionnaliste qui a conceptualisé la corruption dans les années 1960 et 1970 en associant exclusivement le phénomène au monde sous-développé et en y voyant une étape dans la linéarité moderniste a exposé ses limites à la suite des grands scandales politiques et financiers dans les pays occidentaux. Il n'est donc point nécessaire de revenir sur cette arrogance de croire que le phénomène s'inscrit ou plutôt s'inscrivait exclusivement dans le schéma historique et culturel des pays du Tiers-monde; laquelle arrogance, ayant été balayée par les grands cas de corruption en Occident, a légitimement altéré la crédibilité de l'approche fonctionnaliste. Comme le rappellent avec justesse les professeurs et auteurs, César Garzon et Taïeb Hafsi : « La corruption n'est plus

perçue comme l'héritage inéluctable d'une société manquant de modernisation » (Garzon et Hafsi, 2007, p. 78). Dans la même veine, analysant les thèses de Charles Darwin (à propos du mimétisme naturel) et de Richard Dawkins et s'appuyant sur d'autres études critiques de la culture de la corruption, le conférencier et auteur haïtien, Jean Abel Pierre dénonce les approximations, le réductionnisme, l'immobilisme de cette conceptualisation culturaliste de la corruption. Certaines valeurs et pratiques (loyauté envers sa famille, fidélité envers son groupe d'origine et ethnique par exemple), se défend l'auteur, dans certaines sociétés « ne portent intrinsèquement aucune caractéristique les associant à la corruption » (Pierre, 2014, p. 147). De surcroît, ce paradigme qui s'enchaînait dans la linéarité de la modernisation de Rostow dont la rigidité normative et déterministe vers la croissance et le développement a échoué empiriquement à faire décoller les pays du Tiers-monde, « ne contribue que très peu à la compréhension de ce qui constitue la corruption (...) et n'est pas en mesure d'éclaircir les rapports constitutifs des actes de corruption » (Lucchini, 1995, p. 220).

3.3. Approche universaliste et institutionnaliste de la corruption

Le corpus théorique universaliste/institutionnaliste de la corruption se présente sous un angle plus large, plus éthique et plus légaliste que le précédent. Il renvoie à une vision que l'on pourrait qualifier de républicaine (*Res publica* = Bien public) et démocratique du phénomène corruptif qui « contredit le droit naturel, sur lequel reposent sur les droits de l'Homme » (Lucchini, 1995, p. 221). Vue sous cet angle, la corruption n'est point un élément caractéristique des seuls pays sous-développés. Elle peut donc affecter toutes les sociétés et tous les pays indépendamment de leur niveau de richesse. Susan Rose-Ackerman, pour marquer le changement de paradigme, souligne ainsi le caractère

universaliste du phénomène corruptif : « Les pays en développement et ceux en transition du socialisme sont particulièrement exposés, mais la corruption est un phénomène mondial »⁹ (Rose-Ackerman, 1999, p. 2). Cette approche, bien qu'elle se soit distancée du courant fonctionnaliste dans la conception du phénomène, reste néanmoins très ethnocentrique et occidentale, fait peu cas des particularités propres au parcours historique de chaque société, fige l'universalisme des droits humains et rationalise les notions de sphère publique et de sphère privée. La corruption ainsi conceptualisée se réfère à une soustraction illégale et immorale de ce qui relève du domaine public et général (bien commun) au profit du particulier.

Ce courant va naître à la faveur, nous l'avons mentionné plus haut, des scandales politiques dans le monde occidental, tel le Watergate dans les années 1970, mais aussi « des bouleversements historiques dans l'ordre politique international, où la fin de la guerre froide fait naître un nouveau contexte international et amène des considérations nouvelles dans la compréhension de la corruption » (Zagainova, 2012, p. 9). À cette époque, les institutions financières internationales vont connaître un regain de santé et faire main basse sur les programmes de développement destinés aux pays sous-développés, particulièrement ceux issus de l'éclatement du bloc soviétique. Le regard porté sur la corruption tend ici moins à une conception historico-culturelle dans une vision historiciste et linéaire de l'évolution des sociétés. La corruption se comprend désormais comme une irrégularité à la faveur d'une structure étatique et démocratique inadéquate qu'il faudrait déconstruire et

⁹ « Developing countries and those making a transition from socialism are particularly at risk, but corruption is a worldwide phenomenon ».

remodeler à l'image du format occidental tant au point de vue politique qu'économique. Il appert donc que l'approche universaliste ne constitue pas un divorce total d'avec l'approche fonctionnaliste. Compte tenu des éléments qui précèdent, elle constitue un renouvellement du fonctionnalisme des années 1960-1980. Ainsi, le courant universaliste analyse, comme son prédécesseur, les conséquences de la corruption comme des facteurs qui paralysent la croissance et le marché (piliers du néolibéralisme).

Ce nouvel angle d'attaque académique et idéologique de la corruption qui se veut plus universaliste va émerger à la faveur d'une série d'études et de recherches initiées durant les dernières décennies du XXe siècle. Les résultats de ces principales recherches vont converger vers un même constat et servir de cadre d'élaboration aux programmes d'aide orchestrés par les principales institutions de développement. Dans l'introduction de son article *How Corruption Affects Productivity* (2003), l'économiste Johann Graf Lambsdorff note de façon peu équivoque les principaux effets négatifs de la corruption :

La corruption est susceptible de faire baisser la productivité du capital en raison de la diversité des canaux. La corruption rend les gouvernements incapables ou réticents à atteindre le bien-être public en raison de décisions inefficaces, de gaspillage de revenus ou de décisions inadéquates (Bardhan 1997, Rose-Ackerman 1999, Lambsdorff 2002a). L'allocation de biens d'équipement ne sera pas optimale lorsqu'elle est affectée par la corruption, car les projets qui engendrent des retombées accessoires importantes et présentent de faibles risques de détection sont préférés à ceux qui bénéficient au grand public¹⁰ (Lambsdorff, 2003, p. 457).

¹⁰ « Corruption is likely to lower the productivity of capital due to a variety of channels. Corruption renders governments incapable or unwilling to achieve public welfare as a result of x-inefficiency, wasteful rent-seeking or distorted public decisions (Bardhan 1997, Rose-Ackerman 1999, Lambsdorff 2002a). The allocation of capital goods will not be optimal when affected by corruption because those projects that promise large side-payments and exhibit low risks of detection are preferred to those that benefit the public at large »

À l’instar de sa prédécesseuse, l’approche universaliste dégage un fort accent ethnocentrique en pensant la corruption tel un bloc monolithique qui ne varie pas d’une société à l’autre – ce qui marque une certaine rupture paradigmatique –, propose donc le même cadre d’analyse au phénomène pour toute société et envisage comme solution, la même panacée universelle. L’assistance de la communauté internationale fortement recommandée se concrétisera par l’enchâssement du phénomène dans le paradigme dominant et à travers la formulation subséquente des politiques de contre-mesures.

Une réforme efficace ne peut avoir lieu que si la communauté internationale et les dirigeants politiques nationaux soutiennent le changement. Aucun “plan directeur” n’est possible, mais l’objectif premier devrait être de réduire les gains découlant du paiement et de la réception de pots-de-vin, et pas simplement de supprimer les “pommes pourries”¹¹ (Rose-Ackerman, 1999, p. 2).

3.3.1. Les indices de perception de la corruption (IPC) : Baromètres de classement des sociétés

Dès le début des années 1990, plusieurs ONG (dont Transparency international) et organismes internationaux (Programme des nations unies pour le développement, Banque mondiale/PNUD, Fonds monétaire international/FMI) vont – afin de catégoriser les pays – développer des indices qui auront pour vocation de mesurer la perception de la corruption. Les indices de perception de la corruption (IPC) s’élaborent suite aux sondages réalisés auprès des populations des différents pays et n’offrent donc pas le niveau réel de corruption dans les sociétés. Il serait en effet bien difficile de déterminer avec exactitude l’ampleur de la corruption, laquelle est par définition une activité illicite dont les bénéficiaires se gardent bien de divulguer et de s’enorgueillir. Quoiqu’il en soit, grâce à ces différents baromètres,

¹¹ « Effective reform cannot occur unless both the international community and domestic political leaders support change. No single “blueprint” is possible, but the primary goal should be to reduce the gains from paying and receiving bribes, not simply to remove “bad apples” ».

les programmes de développement conçus dans les institutions internationales, dépositaires de la rationalité politique et économique, vont intégrer la notion de Bonne gouvernance dans leurs programmes destinés à être appliqués proprement dans les pays coiffés corrompus.

Tableau 2 - « Gouvernance du secteur public » et moyenne régionale de IPC

	Moyenne régionale de l'IPC, 2000	BM (2000-2005), millions USD	Moyenne régionale de l'IPC, 2005	BM (2006-2010), millions USD	Moyenne régionale de l'IPC, 2010	BIRD et IDA (1990-2010), millions USD
Amérique Latine	3.93	4 779.2	3.36	6 661.9	3.43	17 903.3
Afrique	3.16	3 735.7	2.79	5 285.1	2.86	13 119.1
PECO et CEI	3.31	3 122.2	3.14	3 745.3	3.41	10 439.7
Asie Est Pacifique	3.16	1 733.7	3.07	4 222.3	3.02	9 343.8
Asie Sud	2.8 (Inde)	2 928.3	2.48	2 695.5	2.85	6 667.9
Moyen Orient et Afrique du Nord	4.4	618.7	3.5	805.8	2.95	2 262.1

Source : Construction auteur. Banque Mondiale Rapport Annuel 2005, 2010 et Transparency International

Note : Plus la note de l'IPC est basse sur l'échelle de 10, plus le pays est perçu comme corrompu

3.3.2. La Bonne gouvernance : remède universel contre la corruption

La notion de Bonne gouvernance, mise à la mode dans les années 1990, se veut d'instaurer un modèle démocratique pour les États du sud à l'image des pays occidentaux. Elle englobe essentiellement des concepts comme l'éthique politique et l'État de droit, et se campe en vigie de l'économie de marché. Elle prend ainsi le contre-pied de la corruption et renvoie à l'idée républicaine et libérale du contrat social à travers l'intérêt général et le bien commun. Les administrateurs, donc les gouvernements, détiennent les rênes du pouvoir au nom seul de la souveraineté du peuple. Ainsi, la gestion publique doit refléter l'intérêt de celui-ci. Toute action qui spolie l'intérêt général ou toute exaction, dont la corruption, à

l'encontre du bien public se lit comme l'antithèse de la Bonne gouvernance. Philosophie politique née de la pensée politique libérale, la Bonne gouvernance se traduit par des institutions politiques sagement gérées et par la responsabilité et la responsabilisation des autorités politiques et administratives. Celles-ci ne peuvent se soustraire à la primauté de la loi (État de droit) et doit répondre de leurs actes dans le cadre de la gestion des deniers publics. Née, selon le philosophe et juriste John Pitseys, quelque part durant les 13^e et 14^e siècle en France, la notion de gouvernance, avant d'être captée par le néolibéralisme et flanquée de l'épithète *bonne*, « désignait l'ensemble des techniques permettant de disposer et d'entretenir le bien public » (Pitseys, 2010, p. 214). L'institution de la Bonne gouvernance se porte garant du respect des droits humains et de l'intérêt général. Ainsi, la corruption selon l'approche universaliste de la corruption constitue une violation des droits humains et une altération de l'éthique démocratique par « l'utilisation des ressources publiques à des fins privées » (Lucchini, 1995, p. 222). La bataille contre la corruption se lit comme un véritable plaidoyer en faveur de l'idéal démocratique et du marché. Les institutions politiques et le jeu politique jouent donc un rôle important dans l'instauration du cadre dans lequel la corruption ne peut (ne devrait) se nourrir. L'approche universaliste de la corruption trouve aussi une certaine explication et justification dans la théorie économique et politique des choix publics (Public choices) selon laquelle les « Les représentants officiels sont décrits comme des “fonctionnaires” bienveillants qui exécutent fidèlement la “volonté du peuple” »¹² (Shughart II, *in* The Library of Economics and Liberty). Selon cette théorie, l'*Homo politicus* est mu, comme l'*Homo oeconomicus*, par

¹² « Public officials are portrayed as benevolent “public servants” who faithfully carry out the “will of the people” ».

ses intérêts personnels (plaire à l'électorat, augmenter son prestige et son influence dans la société, marquer l'histoire...). Dans la poursuite de ses intérêts (garder son poste entre autres), « l'homme politique au pouvoir : de par sa fonction, sa priorité devrait donc être l'intérêt général (Projet BaSES Apprentissage des notions de base en sciences économiques et sociales, *La théorie des choix publics*, Université de Lausanne).

Tableau 3 - Récapitulatif du courant universaliste

Approche universaliste de la corruption	
Contexte historique (1990-...)	Éclatement au grand jour d'importants scandales dans les pays occidentaux – Effondrement du Bloc communiste – Résurgence des institutions internationales – Échec des Politiques d'ajustement structurel (PAS) – Émergence du nouveau paradigme de l'aide internationale : la Bonne gouvernance.
Principaux auteurs	Johann Graf Lambsdorff – Susan Rose-Ackerman – Stephen Knack – Philip Keefer – Inge Amundsen – Daniel Kaufmann
Pays touchés par la corruption	Tous les pays, mais les PED sont davantage susceptibles d'en être affectés.
Cadre théorique	Défaillance du marché – Faiblesse des institutions (toutes les sociétés) – Bonne gouvernance – Imperfection démocratique (pays développés) : Jean Cartier-Bresson – Mal profond (pays sous-développés) : Jean Cartier-Bresson.
Concepts clés	Bonne gouvernance – Responsabilisation (accountability) – Renforcement institutionnel (capacity building) – Sphère publique et sphère privée – croissance économique et développement – Structure démocratique – Société civile – Démocratie et droits humains – Néolibéralisme – Assistance internationale
Critiques	Ethnocentrisme – Approche idéologique au service d'un courant économique (néolibéralisme) – La lutte contre la corruption doit avoir le soutien de la communauté internationale – Approche déterministe.

3.3.3. Limites et faiblesses de l'approche universaliste

Le courant universaliste ou institutionnaliste sacralise ainsi les notions de droits humains et d'éthique démocratique pour comprendre la corruption, laquelle se définit comme une atteinte à l'intérêt général et aux principes néolibéraux du marché. Toutefois, l'approche analytique très ethnocentrique de la corruption et des politiques de lutttes contre le phénomène dont sont porteuses les institutions internationales à travers les programmes de développement contaminent leur capacité à appréhender toute la portée de la corruption au sein des différentes sociétés des pays sous-développés.

Le courant universaliste, en dépit des corrections apportées à l'étroitesse théorique du fonctionnalisme, souffre aussi d'une certaine présomption ethnocentrique. Ainsi, sa démarche peu flexible, donc son manque de souplesse envers la relativisation des sociétés, lui nuit dans l'élaboration et dans la mise en application de politiques et de mesures anti-corruption dans les pays en développement. Cette approche identifie la corruption comme une altération dans la gestion de la « chose publique » suivant la conception du modèle démocratique et républicain occidental dans lequel coexistent clairement la sphère publique, la sphère privée et la société civile. Cette perception du phénomène corruptif dont les institutions internationales, dépositaires des programmes de développement, se font le porte-parole, fait fi des particularités historiques des pays en voie de développement. Se référant aux travaux de Riccardo Lucchini, l'économiste Anastasia Zagainova identifie pas moins de quatre conditions préalables pour que soit opératoire la définition de la corruption émise par les universalistes : 1) la perception de la notion d'intérêt général à travers la sphère publique, 2) la rationalité dans la gestion publique, 3) la non-confusion entre la force, le pouvoir et l'autorité, et enfin 4) l'existence d'une société civile opérante. Ce modèle décrit par ces quatre préalables et correspondant à la forme d'organisation politique et sociale telle qu'émise par Max Weber dans ses travaux sur l'État, satisfait peu à la structure néo-patrimoniale de la plupart des pays en développement (Zagainova, 2012, p. 135). Le manque de considération envers la structure socio-politique des sociétés du Sud et la conception de pouvoir et d'autorité dans les États néo-patrimoniaux ont affaibli la définition de la corruption et miné les impacts des politiques destinées à la combattre. Sans céder à un certain profil caricatural des pays pauvres, selon nous, la perception de la sphère

publique, de la sphère privée et de l'intérêt général dans beaucoup de sociétés dites du Sud n'est pas en adéquation avec la définition de la corruption élaborée par l'approche *mainstream* qui préside en Occident. Et, par ailleurs, quand « la corruption est une économie parallèle et nécessaire » (Lucchini, 1995, p. 231), – réplique du directeur de service de Mourad, le fonctionnaire vertueux dans le roman *L'homme corrompu* – et non une déviance (acte rare), la légitimité et la crédibilité des mesures anti-corruption du courant universaliste ne peuvent que pâtir dans les faits. Cette faiblesse en amont de la perception de la corruption laissait présager les succès relatifs sinon les échecs des mesures anti-corruption des programmes de développement et des conditionnalités qui accompagnent l'aide fournie aux pays en voie de développement (PED). Cet entêtement s'explique par la nouvelle notion paradigmatique de Bonne gouvernance (panacée contre la corruption) qui constituerait désormais la voie rapide vers le développement, les autres paradigmes ayant connu peu de succès. Une équation simple est donc proposée par les institutions internationales aux pays pauvres : la Bonne gouvernance s'entend d'une gestion saine de l'administration publique où la corruption est rationnellement combattue à défaut d'être éliminée dans un État réduit à ses fonctions régaliennes, et engendre la croissance, synonyme de développement (Bonne gouvernance = gestion rationnelle administrative/ anticorruption + croissance économique). Zagainova a souligné que « de nombreux spécialistes prédisaient que ces programmes, des remèdes passe-partout selon l'expression de Shah et Schacter (2004) n'offraient que peu de chances de succès » (Zagainova, 2012, p. 136). En effet, l'importance des fonds injectés par les institutions internationales dans la lutte contre la corruption et dans l'instauration de la Bonne gouvernance dans les pays en développement n'a pas correspondu à des résultats probants.

Comparant les Programmes d'ajustement structurels à la stratégie anti-corruption de la Banque mondiale dans l'imposition de conditionnalités (libéralisation et gouvernance), l'économiste Jean Cartier-Bresson avait déjà prophétisé en 2000 que « l'amélioration de la gouvernance risque de ne pas être adaptée à la résolution de conflits globaux dans les structures sociales fortement inégalitaires » (Cartier-Bresson, 2000, p. 182).

3.4. Méthodologie constructiviste et structuraliste de la corruption

L'économiste Anastasiya Zagainova oppose deux approches sociologiques pour aborder l'analyse de la corruption. En effet, une lutte sociologique et méthodologique met face à face deux écoles de pensée relatives à la façon d'appréhender la société et les faits sociaux. La première incarnée par le sociologue Raymond Boudon « insiste sur le fait que l'action volontaire de l'individu est déterminante dans la construction des systèmes sociaux, l'individu est l'atome logique de l'analyse sociologique » (Zagainova, 2012, p.157). Cette posture analytique et méthodologique voit en les individus des acteurs des faits sociaux dont la perpétuation accouche du corpus culturel de chaque société. Tandis que l'autre courant épistémologique, dont le père fondateur reste incontestablement Émile Durkheim, adopte une position plus holiste en avançant l'idée que la société transcende la somme des consciences individuelles qui la composent. Pour cette école de pensée, l'individu, élément passif, adopte des comportements déterminés par l'environnement social et culturel. L'analyse individualiste de la corruption proposée par le fonctionnalisme en vogue dans les années 1960 et 1970 se trouve cristallisée et se perd dans cet affrontement sociologique. Les fonctionnalistes figeaient exclusivement leur approche utilitariste et économiste de la corruption dans les pays en développement en verrouillant leur objectif sur l'action des

individus sans chercher à comprendre les facteurs qui ont présidé au schéma dit culturel et constructiviste originel, d'où la faiblesse de leur position.

3.4.1. La corruption universaliste et la diversité des modèles d'organisation politique

La courant universaliste propose un ensemble fidèlement calqué sur le modèle occidental assis sur la perception des sphères publique et privée, et idéalise des institutions démocratiques très peu adaptées aux États néo-patrimoniaux que représentent tant de sociétés du Sud. Ce modèle d'organisation politique rationnel de type wébérien permet de comprendre la corruption comme une déviance, une transgression à des fins privées à la notion de biens publics. La diversité de l'ensemble des pays que l'on qualifie du Sud par opposition au groupe lui aussi hétérogène que l'on renvoie à l'ensemble des pays riches et démocratiques, ne permet pas de les intégrer tous dans un bloc monolithique. Le modèle néo-patrimonial qualifie la structure de l'organisation politique de la plupart des pays pauvres (Afrique, Asie, sous-région caribéenne etc.). Cette notion de patrimonialité, selon Weber cité par le politologue Jean-François Médard, renvoie à la confusion des domaines public et privé dans l'organisation politique des anciennes sociétés traditionnelles (Médard, 1990, p. 29) avant que les conquêtes et la colonisation ne viennent les « civiliser ». La colonisation en Amérique caribéenne, par exemple, va permettre aux esclaves africains de reproduire ce schéma (traditionnel et patrimonial) dans les champs de cannes à sucre et de coton, et dans les institutions politiques constituées après le départ des colons européens. L'État néo-patrimonial se définit alors de façon floue comme une formule hybride d'organisation politique rationnelle et traditionnelle, un « type mixte » d'État (Médard, 1990, p. 30). Le concept d'État rationnel (modèle wébérien) relève pour sa part d'une

fiction de la pensée politique qui compartimente des institutions politiques normatives dont la dynamique est encadrée par des normes qui régissent la société. Avec les colonisations et les conquêtes, ce schéma a été implanté dans des sociétés généralement fractionnées en clans dont les règles étaient davantage coutumières et traditionnelles. À la suite de la décolonisation, ce modèle a perduré sans se renforcer et surtout sans que le schéma culturel ancestral de la mentalité socio-politique se soit évaporé. Ainsi, deux modèles se sont retrouvés à cohabiter et à se repousser. La corruption dans ces sociétés que l'on pourrait qualifier de néo-patrimoniales évolue dans un cadre où la frontière entre bien public et bien privé n'est pas clairement définie dans la perception autant chez les administrateurs que chez les administrés. Pour agir sur une théorisation de la corruption et surtout pour élaborer des politiques contre elle, il s'impose donc de tenir compte du schéma d'organisation politique et sociale non écrite et de la mentalité des sociétés dites du Sud que l'on met tant d'effort de nier et à rejeter. On s'inscrit, dans le cadre ce travail de recherche, dans une approche spécifique et adaptée à la société haïtienne dans toutes sa globalité et ses particularités, et dans l'analyse historique ante et post coloniale du phénomène. L'appréhension de la genèse de la corruption en Haïti et surtout de cette main basse dont font montre les dirigeants haïtiens sur l'appareil politique et administratif devrait se traduire par l'élaboration de politiques et de contre-mesures adaptées et habilement imbriquées dans les structures de l'organisation politico-démocratique haïtienne.

3.4.2. Plaidoyer en faveur d'une approche ajustée du phénomène corruptif et de la captation de l'appareil politico-administratif

Plusieurs travaux et rapports ont mis en lumière les faiblesses et les limites de la conception orthodoxe (le fonctionnalisme et l'universalisme qui a en assuré la relève) de la corruption

ainsi que les politiques dont elle a accouché. Il est donc plus que légitime, au nom d'une certaine rigueur scientifique et, surtout, d'une certaine justice à l'endroit des pays en développement pour lesquels une posture paternaliste occidentale élaborait (et élabore encore) les formats politiques, économiques et sociaux à suivre, de cibler la nature même du phénomène corruptif dans ces sociétés. Il ne s'agit pas ici proposer de faire table rase de toute la théorisation autour de la corruption. Il reste entendu que les approches orthodoxes obéissaient et obéissent à des intérêts idéologiques mais regorgent d'éléments qui pourraient être mis à profit afin d'enchaîner le phénomène dans un contexte historique, social et culturel particulier. Ce faisant, toute définition de la corruption ainsi que les politiques qui s'ensuivront tiendraient compte des référents culturels et historiques des sociétés dans lesquelles on entend la combattre. Le corpus culturel et historique propre à chaque pays permettrait de mieux appréhender la perception par la population de la corruption, la perception par les administrateurs de la notion de bien public, les éléments pathogènes à l'origine des comportements contraires à l'intérêt général, et enfin la structure des institutions administratives et politiques. Un renouveau méthodologique s'impose donc afin de « culturaliser » – le concept fait débat – et de contextualiser la corruption et d'identifier les principaux facteurs endogènes et exogènes qui lui ont donné naissance et la nourrissent dans des environnements sociaux particuliers.

Chaque société humaine a connu un parcours historique dans lequel elle a évolué et qui lui a permis de déterminer consciemment ou pas son avenir et de tracer sa voie. Plusieurs facteurs ont façonné l'histoire de tout groupe social (guerres, conquêtes, défaites, situation géographique, interactions conflictuelles et/ou pacifiques internes ou avec d'autres groupes

etc.) et contribué aux référents sociaux, historiques, économiques et politiques auxquels il s'identifie. Il est donc indispensable de remonter le temps et de voguer à travers les facteurs qui ont forgé l'« habitus » de chaque société afin d'agir sur ce dernier, quand cela se révèle souhaitable, dans l'intérêt général notamment. Car, il faut comprendre que les individus interagissent entre eux pour donner corps aux comportements et perceptions de groupes, lesquels se renouvellent pour se perpétuer dans le temps et à travers l'histoire, et s'ajustent en fonction de facteurs exogènes et endogènes. Ainsi, l'action de l'individu «relativement» rationnel de Boudon (Zagainova. 2012, p.157) ne peut être saisie que dans le contexte dans lequel elle est exercée c'est-à-dire en tenant compte des contraintes environnantes. La corruption, en tant que phénomène social, ne saurait échapper, à notre sens, à cette méthodologie si on veut la comprendre et agir sur elle.

L'approche holiste et la posture individualiste sociologiques auxquelles elle reproche l'inertie et la fatalité, sont toutes les deux rejetées par la chercheuse Anastasia Zagainova (Zagainova, 2012, pp. 156, 157, 158); et on comprend la pertinence et la justesse d'une telle position adoptée par la chercheuse. Les faits sociaux se structurent et se construisent selon une perception propre à chaque société. Les comportements individuels qui façonnent ces faits sociaux, en se renouvelant et en se perpétuant, développent dans le temps l'« habitus » de groupes. Ces derniers leur attribuent un sens qui trouve sa pertinence dans leur genèse, leur historique et leur évolution. Par exemple, la fragilité et la volatilité des frontières entre le public et le privé, la proximité relationnelle entre l'agent public et ses « amis » et la perception du rôle de « chef » par le groupe ne sauraient se lire uniquement à travers le prisme de la rationalité bureaucratique et du modèle d'organisation

étatique tel que préconisé par Max Webber – « non applicable, selon ce dernier, à des formes pré-modernes de structures politiques » (Treiber, 2010). La corruption incorporée dans une analyse moraliste, légaliste et rationnelle échappe donc à toute méthodologie structuraliste et constructiviste nécessaire à son appréhension dans une société donnée.

Ainsi dans le cas d'Haïti, avant de se lancer dans l'instauration et/ou le renforcement des institutions démocratiques néolibérales – au nom de la Bonne gouvernance et du libre marché – il impose de comprendre que, selon la perception généralement véhiculée dans la mentalité haïtienne, « Vole leta se vole » (Voler l'État ce n'est pas voler), qu'il demeure un devoir de survie de « naje pou sòti » (nager pour s'en sortir), que la corruption « ne conduit pas à une réprobation morale... et qu'il y aurait un pesant de jouissance à contourner toute règle et toute loi » (Hurbon, *in* Jean Abel Pierre, 2014 p. 140) ». Il appert aussi de saisir que la tendance au clanisme (« baz » – katèl) politique trouve des racines vieilles de plusieurs générations et vise l'accaparement de l'appareil publico-administratif. En dépit de la position ferme des organisations de la société civile, d'intellectuels et récemment de la population contre le phénomène depuis le départ de Duvalier, le prisme néolibéral, duquel la corruption est appréhendée, risque de s'accommoder fort mal au schème historique haïtien de la notion de corruption. Au-delà du fonctionnalisme (la corruption permet de débloquer le système) et de l'universalisme (la Bonne gouvernance est l'antithèse de la corruption), une approche plus ajustée, construite autour et imprégnée de l'histoire sociale, économique et politique du pays, permettra une meilleure appréhension de la gestion abusive de l'administration publique par les dirigeants et de la corruption. Elle canaliserà, à notre sens, les efforts à une

l'élaboration des outils adéquats et adaptés à la lutte contre le phénomène corruptif et contre la patrimonialisation de l'appareil publico-administratif en Haïti.

L'accaparement en Haïti de l'appareil politique et administratif par les dirigeants et la corruption gangrénant la société se sont nourris de la déchirure sociale et coloriste dont les non-libres et les semi-libres étaient en proie à l'époque esclavagiste. Cette fracture ne s'est pas cicatrisée au lendemain de l'indépendance; au contraire, elle semble s'être renforcée, a généré une bataille pour les rênes du pouvoir administratif et politique et donné naissance à la gouvernance-clientélisme. L'approche constructiviste que l'on préconise dans l'appréhension de la corruption et de la main mise sur l'appareil administratif et politique en Haïti se veut de s'inspirer de la cassure entre les différents groupes sociaux à Saint-Domingue qui se battaient pour l'acquisition de droits dont ils étaient privés avant que la bataille pour l'indépendance – pour tous – ne devienne un objectif commun. Il faut donc comprendre que la corruption en Haïti ne dérive pas exclusivement de la faiblesse des institutions démocratiques néolibérales. Elle se dessine à travers toute action et démarche que l'on pourrait qualifier de légitime dans l'imaginaire collectif en vue de s'en sortir. « Naje pou soti » (nager pour s'en sortir).

3.5. Hypothèse de recherche

Notre objectif à travers ce travail de recherche sera, en adéquation avec l'approche adoptée que l'on propose dans l'étude du fait corruptif en Haïti, de se concentrer l'analyse sur l'angle d'attaque préconisée par l'ULCC. Ce qui permettra de mieux comprendre la persistance de l'accaparement de l'appareil politico-administratif par les gouvernements

succesifs en dépit de la création de l'ULCC en 2004 et de l'incorporation de nombreux règlements et lois à l'arsenal juridique national, et dont l'objectif reste l'endigement du phénomène corruptif dans le pays et la (re)mise de ce dernier sur la voie de la croissance économique et de la Bonne gouvernance. Ce mémoire s'articule ainsi autour de la genèse de la gestion abusive de l'administration publique associée, selon l'analyse préconisée, au clanisme politique et économique qui a toujours caractérisé la mosaïque sociale d'Haïti historiquement gangrénée par un malaise coloriste et faussement racial. Il s'agira donc de faire appel à des éléments historiques – avant et après l'indépendance – afin d'appréhender le clintélisme qui imprègne fortement la gestion publique par les dirigeants haïtiens, ainsi qu'aux nombreuses analyses proposées par des chercheurs de différents domaines disciplinaires. Rappelons la formulation de la question spécifique : **Pourquoi la principale institution de lutte contre la corruption en Haïti, l'ULCC, plus de quinze ans après sa création, semble-t-elle si impuissante face à la gestion abusive de l'appareil politico-administratif de l'État haïtien et à la corruption?**

Les principales recherches et les nombreux documents traitant de la corruption en Haïti que l'on a consultés, dressent un plaidoyer en faveur du respect des droits de l'Homme, de l'institutionnalisation de la Bonne gouvernance et de la croissance économique dans le pays. Les principales ressources analytiques du fait corruptif en Haïti dénoncent la faiblesse des institutions démocratiques et libérales qu'il faudrait renforcer. De fait, d'importants efforts ont été déployés afin d'incorporer de nouveaux outils légaux afin de rationaliser l'administration publique et de consolider les différents corps (l'exécutif, le législatif et le judiciaire) de l'État d'Haïti. En dépit de l'ensemble des actions entreprises afin d'assainir

la sphère publique et politique depuis près de quinze ans, les scandales de corruption sont de plus en plus dénoncés dans les médias. Au moment d'écrire ces lignes, le pays vit en mode « *lòk* » (cadenassé) et plusieurs villes fonctionnent au ralenti depuis plusieurs semaines. Des manifestations quasi quotidiennes de différents secteurs de la vie nationale réclament la lumière sur le méga scandale de dilapidation des fonds PetroCaribe et la démission du chef de l'État Jovenel Moïse (Le nouvelliste, 2019). Ce mémoire analyse, donc, cette contradiction entre le renforcement des institutions libérales et démocratiques du pays d'une part et, d'autre part, le peu de progrès à mettre à l'actif de la lutte contre la corruption à travers les actions entreprises par l'ULCC. En résumé, l'hypothèse liée à la question spécifique de recherche imputera le peu de succès de l'ULCC dans sa lutte contre la corruption au rigorisme et au déterminisme des politiques institutionnalistes néolibérales très peu ouvertes à la construction historique du phénomène en Haïti.

3.5.1. Justification de l'hypothèse

Sans qu'on ait la prétention d'avoir épluché tous les documents (essais, recherches, articles médiatiques, rapports officiels d'institutions nationales et internationales...) traitant de la corruption et de la gestion abusive de l'appareil d'État en Haïti, on a toutefois dénoté une tendance à une standardisation du phénomène corruptif et à son enchâssement dans le cadre institutionnel néolibéral. Ce cadre théorique du commerce de la corruption, n'accordant que très peu de considération à la diversité des sociétés dans lesquelles le phénomène est observé, plaide en faveur de l'instauration de formules néolibérales standardisées avec l'assistance internationale. L'ULCC, l'institution en première ligne dans la lutte contre la corruption en Haïti, semble faire sienne l'approche institutionnaliste en indiquant que « [la corruption] fausse les règles du jeu démocratique et de l'économie de marché et elle est

coûteuse pour la société » (Organisation des États américains/ULCC, p. 4). Certains auteurs et chercheurs haïtiens, tels Jean Abel Pierre, semblent, de leur côté, vouloir aborder la question dans une perspective peu orthodoxe. En effet ce dernier, sans nier la pertinence des institutions démocratiques libérales, reste prudent dans l'analyse de la construction socio-politique de la corruption et prend sa distance vis-à-vis de la mise en place à tout va d'institutions démocratiques et néolibérales. « ... les réformes institutionnelles, la lutte contre la corruption n'auront de succès que dans leur articulation à un plan global de la sortie de la fragilité sociale », note le chercheur haïtien (Pierre, 2014, p. 219).

Suite à nos recherches – loin d'être exhaustives – et sans remettre aucune en question l'immense travail de l'économiste Leslie Péan ou les laborieuses recherches de Jean Abel Pierre, on pense que la littérature sur la corruption et la gestion abusive de l'appareil d'État en Haïti survole trop vite cette tendance à la captation des pouvoirs publics chez l'Haïtien. Tendance née de la fracture sociale et coloriste de l'époque esclavagiste et qui génère un certain clanisme et des coteries en vue de profiter des ressources publiques du pays. Sans sombrer dans l'arrogance d'y être arrivé, le présent mémoire s'est donné pour objectif de présenter une perspective de l'analyse de la corruption en Haïti qui se veut d'insister sur la « cartélisation » et la gouvernance-clientélisme en Haïti. Une telle perspective qui, s'agglomérant à l'analyse de nos illustres prédécesseurs, pourrait permettre à quiconque d'avoir une vue, non pas aboutie, mais plus élargie sur le phénomène corruptif en Haïti.

3.6. Méthodologie privilégiée

Pour la présente recherche, le choix d'une analyse documentaire qualitative – sans recourir à une solution de facilité – s'imposait à nous. Deux raisons légitimes (selon nous) peuvent toutefois expliquer cette contrainte et ce choix. Premièrement, l'abondance de la documentation :

- a. La corruption et la gestion abusive et patrimonialiste de l'administration publique par les dirigeants « katelize »¹³ (constitués en cartels) n'est point un phénomène nouveau au pays. Sa genèse trouve notamment sa source dans la fracture originelle socio- raciale du corps social de Saint-Domingue et d'Haïti et a surfé sur l'évolution politique, sociale et économique de ce pays jusqu'à aujourd'hui. Plusieurs chercheurs haïtiens et étrangers se sont penchés sur le phénomène corruptif et sur l'épineuse question de races et de couleur en Haïti tout en proposant différents cadres d'analyse. Leslie Péan, Jean Abel Pierre, Laënnec Hurbon, Vertus Saint-Louis, Michelle Labelle, pour ne citer que ces chercheurs, ont produit des œuvres importantes et pertinentes pour notre travail de recherche.
- b. On l'a noté plus tôt, les deux grandes approches de la corruption ayant présidé à l'élaboration des politiques d'aide au développement des principales institutions internationales qui sont versées dans le domaine de la lutte anticorruption et que l'on a raisonnablement soulignées, sont largement documentées.
- c. Par ailleurs, les organismes internationaux et les principaux pays occidentaux se sont jetés à bras raccourcis sur la lutte contre la corruption en l'intégrant dans leur

¹³ Lisez « catélisé » (katelize) : le « e » se prononce toujours é en créole d'Haïti duquel l'accent aigu est inexistant et le son « z » du « s » entre deux voyelles est absente dans la linguistique haïtienne. La lettre « r » n'existe qu'en des structures grammaticales spécifiques. Ce qui fait *Katèl* pour Cartel.

politique d'aide au développement et ont accouché du paradigme de la Bonne gouvernance (anti-thèse de la corruption) et d'autres cadres d'intervention auprès des pays en développement. Les différents traités internationaux contre la corruption ratifiés par Haïti, les documents stratégiques et les programmes d'aide en faveur du pays (Haïti) depuis la fin des années 1990 et les documents d'appui (lois et décrets adoptés par les dirigeants haïtiens) s'inscrivant dans la lutte contre la corruption sont archivés et disponibles.

- d. Finalement, la presse a largement contribué à vulgariser le « cancer » de la corruption en Haïti. Il suffit de taper Corruption et Haïti (mots-clés) dans n'importe quel moteur de recherche pour que le web (la toile) s'exécute avec une rapidité inouïe. Plus de quinze millions de résultats en 0,37 seconde (Google). Les documents scientifiques, les analyses d'experts qui ont su profiter des colonnes de la presse (nationale et internationale), les reportages sur les manifestations contre la corruption depuis 2016 etc. constituent les principales données auxquelles nous avons recours.

Deuxièmement, une étude sur le terrain pour recueillir des données et une analyse quantitative ne se révèlent que très peu pertinentes à l'orientation que l'on a choisie pour notre recherche. On s'est dit également – paramètre non négligeable – qu'une enquête de terrain en Haïti, en raison de l'insécurité physique, de la violence politique, de la fragilité sociale et politique et du climat de tension qui règnent dans le pays, comporte des risques évidents pour un étudiant – même ayant grandi et vécu dans le milieu pendant les trente premières années de sa vie – travaillant seul sans le mandat et la protection que pourrait lui conférer

une institution ou un organisme international. Par ailleurs, on présume – compte tenu des importants enjeux économiques et politiques – qu’il pourrait se révéler ardu de rencontrer des fonctionnaires d’État qui seraient enclin à nourrir notre recherche par des déclarations autres que le discours officiel.

Somme toute, l’importante œuvre des tenants des deux principales approches de la corruption, les analyses fort instructives et laborieuses sur la corruption et d’autres concepts connexes des chercheurs dans différents domaines des sciences sociales et des spécialistes de l’histoire coloniale et postindépendance, et de la culture haïtienne, les nombreux articles de la presse haïtienne et étrangère qui ont traité de la corruption en Haïti et ont offert à des experts haïtiens et internationaux un organe d’expression et de vulgarisation constituent les principales sources que l’on a exploitées dans le cadre du présent travail. Il y eut aussi les documents des institutions et organismes internationaux (Organisations des Nations unies, Banque mondiale, Transparency international, Programme des Nations unies pour le développement...) qui ont constitué une source non négligeable à notre recherche.

Chapitre quatrième

4. Analyse de données et discussions des résultats

4.1. L'Unité de lutte contre la corruption : au nom de la « Bonne gouvernance » et du marché

Divisé en deux sections, le quatrième chapitre de notre étude se veut de présenter, dans un premier temps, l'Unité de lutte contre la corruption et d'examiner le contexte conjoncturel dans lequel elle a été créée ainsi que le paradigme qui préside à sa mission. À la deuxième section, on analysera la mission et l'objectif de l'ULCC et tentera de comprendre les difficultés auxquelles la lutte contre la corruption et l'accaparement de l'appareil d'État par les dirigeants est confrontée.

Section A

4.1.1. L'Unité de lutte contre la corruption face au legs de la corruption et à l'accaparement de l'État par les élites politiques en Haïti

La chute de la dictature des Duvalier en février 1986 marquera pour Haïti un renouveau démocratique, une renaissance sociale et politique dont la population semblait espérer et attendre l'avènement depuis belle lurette. Par l'ampleur de l'événement, la fin de ce régime dictatorial peut être vue comme une véritable seconde chance pour le pays de se relancer et d'entamer un nouveau départ depuis l'abolition de l'esclavage en 1801 et la révolution subséquente qui déboucheront sur l'indépendance de 1804. Durant les années de règne des Duvalier père et fils (1957-1986), un verrou politique hermétiquement appliqué sur tout le territoire et une répression sévère muselèrent les voix discordantes et empêchèrent toute une société d'exprimer ses desiderata sociaux, politiques et économiques. La corruption (petite et grande), durant les trois décennies de règne duvaliériste, détenait un statut quasi-institutionnel. La dictature n'avait pas initié le commerce corruptif dans le pays, loin s'en

faut, mais les apparatchiks du pouvoir duvaliériste ne s’embarrassaient point de convenances morales ou de considérations légales pour détourner les fonds publics vers les comptes privés. En effet, selon un document dont Radio Canada a retrouvé une copie, « Duvalier, sa femme et leurs complices ont créé des comptes extrabudgétaires ainsi que des œuvres sociales fictives » afin de détourner des fonds destinés à ces œuvres (Radio-Canada, 2011). Par ailleurs, la nature clanique, lente, lourde et centralisée de l’administration publique d’une part et les conditions de travail exécrales des petits fonctionnaires d’autre part favorisaient le recours aux dessous de table pour se faire délivrer ne serait-ce qu’un permis de conduire dans un délai raisonnable, sans s’être jamais assis derrière un volant dans certains cas.

Au lendemain du 7 février 1986, un déferlement sans précédent de revendications démocratiques émanera donc de toutes les couches de la société. « La corruption dans l’administration publique » (Pierre, 2014, p. 190), entre autres souhaits, constitua l’un des fléaux que la population espéra voir éradiqué. La nouvelle constitution de 1987 sera donc la première victoire institutionnelle et purement théorique de la nouvelle ère post-dictatoriale contre la « clanisation » de la fonction publique, la petite corruption administrative et la grande corruption politique. Ainsi, de façon explicite néanmoins lapidaire, en son article 241, la nouvelle loi-mère condamna tout crime contre le fisc et l’enrichissement illicite dont la preuve peut être établie par tous les modes, notamment l’écart présumé entre le niveau d’aisance du fonctionnaire et le train de vie que lui permettraient ses émoluments. Innovation marquante de la nouvelle constitution fut la création (art. 207) de l’Office de protection du citoyen – bien qu’existant encore de nos

jours, cette institution semble être tombée en caducité pour cause d'inadaptation – dont le rôle est (était) de prévenir toutes formes d'abus de l'Administration publique contre le citoyen. Cet organisme, l'OPC, qui a dû attendre l'année 2012 avant que ne voie le jour la loi portant son organisation et son fonctionnement, n'est pas un tribunal administratif et ses recommandations n'ont aucune portée contraignante. *In fine*, le rôle du protecteur du citoyen se limite à émettre des recommandations, saisir le parlement et les tribunaux au nom des citoyens ou des organismes s'estimant lésés par les actes administratifs d'État. Depuis sa création, l'OPC n'a jamais pesé bien lourd face aux innombrables irrégularités de l'administration publique, notamment les révocations massives généralement injustifiées et les nominations népotistes tout aussi massives qui surviennent à chaque changement de régime ou même de direction au sein d'un organisme public.

Durant les premières années de la transition démocratique (1986-1994), plusieurs turbulences politiques et sociales dues au clash entre cette nouvelle volonté de changement démocratique et secteurs réactionnaires, dont certaines d'une grande violence, ébranleront le pays. Coups d'État à l'envi, élections avortées dans le sang, manifestations sociales et politiques sévèrement réprimées par les forces armées régulières et autres groupuscules paramilitaires, disparitions et assassinats suspects de leaders politiques rendront l'apprentissage démocratique cahoteux et fragile. Le valse des gouvernements provisoires, militaires ou civils, qui se sont disputé les rênes du pouvoir et relayés à la tête du pays depuis 1986 jusqu'au retour de Jean Bertrand Aristide en 1994 (retour à l'ordre constitutionnel), n'aura pas amené de stabilité politique ni économique et les aspirations démocratiques et sociales en matière de saine gestion publique sont restées lettre morte. Le

sociologue haïtien, Franklin Midy, résume bien toute la violence qui animera la scène politique et sociale haïtienne après le départ de Duvalier à travers, notamment la volonté exprimée par le général Henry Namphy (chef du Conseil national de gouvernement/CNG) en 1987 de mettre fin à la « bamboche démocratique » (Midy, 2017). La chercheuse Sylvie Dugas, de son côté, note que suite au coup d'État dont le président Aristide a été victime en 1991, « gouvernements provisoires constitués par l'armée se succèdent dans un environnement dominé par la violence » (Dugas, 2006, p. 1). Les vieilles habitudes ayant la peau dure, « les pratiques d'ancien régime » (Péan, 2007a, p. 675) se perpétuèrent donc allègrement. L'analyse de Leslie Péan déplore le changement de régime sans changement de méthodes et semble blâmer « le formatage duvalérien » indéracinable (c'est nous qui qualifions) de la prévarication et de l'enrichissement illicite. Les différentes organisations de la société civile de défense des droits humains qui sont nées ou ont émergé à la faveur de la chute de Jean-Claude Duvalier et de la « libération de la parole » (Péan, 2007b) concomitante vont connaître un regain de santé durant la décennie 1990 de la bonne gouvernance (nouveau credo du développement international).

La fin du précédent millénaire et le début du suivant seront les témoins en Haïti de la résurgence et de la persistance des doléances sociales en faveur de la lutte contre la corruption et plus généralement de la saine gestion des affaires publiques. Grâce au militantisme et au combat sans relâche mené par les organisations de la société civile notamment le Réseau national de défense des droits humains (RNDDH) et la Fondation

Héritage¹⁴, mais aussi en raison de la Bonne gouvernance liée à l'aide au développement, les dirigeants haïtiens vont se mettre au pas (après l'échec des Programmes d'ajustement structurel-PAS) en adhérant à la Convention Interaméricaine contre la Corruption/CICC en 1997 (ratification en 2000) et à la Convention des Nations Unies contre la corruption /CNUCC (signature en 2004 et ratification en 2007). Toutefois, le principal succès anticorruption depuis le départ des Duvalier fut la création en 2004 – quand même, près de vingt ans plus tard – de la première institution de lutte contre la corruption : l'Unité de lutte contre la corruption, l'ULCC. Le présent chapitre se propose, dans sa première section, d'analyser d'une part le contexte dans lequel elle a été créée et la mission assignée à cet organisme public appelé à combattre la corruption en Haïti, et d'autre part l'approche globale qu'elle a préconisée, pour finalement interpréter le bilan que l'on peut tirer des dix premières années de l'institution. On examinera, dans la deuxième section, les stratégies spécifiques auxquelles l'ULCC a recours dans sa lutte anti-corruption sans que la macrostructure socio-politique d'Haïti qui favorise l'accaparement de l'État et la perception de l'État-vache-à-lait ne soient remises en question et attaquées.

4.1.2. L'Unité de Lutte Contre la Corruption, au service de la « Bonne gouvernance » et du marché

Dans le contexte du développement international, la lutte contre la corruption connut son essor à la fin du 20^e siècle, notamment avec l'apparition du paradigme de la Bonne gouvernance. Les deux concepts (corruption et Bonne gouvernance), s'ils ne sont pas synonymes, semble être liés dans une relation très étroite par la Banque mondiale qui

¹⁴ Organisme privé et non partisan créé en 1998 et promouvant l'intégrité et la probité dans la gestion publique.

conclut que « la corruption, (...), trouve son origine dans la mauvaise gouvernance » (Cartier-Bresson, 2000, pp. 165-166). La corruption et surtout l'efficacité de la lutte contre celle-ci, selon l'approche institutionnelle du concept, constituent – outre le formatage politique et économique libéral – un des principaux critères de mesure de la Bonne gouvernance. Les principales institutions internationales impliquées dans le développement international dont la Banque mondiale introduisirent ou renforcèrent la lutte contre la corruption dans leur agenda et encouragèrent les pays bénéficiaires de l'aide internationale à mettre en place des mécanismes de surveillance et de sanction du phénomène corruptif. En effet, la Banque mondiale, nous rappelle Bresson, en dépit de sa politique de non-ingérence, « allait faire pression sur les pays emprunteurs pour lutter contre ce phénomène de nature politico-économique » (Bresson, 2000, p. 165). Parallèlement, en Haïti, les voix de plus en plus libérées depuis la fin de la dictature en 1986 et dont les organisations de la société civile se font le porte-parole n'ont eu de cesse de dénoncer l'image d'*État-prédateur* et/ou d'*État-corrompu*¹⁵ qui est associé au pays et la corruption ancestrale et générationnelle qui gangrène l'administration publique et la sphère politique. Ce double contexte national et international favorisera donc la création de la première institution (véritable?) de lutte contre le phénomène corruptif en Haïti. La Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif, bien que créée depuis 1823 et malgré sa mission – contrôle des dépenses et recettes de l'État et poursuite de toute forme de concussion – (art. 2 et 5, décret de novembre 1983) est davantage perçue comme

¹⁵ La différence fait débat et oppose Jean Abel Pierre à Leslie Péan. L'État-prédateur se traduit par un « État tropicalisé et hybride, (...) patrimonialisé par la privatisation informelle de l'autorité publique à tous les niveaux, au profit des titulaires de l'autorité » (Médard, 2006, p. 689). Tandis que l'État-corrompu est celui dans lequel la corruption constitue un « acte de déviance en vue de ses propres intérêts » (Pierre, 2014, p. 44).

pourvoyeuse « de décharge aux corrompus de l'État » (Péan, 2007a, p. 667) et non point l'institution indépendante et juge des actes de l'Administration publique qu'elle est censée incarner. En dépit de son statut de tribunal administratif et d'institution de contrôle des dépenses et des recettes publiques, la CSCCA « s'est révélée, regrette Péan, une institution pour blanchir l'escroquerie » (Péan, 2007a, p. 667).

La création de l'ULCC en 2004 dans un contexte politique et économique très précaire a donc été favorablement saluée par différents secteurs de la société, notamment les organisations de défense des droits humains, les partis politiques et la communauté internationale. L'existence de l'institution constitue une première pierre à l'édifice qui pourrait contribuer à dissiper la méfiance – solidement ancrée dans l'imaginaire collectif – de la population vis-à-vis de tout représentant de l'État. On est loin de l'approche fonctionnaliste de la corruption qui, dans son analyse uniforme du phénomène dans les pays sous-développés, considérait celui-ci comme un mal nécessaire ayant la capacité, dans un premier temps, de « débloquer le système ». Le commerce de la corruption, depuis son accaparement par les institutions internationales du monde du développement, est vu comme l'antinomie de la Bonne gouvernance, rappelons-le, nouveau mot d'ordre de l'aide internationale. La nouvelle approche institutionnaliste/universaliste dominante entend s'attaquer aux structures politiques et économiques inadéquates afin de combattre la corruption. S'alignant sur cette école de pensée, l'ULCC résume que « [la corruption] fausse les règles du jeu démocratique et de l'économie de marché et elle est coûteuse pour la société » (ULCC, 2008, p. 4).

4.1.3. La mission de l'ULCC face à une corruption ancrée dans les mœurs administratives et politiques du pays

Une institution, à laquelle est assignée la mission de combattre la corruption en Haïti, s'attaque à des décennies de pratiques administratives illicites, banalisées, ancrées dans la perception de l'Haïtien et entérinées/légitimées par un ensemble de proverbes populaires qui associent l'État à une vache-à-lait léguée par l'indépendance de 1804. En 2004, Haïti connut une énième perturbation politique qui se solda, suite à un soulèvement populaire et armé, par la démission de son président élu Jean-Bertrand Aristide, glissant inexorablement comme d'autres avant lui vers des dérives autoritaires. En effet, compensant son manque de légitimité, Aristide durant son deuxième mandat de président, rapporte l'universitaire haïtien Josué Muscadin, n'hésitera pas à « utiliser les mêmes méthodes en œuvre sous la dictature [des Duvalier] » (Muscadin, 2013, p. 9). Conformément aux prescrits de la constitution de 1987 (art. 149), le président d'alors de la Cour de cassation, Me Alexandre Boniface devient président, en remplacement d'Aristide, et dirige un (énième) gouvernement provisoire avec pour mission d'organiser les prochaines élections générales. Le pays, entretemps, est depuis plusieurs années sous assistance de l'aide internationale, et dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet d'aide de gouvernance économique (Banque mondiale-Projet d'assistance technique à la gouvernance Économique/EGTAG1) ainsi que de la mise en application de la Convention interaméricaine contre la corruption ratifiée en 2000, l'Unité de lutte contre la corruption voit le jour par décret le 8 septembre 2004 (Atouriste¹⁶, 2014, P. 3).

¹⁶ Antoine Atouriste est un ancien directeur général de l'ULCC (2012-2015).

Depuis l'indépendance en 1804, le clientélisme et le clanisme, entre autres sources de la corruption historique qui mine l'administration publique et l'univers politique haïtiens, se sont transmis de génération en génération et a traversé les âges pour s'installer confortablement dans les mœurs administratives et politiques haïtiennes tout en se complaisant dans des adages populaires. Cette corruption ayant conduit à l'enrichissement de clans et de familles (consanguines et politiques) a contribué au détournement et au pillage des richesses du pays. La population, rompue et usée à l'idée du « ôte-toi que je m'y mette » (afin que je m'enrichisse à mon tour), a compris depuis longtemps que la corruption « ne conduit pas à une réprobation morale...et qu'il y aurait un pesant de jouissance à contourner toute règle et toute loi » (Hurbon, *in* Jean Abel Pierre, 2014 p. 140). Dans ce pays, jadis la Perle des Antilles, l'enrichissement illicite et la notion du bien mal acquis à travers le commerce de la corruption ont toujours résisté à la morale et à la loi, au point que la probité d'un fonctionnaire public ou d'un politicien passe pour de l'irréalisme incompréhensible.

L'analyse de la corruption en Haïti a suscité plusieurs études, et nombreux sont les auteurs et spécialistes (haïtiens et étrangers) qui s'y sont penchés afin d'en comprendre la genèse, d'en dégager les particularités et de proposer des pistes de solutions. L'ULCC s'attaque donc à un fléau fossilisé. Renverser la perception de la corruption, s'attaquer aux origines du mal et sanctionner les manifestations de celui-ci constituent la tâche ardue de l'Unité de lutte contre la corruption. Le poids du temps, le dysfonctionnement séculaire de l'administration publique et l'incrustation de la corruption dans les pratiques politiques en Haïti ne manqueront pas de rendre complexe la mission de cet organisme étatique.

4.1.4. L'ULCC : une indépendance limitée

Après la démission du président Aristide en février 2004, une Commission tripartite (la communauté internationale, les organisations de la société civile et les partis politiques) et un Conseil de sages ont été les principaux secteurs ayant présidé à la création de cette première institution de lutte contre la corruption au pays. Le décret signé du président provisoire Alexandre Boniface octroie à l'ULCC un mandat plutôt large décrit en cinq points (art. 4) (Le moniteur, 2004, p. 3) :

1. Définition d'une stratégie de lutte en impliquant la participation de tous les secteurs de la société.
2. Révision de toute la législation existante relative à la lutte contre la corruption.
3. Élaboration d'un code d'éthique applicable à la fonction publique.
4. Application de la Convention interaméricaine contre la corruption (ratifiée en 2000).
5. Mise en place d'un système d'alerte.

Ce décret de 23 articles souligne (art. 5) que l'ULCC est administrée par un conseil d'administration dont le président n'est nul autre que le Ministre de l'économie et des finances (MEF). De plus, ce ministère a le pouvoir de former un Comité consultatif mixte dont le rôle est d'assurer la coopération et la collaboration des différentes branches de l'administration publique. « Vòlè ap veye vòlè » (le voleur chargé de surveiller le voleur) aurait dit l'Haïtien moyen. L'indépendance dont une telle institution devrait bénéficier se trouve ainsi biaisée par la présence d'un ministère régalien du gouvernement au sein de son conseil d'administration dont le rôle n'est pas clairement établi. Le directeur général de l'institution nommé par le président de la république (implicitement après approbation du Sénat suivant l'article 142 de la constitution de 1987), et dont la durée du mandat n'est pas définie, assure le fonctionnement technique et administratif de l'institution et est tenu de transmettre un rapport trimestriel au ministre de l'économie et des finances (rappelons-

le, président du conseil d'administration). En conclusion, le directeur général de l'ULCC évolue sous la coupe du gouvernement et du président de la république; ce dernier, étant « le garant de la stabilité des institutions » (art. 136 de la constitution de 1987), peut le démettre de ses fonctions en usant de cette disposition constitutionnelle floue et étirable à souhait. En dépit de ses larges attributions (pouvoirs étendus à toute l'administration publique et capacité de mettre en branle la machine judiciaire à l'encontre d'individus soupçonnés de corruption), le conseil de direction de l'ULCC gère l'institution avec l'approbation de son ministère de tutelle, celui de l'économie et des finances (art. 14). Notons que la tutelle administrative renvoie à un contrôle exercé par une autorité supérieure et qui permet cette dernière d'avoir un droit de regard – « autorisation, approbation, suspension, annulation » (Molitor, 2004, p. 2) – sur les actes de l'organisme sous tutelle. L'institution de lutte contre la corruption souffre ainsi au départ d'un manque d'autonomie et d'indépendance vis-à-vis du gouvernement et du président de la république, et la loi qui l'a créée écarte les autres corps du pouvoir étatique du processus de désignation de son directeur général. Également, l'implication des secteurs clés de la société dans le choix de celui-ci aurait conféré, en théorie du moins, une présomption d'impartialité à la direction de l'ULCC; car, il n'est pas rare que le président du pays place généralement et discrétionnairement à la tête des institutions publiques importantes des hommes ou des femmes « à lui ».

4.1.5. Programme triaxial de l'ULCC

Dans son premier document officiel (Cadre d'intervention, ULCC, 2004-2005), l'ULCC définit son plan de travail louable qui se repose sur trois axes programmatiques :

l'éducation, la prévention et la poursuite. Le premier volet « Éducation » s'élabore, selon l'institution, à travers une campagne de sensibilisation et de promotion de l'intégrité, de la transparence et de l'honnêteté dans la gestion des affaires publiques. Ce pan non négligeable de la lutte contre la corruption devra donc s'attaquer à la déconstruction de l'idée que l'Haïtien se fait de l'État. C'est-à-dire, « la poule qu'on peut plumer » en toute impunité et dont on peut faire remonter l'origine à l'époque coloniale et surtout à la période postindépendance. Cette représentation de l'État dans l'imaginaire collectif haïtien semble n'avoir souffert d'aucune remise en question depuis plus de deux siècles et que plusieurs groupes (noiristes, mulâtristes, militaires, clans et familles, partis politiques) se sont appliqués à exécuter. Selon un article de Le monde (Le Monde, 2005a), une commission sénatoriale d'enquête formée après la démission de Jean-Bertrand Aristide en 2004 a affirmé détenir la preuve de détournements de fonds (19 millions de dollars) dont celui aurait été le cerveau. Cette somme retirée (sans justificatifs, selon toutes apparences) des caisses de la banque centrale du pays a alimenté les comptes privés de l'ancien prêtre (Aristide) avec la complicité de représentants américains noirs (Le Monde, 2005a). Durant son deuxième mandat écourté, Aristide, toujours selon l'article cité plus haut, a mis à profit d'autres organismes et compagnies de l'État (les Autorités portuaires nationales/APN et la Télécommunication/Téléco) afin de gonfler sa richesse personnelle. Les autres dirigeants, gouvernements et régimes successifs que connut le pays depuis son indépendance se sont eux aussi prêtés à cet exercice lucratif qu'est le détournement de fonds publics. Le « dyòb leta, lajan leta, machinn leta » (propos généralement exprimés avec désinvolture pour justifier le gaspillage des ressources publiques) semble conférer un blanc-seing aux représentants de l'État (du simple gratte-papier au haut fonctionnaire et au politicien haut-

placé) dans la gabegie des fonds publics et dans l'enrichissement illicite. Cette aisance imaginative à disposer des ressources publiques se conforte d'une certaine légitimité tacite et passive, dans la mesure où la probité et l'intégrité sont perçues chez un fonctionnaire ou un politicien comme une anomalie inconcevable.

Le volet « Prévention » auquel entend s'atteler l'ULCC fait appel à des stratégies orthodoxes et classiques, et s'inscrit dans un arsenal juridique qui tente de (re)cadrer la gestion publique et encourager la transparence et la probité chez les fonctionnaires et les politiciens. Le cadre d'intervention de 2004-2005 de l'institution a clairement énoncé les objectifs afin d'assainir l'administration publique et rendre celle-ci plus professionnelle :

- Réduire les penchants sur la corruption en assurant des conditions matérielles convenables aux agents de la fonction publique ;
- Revoir systématiquement et périodiquement les déclarations de patrimoine des acteurs et de leur famille ;
- L'intégrité doit être mise en valeur dès la sélection et le recrutement du personnel de la fonction publique ;
- Adopter des textes réglementaires pour assurer la légalité et la pérennité de la lutte contre la corruption ;
- Mettre à jour tous les manuels de procédures administratives des ministères et organismes publics ;
- Définir et élaborer une grille salariale permettant aux fonctionnaires de faire face aux frustrations du coût de la vie en tenant du respect de la dignité de leur fonction;
- Rendre disponibles, des statistiques et résultats des audits périodiquement publiés : volume de dénonciations, d'investigations et enquêtes menées, de poursuites exercées, de sanctions prononcées et de sanctions exécutées... (ULCC, Cadre d'intervention, 2004-2005, p. 2)

Dans les autres cadres d'intervention et de référence annuels et subséquents, l'ULCC a appelé à renforcer ses mécanismes de surveillance en promouvant la collaboration avec d'autres institutions impliquées dans la lutte contre la corruption et la gestion illégale de fonds publics notamment la CNMP, la CSCCA, l'UCREF, en opérationnalisant différents

systemes informatisés de contrôle (système de dépenses publiques/SYSDEP et système intégré de gestion financière/SYSGF) et en mettant en place des unités d'éthique dans les organismes d'État. Durant les quatre années suivant la création de l'ULCC, la législation haïtienne s'est étayée de différents mécanismes de professionnalisation de l'appareil administratif public dont le décret du 3 décembre 2004 créant la Commission nationale des marchés publics (CNMP) et la loi de Février 2008 portant sur la déclaration de patrimoine de certaines catégories de fonctionnaires de l'État. Notons que cette dernière loi répond aux prescrits de la constitution, laquelle en son article 239 astreint certains fonctionnaires à déclarer l'état de leur patrimoine au greffe du tribunal civil.

Le troisième axe de la stratégie de lutte contre la corruption de l'ULCC, la « Poursuite » (judiciaire), va s'arrimer aux provisions légales anti-corruption déjà disponibles. L'arsenal juridique haïtien contre la corruption se résumait, avant la décennie de la Bonne gouvernance, à quelques articles peu élaborés dans certaines constitutions antérieures, à l'existence de la CSCCA, laquelle n'a jamais pu assumer pleinement son rôle de vigie des activités administratives publiques, loin s'en faut, et à quelques articles et sections dans le Code pénal. Avec l'axe de la « Poursuite », l'ULCC veut établir et huiler des structures d'harmonisation avec les autres instances (CNMP, CSCCA, Unité centrale de renseignements financiers/UCREF, Inspection générale des finances/IGF, la police judiciaire) chargées de surveiller et/ou de poursuivre les crimes contre les finances publiques et plus généralement l'enrichissement illicite. Toutefois, il est une anomalie qu'il convient de noter : en matière judiciaire, il est difficile de poursuivre des actes criminels s'ils ne sont pas identifiés comme tel par un texte de loi (*Nullum crimen, nulla poena sine*

lege-Pas de crime, pas de peine sans loi). Or, il a fallu attendre jusqu'à l'année 2014 (dix ans après la création de l'ULCC) avant que ne fut votée la loi définissant les principaux actes de corruptions comme la concussion, l'enrichissement illicite, le blanchiment du produit du crime, le détournement de biens publics, l'abus de confiance, le versement de pots-de-vin, le paiement de commissions illicites, la surfacturation, le trafic d'influence, le favoritisme, le délit d'initié, la passation illégale de marchés publics etc. Dans sa « Stratégie nationale de lutte contre la corruption » (SNLC), publiée en 2008, l'ULCC a beaucoup misé sur l'harmonisation des lois en la matière et une collaboration structurée entre toutes les instances de poursuite.

4.1.6. L'ULCC et la lutte anti-corruption, plus de dix ans plus tard

L'ULCC se défend de lancer une chasse aux sorcières en élaborant sa « Stratégie nationale de lutte contre la corruption ». Les changements de gouvernements en Haïti se traduisent souvent par une série d'interdictions de départ à l'encontre des haut-fonctionnaires du précédent gouvernement. Ces procédures se perdent généralement dans les arcanes judiciaires et administratifs et finissent par gonfler les innombrables dossiers de l'oubliette haïtienne. Et les « poursuivis » recouvrent quelque temps plus tard leur capacité à la libre circulation. La principale institution de lutte contre la corruption se veut plutôt d'être le redresseur de torts, des « mauvais choix économiques opérés par le passé » et surtout de procéder à l'application de stratégies visant à « changer l'attitude de tolérance des populations vis-à-vis de la corruption » (ULCC, 2008, p. 25). Son objectif est (était) de retirer le pays du groupe peu glorieux des États les plus corrompus de la planète en 2018. Au moment nous rédigeons ces lignes, le pays occupe la 161^e place selon l'Indice de perception de la corruption (IPC) de Transparency international avec une note de 2,2 (la

note 10 correspondant au plus haut niveau de probité) alors qu'en 2004, Haïti partageait avec le Bangladesh la peu glorieuse 145^e place (les deux dernières) avec une note de 1,5. Par comparaison, Cuba, un autre pays de la région caribéenne, durant toutes ces années a oscillé entre la 62^e et la 65^e place avec une note vacillant entre 3,7 et 4,7. Afin de permettre de mieux comprendre le niveau de perception de corruption (IPC), notons que la Finlande, en 2017, trônait à la première place (8,9) tandis que la Canada occupait la 8^e place avec une note de 8,2. Durant cette période (2004-2017), peut-on avancer qu'Haïti a progressé parce qu'elle ne fait plus partie des États perçus parmi les plus corrompus ? La nouvelle posture dans la lutte contre la corruption affichée par l'État haïtien a-t-elle contribué à la nouvelle place du pays. L'ULCC s'en réjouit dès 2011 en notant que « les initiatives de lutte contre la corruption commencent déjà à porter des fruits » (ULCC, 2011, p. 6).

Dans le préambule de la SNLC, l'institution signale que la corruption conçue dans les plantations et l'administration de l'époque coloniale est léguée aux esclaves devenus libres après l'indépendance; lesquels ont reproduit ce modèle d'enrichissement personnel et clanique aux dépens du pays. L'institution déplore le format postindépendance de gestion qui détourne « l'État de sa fonction essentielle de défense et de promotion de l'intérêt général pour le mettre au service d'intérêts privés et mesquins » (ULCC, 2008, p. 4). Cette tare originelle sera fructifiée par la centralisation et la « clanisation » de l'administration publique, les mauvaises conditions de travail des (petits) fonctionnaires de l'État, la faiblesse du système judiciaire subissant l'hypertrophie de l'exécutif et de l'inadéquation de l'arsenal juridique traitant de la gestion de fonds publics. La SNLC de l'ULCC souligne, dans la lignée de l'approche institutionnaliste de la corruption, que celle-ci « fausse les

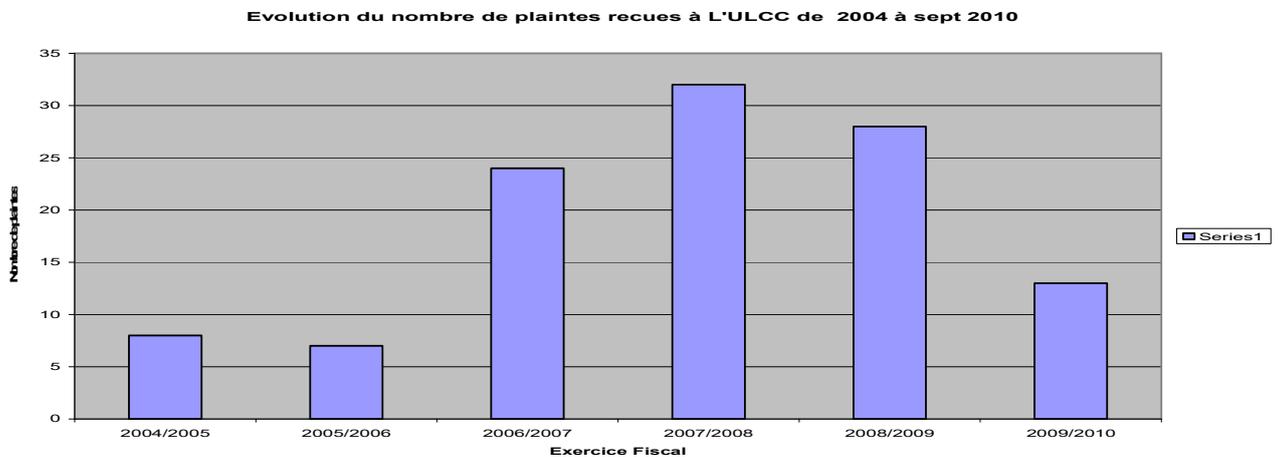
règles du jeu démocratique et de l'économie de marché » (ULCC, 2008, p. 4). Selon l'état des lieux dressé par l'ULCC peu de temps après sa création, tous les secteurs évoluant sur le territoire (les ménages, les fonctionnaires, les ONGs et le secteur privé), tout en la condamnant, considèrent la corruption comme intrinsèque à l'administration publique haïtienne. Fait curieux, s'il en est, de l'étude sur laquelle s'est basée l'ULCC afin de dresser la perception de la corruption : très peu de fonctionnaires ont osé pointer du doigt leur propre administration et ont tendance à nier l'importance de la corruption « chez eux ». L'herbe est beaucoup moins verte chez le voisin.

Si la corruption, selon toutes les études et tous les essais qui ont été consacrés au phénomène en Haïti, semble faire partie du paysage de l'administration publique du pays depuis la période coloniale et que l'imaginaire collectif semble s'y accommoder tout en étant conscient qu'elle est socialement et économiquement pernicieuse, il est important de noter que l'enrichissement illicite a été condamné par la législation haïtienne depuis longtemps. Épars et peu élaborés, les textes légaux qui condamnaient les actes assimilés à la corruption avant la création de l'ULCC, n'ont jamais résisté à tout l'engrenage corruptif qui fait tourner l'administration publique et la sphère politique. Tout l'arsenal¹⁷ ayant précédé la création de l'ULCC et censé prévenir la corruption, n'ont pas fait le poids face à la « gestion patrimoniale » des finances publiques et à l'image de la « poule qu'il est autorisé de plumer » qu'avait solennellement postérisée Jean-Jacques Dessalines, le premier chef d'État du pays.

¹⁷ La CSCCA, la loi sur la responsabilité des fonctionnaires publics de 1834, les références lapidaires dans les nombreuses constitutions d'avant celle de 1987 et les quelques sections et chapitres consacrés aux détournements de fonds et autres actes corruptifs connexes dans le Code pénal.

Les premiers rapports-bilans publiés par l’ULCC (entre 2008 et 2010) étalent les réalisations de l’institution. Elles tournent principalement autour des affiches installées dans les principales villes du pays – quatre à Port-au-Prince – (ULCC, 2009-2010, p. 5), des séances de formation à l’intention de certaines catégories d’agents publics, de la commémoration de la Journée internationale contre la corruption, de la distribution d’un exemplaire de la SNLC (ULCC, 2009-2010, p. 5). Durant les six premières années de son existence, l’ULCC a reçu cent douze (112) plaintes dont douze ont été acheminées aux autorités de poursuite. Aucun rapport ne mentionne si les dossiers transmis pour la poursuite judiciaire ont abouti à des arrestations, des restitutions et/ou des condamnations. Voir graphique ci-dessous.

Graphique 1 – Évolution du nombre de plaintes reçues à L’ULCC de 2004 à sept 2010

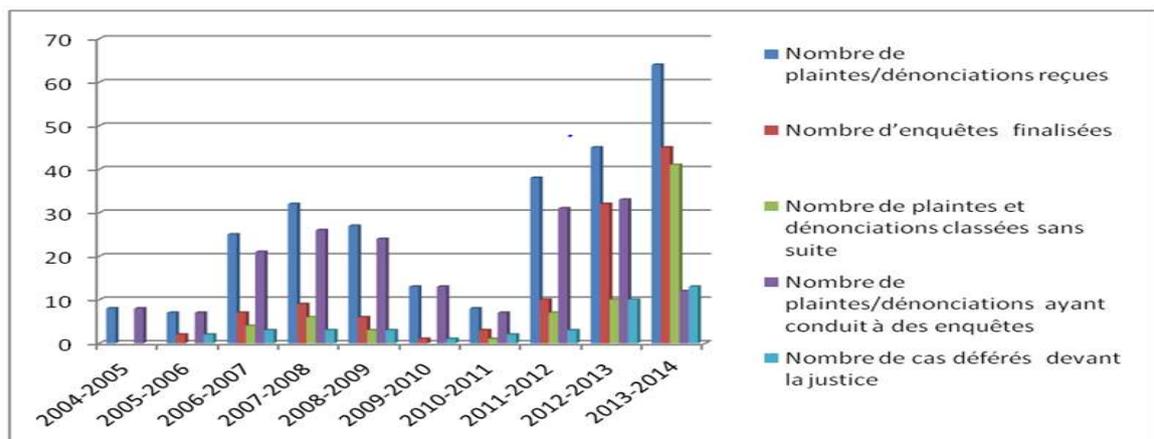


Source : ULCC, Rapport annuel 2009 – 2010, p. 5

Tout en intensifiant sa campagne de sensibilisation et d’éducation avec la tenue de séances de formation autant à Port-au-Prince que dans différentes villes de province du pays, l’ULCC, après les six premières années de son existence, a élargi son champ d’intervention

dans sa lutte contre la corruption. L'institution a initié différents audits de programmes gouvernementaux et mené des actions anti-contrebandes à l'Administration générale des douanes/AGD, l'un des organismes d'État perçu parmi les plus touchés par la corruption. L'institution se réjouit, dans ses plus récents rapports, d'avoir contribué à l'augmentation des recettes des organismes publics chargés des recettes publiques comme l'AGD ou la Direction générale des impôts/DGI. Parallèlement, de 2010 à 2014, l'ULCC a enregistré de plus en plus de plaintes et de dénonciations de cas de corruption présumés comme le témoigne le graphique suivant (ULCC, 2013-2014, p. 12).

Graphique 2 - Évolutions des plaintes et dénonciations



Source : ULCC, Rapport annuel 2013-2014, p. 12

À la lumière du survol des actions entreprises par l'institution de lutte contre la corruption en Haïti les dix premières années de son existence, on comprend que l'ULCC semble répondre tant bien que mal aux deux premiers axes de son objectif défini par son cadre d'intervention (éducation, prévention). Comptables de deniers publics, caissiers-payeurs, agents du pouvoir judiciaire (huissiers, greffiers, juges), agents de douanes etc. ont reçu des formations sur l'intégrité et la probité. Bien que minimes, des cas de corruption présumés (les petits poissons) ont été déférés devant la justice. Mais comme le déplore l'ULCC elle-même en 2015, le score du pays selon l'IPC de Transparency international, ne s'est pas amélioré « à cause de la faiblesse du système judiciaire » (ULCC, 2014-2015, P. 12).

Après le passage à la tête du pays du gouvernement provisoire de Boniface entre 2004 et 2006 et depuis la création de l'ULCC (2004), il y eut trois présidents élus qui se sont distingués par leurs déclarations fermes et leur promesse d'œuvrer contre la corruption. Feu René Préal, en décrétant 2007 l'année contre la corruption, en a appelé à l'ULCC et à d'autres institutions impliquées dans la lutte, à poursuivre les « traîtres envers l'État » lesquels sont, selon lui, dans « différentes institutions allant du Palais National au Parlement en passant par les ministères, la police, la justice, les mairies, la direction générale des impôts et l'administration générale des douanes » (Radio Kiskeya, 2007). En 2011, Michel Martelly, au moment de faire le dépôt de sa déclaration de patrimoine a salué le travail de l'ULCC dont la mission « constitue un pilier incontournable dans sa vision de la chose publique » (Radio Métropole, 2011). Le président en exercice Jovenel Moïse a déclaré à la tribune de l'ONU que « son gouvernement ne ménageait aucun effort pour

consolider la démocratie et l'État de droit dans le pays et menait une lutte acharnée contre la corruption » (ONU/info, 2017). Paradoxalement, depuis l'entrée en lice d'Haïti dans la marche de la Bonne gouvernance, de la signature et de la ratification des deux conventions contre la corruption (ONU et OEA) par le pays et de la création de l'ULCC, les organisations de défenses de droits humains et d'autres secteurs de la vie nationale ne cessent de dénoncer avec plus de véhémence l'enrichissement illicite et de réclamer l'assainissement de l'administration publique. Depuis 2016, plusieurs marches et manifestations populaires contre la gabegie des fonds publics ont été organisées à l'appel de ces organisations et la presse nationale et internationale multiplie les articles et les reportages relatant l'aggravation de la corruption dans le pays. La Presse (Québec/Canada) a signalé au début de 2018 que les indicateurs « de Transparency international sur la perception de la corruption ou celui de Forbes sur le climat des affaires, Haïti reste année après année parmi les plus mauvais élèves » (La Presse, 2018). Dans son dernier rapport annuel (2014-2015), disponible sur son site, l'ULCC jette le blâme de la situation du pays au regard du dernier score octroyé par Transparency international (IPC) à Haïti, sur la faiblesse du système judiciaire tout en relatant à grands coups de tableaux et de courbes statistiques ses réalisations sous la rubrique Éducation et Prévention de sa SNLC.

Section B

4.2.1. Un État au service des intérêts de clans

Haïti peut s'enorgueillir d'être la première république noire au monde. À la stupéfaction des grandes puissances européennes d'alors qui, durant plusieurs siècles, se disputaient âprement la moindre parcelle de terre dans les caraïbes et en Amérique, un groupe d'esclaves noirs révoltés et survoltés défia, dérouta et chassa l'imposante armée

expéditionnaire de Napoléon de l'Île de Saint-Domingue pour se déclarer indépendant le 1^{er} janvier 1804. La nouvelle société haïtienne, déjà fortement fractionnée en différents groupes sociaux et « colorés » sous le système colonial français, se retrouva au lendemain du 1^{er} janvier 1804 devant un lourd héritage à préserver et à léguer aux générations futures sans sombrer dans la mesquinerie des intérêts de clans; laquelle mesquinerie, rappelons-le, a failli faciliter le rétablissement de l'esclavage à Saint-Domingue au plus fort de la révolte des esclaves durant la dernière décennie du 18^e siècle. Naturellement, les premiers dirigeants du pays ont cédé au mimétisme et érigé le seul modèle d'organisation politique auquel ils pouvaient se référer : l'État. Ce modèle d'organisation politique moderne, l'État, « apparu entre le 17^e et le 19^e siècle » (Zagainova, 2012, p. 222) encore en gestation en Europe, suppose un équilibre judicieux des pouvoirs politiques et réglementaires et une légitimité politique inscrite dans la collectivité de tous les individus-citoyens. Toutefois, au-delà de l'État théorisé dans les nombreuses constitutions du pays, les premiers gouvernements haïtiens ont plutôt créé l'État néo-patrimonial, ce type hybride ou mixte (selon Médard) caractérisé par la concentration des pouvoirs, la personnalisation du pouvoir et la confusion intérêt public/intérêt privé. La nouvelle république d'Haïti campe donc un cas précoce d'étude de l'État néo-patrimonial, concept paru sous la plume du sociologue Israélien, Schmuël N. Eisenstadt en 1973 « afin de lever toute ambiguïté sur la distinction entre les régimes patrimoniaux dits traditionnels et post-traditionnels » (Bach, 2011, p. 38) et largement repris plus tard par le politologue Jean-François Médard qui « l'employa pour caractériser le Cameroun qu'il étudiait en 1978 » (Dufour, 2013, p. 162). Cet État néo-patrimonial d'Haïti fut le théâtre pendant plus de deux siècles de la violence clanique et politique qui porta les dirigeants (les élites noires et mulâtres) à s'accaparer de

l'appareil politico-administratif et à s'enrichir indécement et en toute impunité. La démocratie libérale, (elle aussi) exportée et reproduite dans la dernière constitution du pays (1987) votée dans l'euphorie et la fièvre passagères de la fin de la dictature duvaliériste, ne changera que très peu le caractère néo-patrimonial de l'État. On pourrait avancer que le pays s'est drapé de l'apparat libéral et démocratique très loin de la concordance du fond. La démocratie libérale n'a donc pas eu de prise sur la gestion abusive des biens publics par les différents gouvernements illégitimes ou légitimes et légaux – et la corruption qui les caractérisa – que connut le pays depuis le départ des Duvalier en 1986. L'Unité de lutte contre la corruption semble bien impuissante face à ce néo-patrimonialisme séculaire, à cette « prédominance du clientélisme comme mode de gouvernance » et à ce « présidentielisme » (Zagainova, 2012, p. 229) en dépit des précautions prises par la constitution de 1987 avec l'édification d'un équilibre des pouvoirs (un parlement bicaméral fort face un président de la république élu directement à la majorité des électeurs et détenant d'importantes prérogatives). La tradition étant forte, l'esprit du tout-président (présidentialisme) solidement ancré dans les mentalités gouverne encore le rapport aux pouvoirs, permet au chef de l'exécutif (dans le régime néo-patrimonial) de maintenir « son autorité par le biais des rapports de clientèle, plutôt qu'à travers une idéologie ou la loi » (Bratton et Van de Walle, 1994, p. 458).

4.2.2. L'inertie de l'ULCC face aux scandales de gabegies, aux dilapidations de fonds publics et aux privilèges indécents des dignitaires de l'État

L'Unité de lutte contre la corruption, répondant au vœu de la communauté internationale et du nouveau leitmotiv développementaliste, la Bonne gouvernance, se fend en quatre en initiant des séances de formation et de sensibilisation contre la corruption à l'intention des

agents publics. L'institution a mis en place des canaux de réception de plaintes, élaboré des codes d'éthique, de déontologie et des pactes d'intégrité tout en huilant des mécanismes administratifs publics. À grand renfort médiatique et de communiqués de presse, elle a présenté quelques faits d'armes et quelques prises de « petits poissons » faites dans quelques villes de province du pays. Néanmoins, plus d'une décennie après sa création, la capacité de l'ULCC à combattre la corruption et la gestion abusive administrative (*gagòt*¹⁸), ne peut qu'être remise en question. Plusieurs organisations de la société civile haïtienne, les médias et même des élus ne cessent de dénoncer les avantages (salaires et frais exorbitants en tous genres) dont jouissent les parlementaires et autres hauts fonctionnaires de l'État. Cette indécence des privilèges octroyés aux dirigeants s'assimile à une forme de corruption si l'on considère que la population du pays vit dans une grande misère. Se basant sur les données du Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU, France 24 indique qu'en Haïti, le pays le plus pauvre du continent américain selon les rapports officiels (Banque mondiale), « plus de la moitié de la population vit dans une extrême pauvreté, et 1,3 million de personnes ont besoin d'assistance alimentaire » (France 24, 2019). Le dernier classement de Transparency International (janvier 2019) fait état du recul du pays dans la lutte contre la corruption, et plusieurs haut-responsables de l'État (en fonction durant le mandat des trois derniers chefs d'État du pays) épinglés par des rapports officiels (CSCCA et Sénat d'Haïti) sur la dilapidation des fonds PetroCaribe ne sont point inquiétés (RFI, 2017). Cette « vaste supercherie d'État » (RFI, 2017) de laquelle plus d'une quinzaine de hauts dignitaires de l'État (ministres et premiers ministres)

¹⁸ Terme créole vraisemblablement dérivé de « gargote » faisant référence au chaos et pouvant être appliqué à différents domaines.

et plusieurs entreprises haïtiennes et dominicaines auraient bénéficié, n'a donné lieu à aucune suite judiciaire, note Amélie Baron, correspondante de Radio France internationale en Haïti. Rappelons que l'ULCC, principale institution de lutte contre la corruption, n'a jamais vraiment travaillé sur ce plus gros scandale de corruption au pays de ces dernières années. Ce constat d'échec de l'ULCC ne semble point être une surprise.

La fin de la dictature duvaliériste en 1986 a donné lieu à de légitimes espoirs de démocratie, lesquels se sont matérialisés par l'alternance politique de dirigeants désormais élus qui ne dépareront pas, néanmoins, le clientélisme politique, la corruption et l'accaparement clanique de l'État, caractéristiques des gouvernements depuis 1804. Sans s'opposer à cette expression démocratique qu'est l'alternance politique par la voie électorale, on se veut d'insister sur le fait que la plus importante loi démocratique du pays, la constitution de 1987, n'a pas su effacer plus de deux siècles de gestion néo-patrimoniale de l'État ni anticiper la « crise de la succession » dont parle l'historien et analyste politique haïtien Claude Moïse (Le Nouvelliste, 2016a). Alors, que dire d'une « simple loi », l'ULCC! Il serait trop laborieux d'évoquer ici tous les cas de gabegies révélés au public qui ont éclaboussé divers gouvernements et leurs dignitaires, et les différents scandales de corruption dénoncés par les organisations de la société civile haïtienne et les médias nationaux et internationaux depuis 1986. Notons toutefois, que depuis 1994, année du retour à l'ordre constitutionnel (retour d'Aristide au pouvoir suite au coup d'État de 1991) – les huit premières années qui ont suivi le départ de Jean-Claude Duvalier (1986) sont marquées par une résistance farouche de l'Armée d'Haïti, avant sa « complète déliquescence » (Pierre-Étienne, 2007), à céder au chant des sirènes de la démocratie – les

différents gouvernements sont d'une façon ou d'une autre éclaboussés par des accusations de gabegies, de corruption et d'enrichissement illicite. L'ULCC, pour aucun de ces scandales, n'a pu véritablement mettre en application l'article 2 du décret de sa création qui stipule que l'institution a pour mandat de favoriser la transparence dans la gestion de la chose publique et moraliser l'administration publique et la vie publique en général. Jetons à présent un regard sur quelques scandales d'enrichissement illicite, de gabegies administratives qui ont éclaboussé les plus hauts dignitaires de l'État haïtien et de privilèges monétaires indécents accordés à ces derniers durant ces dernières années :

- a. En décembre 2004, Le nouvelliste rapporte que, selon Le Miami Herald (États-Unis d'Amérique/EUA), plus d'une trentaine de personnalités proche de l'ancien président Jean-Bertrand Aristide, dont Oriel Jean – emprisonné depuis, aux EUA pour trafic de drogue –, auraient dilapidé plusieurs millions de fonds publics (Le Nouvelliste, 2004).
- b. En 2005, Le monde (France) rapporte qu'une enquête de l'Unité centrale de renseignements financiers /UCREF aurait permis de révéler que plus d'une centaine de millions de dollars de fonds publics auraient été détournés en faveur de trois institutions privées de l'ancien président Jean Bertrand Aristide durant le deuxième mandat écourté de ce dernier (Le Monde, 2005b).
- c. En 2012, la Radio-télévision Caraïbes a révélé que, dans le cadre d'un scandale de corruption, Michel Martelly « le président haïtien aurait reçu d'un sénateur – dominicain – 2,5 millions de dollars et Mirlande Manigat – femme politique haïtienne et épouse de feu l'ancien président François Manigat – 250 000 » (Radio-télévision Caraïbes, 2012).

- d. En 2015, selon Alterpresse, un ancien sénateur et candidat à la présidence accusa des juges du Conseil électoral qui auraient accepté des pots-de-vin afin d'élire des candidats à la chambre des députés (Alterpresse, 2015a).
- e. En 2015, Alterpresse rapporte que selon une enquête d'une organisation de la société civile, le Réseau national des droits humains/RNDDH, des représentants de la police et de la justice auraient permis la libération d'un détenu, l'entrepreneur Madsen Clervoyant, en échange de fortes sommes d'argent (Alterpresse, 2015a).
- f. En 2016, selon une organisation de la société civile haïtienne (Fondasyon je klere/FJKL), une enquête de l'ULCC révèle qu'un ancien directeur du Bureau de monétisation des programmes d'aide au développement/BMPAD, Patrick Noramé, était à la tête d'un réseau de corruption impliquant plusieurs entreprises haïtiennes. En à peine plus d'un an de gestion à la tête de la BMPAD, le compte en banque de Noramé aurait accusé un solde de plusieurs milliers de dollars et de millions de gourdes (LoopHaïti, 2019). De plus, un sénateur du pays, Nenel Cassy, présenté comme un complice de l'ancien directeur du BMPD, aurait, selon Yolène Gilles, la dirigeante de FJKL, « ouvert un compte conjoint en 2015 avec l'un des acolytes de Patrick Noramé » (Le Médiateur Haïti, 2019), dans le cadre de ce scandale.
- g. Selon Frédérick Thomas, chercheur en sciences politiques au Centre tricontinental de Louvain-la-Neuve (Belgique), dans une entrevue accordée à Libération (France), l'actuel président du pays, Jovenel Moïse est lui-même soupçonné de blanchiment d'argent. Ce dernier détiendrait plusieurs comptes bancaires et aurait reçu plusieurs millions de dollars du gouvernement de Michel Martelly, son prédécesseur, à titre de prêt pour son entreprise Agritrans (Libération, 2016).

- h.** En Août 2016, Le Nouvelliste a publié plusieurs articles, aux titres très évocateurs, révélant le salaire et les innombrables frais dont bénéficient les élus du parlement (Le Nouvelliste, 2016b).
- i.** En 2017, dans son éditorial, Le nouvelliste déplore le montant alloué par le gouvernement aux législateurs (7,2 milliards de gourdes) contre 6,1 milliards pour la santé. Ce faisant, « le premier ministre, Jack Guy Lafontant achète la paix politique, récompense ses alliés » (Le Nouvelliste, 2018b).

Ces quelques scandales dans plusieurs sphères de l'appareil politique et administratif du pays révèlent, s'il en est, que l'histoire du pays constitue un même scénario qui se répète et se joue depuis la fin du système esclavagiste en 1804, avec des acteurs politiques différents. Ils attestent surtout de l'incapacité de l'Unité de lutte contre la corruption à se dresser contre des pratiques abusives et corruptives séculaires et contre le clientélisme qui caractérisent la gestion du pouvoir en Haïti. En dépit des révélations dans les médias et des rapports officiels, aucun responsable ni bénéficiaire présumé des scandales évoqués dans les précédentes lignes n'a été traduit devant la justice ni n'a remboursé les sommes dilapidées ou empochées. Les anciens présidents Aristide et Martelly, entre autres, vivent dans une tranquillité relative au pays sans que la justice n'ose leur réclamer des comptes. Au début de 2019, durant près d'une semaine, des manifestations ont paralysé le pays et exigé le départ du président en fonction du pays, Jovenel Moïse. Laennec Hurbon analyse que « les gens ont un ras le bol de la corruption liée à la misère » (Métropole Haïti, 2019) et critique « l'opulence affichée des membres des pouvoirs exécutif et législatif qui ont eu pour effet d'exacerber la colère des couches vulnérables dans les quartiers populeux »

(Métropole Haïti, 2019). Le sociologue haïtien, chercheur au Centre national de recherche scientifique (CNRS - France), semble aussi reprocher au président son entêtement « à protéger les membres de son parti politique qui étaient impliqués dans la gestion des fonds Petrocaribe » (Métropole Haïti, 2019). Cette analyse du chercheur fait écho à la position de Pascale Solages, une des participantes du #PetrocaribeChallenge (hashtag de dénonciation de la dilapidation des fonds Petrocaribe) qui pointe du doigt, au micro de l'AFP, la main basse sur l'administration par les élus du pays (France 24, 2019).

L'angle d'attaque contre la corruption adoptée par l'ULCC s'inscrit dans le cadre du Système national d'intégrité/SNI développé par la Banque mondiale et Transparency International et qui s'appuie sur huit piliers. Irène Hors les identifie (Hors, 2000, pp. 143-144) :

- a. Les institutions de contrôle
- b. L'intolérance de la population à l'égard de la corruption
- c. La participation de la population à la vie publique
- d. Le système judiciaire
- e. Les médias
- f. Le secteur privé;
- g. La coopération internationale.
- h. Les réformes administratives contre la corruption;

La chercheuse conclue en notant que, « si le cadre théorique du SNI est simple, la pratique reste difficile » (Hors, 2000, pp. 143-144). À notre sens, la difficulté de la mise en application de ce cadre théorique réside, notamment et principalement, dans la distance qui existe entre, d'une part, cette approche de la corruption (institutionnaliste) qui ne jure par la Bonne gouvernance telle qu'elle est comprise par les institutions internationales et, d'autre part, les réalités structurelles locales – non prises en comptes – des pays où il est introduit. Haïti en fait l'amère expérience. Le clientélisme politique et administratif règne

en maître dans le pays et la gestion clanique et néo-patrimoniale de l'appareil politico-administratif permet aux corrompus et aux corrupteurs présumés d'échapper à toute forme de poursuite, car tous les rouages du système sont verrouillés et sous la coupe du chef.

4.2.3. La « gouvernance-clientélisme », une fatalité irréversible ?

L'esprit et la lettre de la constitution de 1987 limitent le mandat du président de la république à deux termes, non consécutifs, et campent un parlement, censé être la vigie des actions de l'exécutif. En dépit de cela et malgré la création de l'ULCC en 2004, le néo-patrimonialisme ancestral d'Haïti assure une certaine continuité à la « gouvernance-clientélisme » et permet à la classe politique d'évoluer sous « le mode du patronage politique » et sur « la base de l'échange de protection » (Saaf, 1989, p. 75). On l'a compris, l'ULCC, évoluant sous le joug du chef de l'exécutif qui en nomme le directeur, de façon discrétionnaire dans les faits, et dont le conseil administratif est présidé par le ministère de l'économie et des finances, n'a apporté que très peu de solutions au « cancer » de la corruption, des détournements de fonds publics et de la gestion abusive de l'administration publique. Si, au début des années 2000, selon le vœu de la communauté internationale et le souhait de la société civile haïtienne, le pays se devait de divorcer d'avec son passé et de se (re)mettre sur la voie démocratique en combattant la corruption, près de quinze ans plus tard, la mission n'est point accomplie. Depuis la fin de l'année 2018 et le début de 2019 le pays vit une (énième) grave crise sociale, économique et politique, et des manifestations violentes ont paralysé toutes les activités pendant plus d'une semaine (février 2019) en réclamant que la lumière soit faite sur le plus grand scandale de dilapidation de fonds publics du nouveau millénaire. Au-delà des revendications

spécifiques exprimées par les manifestants, la société haïtienne semble exiger la fin de l'État au service du clan au pouvoir et de ses réseaux. La « gouvernance-clientélisme » n'est point une fatalité irréversible. La lutte contre la corruption retrouverait d'abord toute sa pertinence à travers un devoir de mémoire historique : instauration de la démocratie véritable, respect effectif des droits humains et érection d'un État travaillant en faveur de l'intérêt général conformément à l'esprit de l'indépendance de 1804. Celle-ci, en effet, devant constituer une réponse au clanisme du système esclavagiste, devrait ériger une structure organisationnelle politique qui œuvrait dans l'intérêt de tous au-delà de la fracture sociale et pseudo-raciale, et ultimement se dresser contre la reproduction de tout système de clans. Un État moderne bâti sur des structures administratives et politiques rationnelles, loin de l'influence de réseaux de clients politiques, constituerait un premier pas substantiel vers la lutte effective contre la corruption et la gestion abusive de fonds publics. Et le rôle d'une institution telle l'ULCC totalement indépendante du politique et dotée d'un budget adéquat et substantiel se résumerait à s'attaquer, non pas à tout un système, mais aux individualités et à des instances sectorielles qui s'écarteraient des règles administratives et politiques établies. Il importe donc que les élites politiques s'imposent un examen de conscience afin de comprendre que, comme le note Régis Debray repris par Leslie Péan, « les clés du présent sont enfouies dans le passé » (Péan, 2007a, p.733). En ignorant les leçons du passé, le pays, en 1986, a raté l'occasion de redresser les torts des dirigeants antérieurs.

4.2.4. Comblent la fracture sociale et désintéressent le pouvoir administratif et politique

L'approche constructiviste de la corruption que l'on préconise dans le cadre de ce présent mémoire s'oriente vers la lecture de la genèse de la fracture sociale et coloriste de l'époque esclavagiste. À notre sens, l'appréhension de la tendance à s'emparer du pouvoir administratif et politique avec l'aide et en faveur presque exclusif de son clan pourrait permettre de mieux agir sur le commerce de la corruption en Haïti. La faiblesse des institutions démocratiques ne saurait à elle seule expliquer le phénomène corruptif dans le pays. La matrice lexicale exprimée à travers certains adages tels : « se de jou nap viv » (on est tous de passage sur cette terre), « vòlè leta se pa volè (voler l'État n'est pas voler), « naje pou soti » (nager pour s'en sortir) ..., s'inscrit à la fois dans une méfiance collective envers l'État comme institution publique et dans l'idée que ce dernier peut constituer une source de revenus en faveur de son clan, en attendant qu'un autre groupe s'en empare. L'histoire du pays renforce cette idée. Nombres dirigeants (partis politiques et familles) ayant dirigé le pays sont accusés de s'être enrichis après leur passage au pouvoir. Comprendre d'où vient la corruption permettrait peut-être de mieux agir sur elle.

La fracture entre les non-libres, les semi-libres, les affranchis, les créoles, les bossales avant l'indépendance du pays ... n'est plus de mise de nos jours et les différents groupes ne sont plus en quête de droits sociaux, politiques et économiques dont ils étaient privés à Saint-Domingue. La bataille se livre désormais entre les partis politiques et les familles qui visent l'appareil administratif et politique afin de perpétuer une sorte de tradition originelle. Il s'impose donc de réduire l'attrait qu'exercent les rênes du pouvoir sur les dirigeants et de concevoir des institutions publiques adaptées et à même de dissiper la méfiance que nourrit

l'Haïtien vis-à-vis des dirigeants d'un autre « clan ». L'ULCC, en dépit de ses faibles moyens, a rendu une copie correcte de la mission qui lui était confiée. Elle a entrepris de renforcer les institutions démocratiques libérales. Force est de constater que ni l'arsenal juridique mis en place et les actions entreprises par l'ULCC ne semblent pas réfréner les scandales de corruption. Le pays vit l'une de ses pires crises depuis le départ des Duvalier. Plusieurs manifestations réclament à la fois la démission du président en exercice Jovenel Moïse et la lumière sur la dilapidation des fonds PetroCaribe. Les institutions semblent donc inadaptées à la lutte contre la corruption. Les groupes fictifs – Nèg an ro (les hommes de « là-haut »), Nèg anba (les hommes d'« en bas »), Nèg la vil (les hommes de la ville), Nèg andeyò (les hommes de la campagne et des villes de province)¹⁹ – hantent encore l'imaginaire collectif et invitent l'Haïtien à renforcer son statut ou à améliorer son sort. L'État, vu comme institution pourvoyeuse de rentes, semble en être l'outil idéal. Au-delà du modèle libéral classique de la lutte contre la corruption par la mise en place d'institutions démocratiques, il se révèle impératif donc d'effacer ce péché originel en permettant à l'Haïtien de se voir à travers le passé, le présent et l'avenir du pays. Il doit être convaincu de l'appareil administratif et politique est à son service indépendamment de sa condition sociale et de la nuance de la couleur de sa peau. Le bassin proverbial et lexical, avalisant et banalisant la corruption, s'en verrait renversé si les institutions ne sont plus considérées le patrimoine du clan au pouvoir.

¹⁹ Cette distinction entre le paysan et le citoyen était même officialisée par le certificat de naissance délivrée par les autorités avant qu'un décret (16 mai 1995) ne vienne supprimer cette discrimination en interdisant « la mention paysan » (Le nouvelliste, 2005).

4.2.5. Placer l'intérêt général au cœur de la gouvernance haïtienne et « dépatrimonialiser » la gestion de l'administration publique

On ne compte plus les documents officiels, les rapports d'institutions internationales les plus crédibles, les conclusions de recherches universitaires, les essais qui identifient les pistes de solutions à la corruption en Haïti. En adéquation avec les recommandations internationales, l'ULCC s'est orientée vers une recette classique et orthodoxe (Éducation, Prévention et Poursuite) et, à la lumière de tous les scandales de corruption qui ont secoué le pays de sa création, a échoué dans sa mission. Ce serait faire preuve de mauvaise conscience et d'une lecture approximative de l'histoire du pays que de jeter l'opprobre sur l'ULCC seule. L'institution s'est vu confier la tâche d'effacer l'histoire administrative et politique d'Haïti sans être dotée des moyens adéquats et de canaliser la classe politique, les agents publics et la société vers la l'anti-corruption. Utopique ! La Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif, vieille de près de deux siècles et l'Office du protecteur du citoyen, créé par la constitution de 1987, deux institutions censées ériger des garde-fous contre les irrégularités de l'administration publique, représentent des échecs patents de simples lois incapables de contenir le néo-patrimonialisme. Ces deux institutions n'ont fait que meubler, avant même la création de l'ULCC en 2004, la structure organisationnelle de l'État démocratique d'Haïti. Laennec Hurbon, dans son analyse de l'approche culturaliste de la corruption en Haïti, octroie, sans le dire, une décharge à l'ULCC en notant que la lutte contre la corruption ne saurait être « le produit d'une génération spontanée » et devrait « mobiliser poètes, romanciers, sociologues, historiens, artiste et agents culturels... » (Pierre, 2014, p. 142). Il importe, à notre sens, de préalablement s'attaquer en profondeur à la structure politique incitative à la corruption et à la « gouvernance-clientélisme ».

La structure administrative et politique de l'État d'Haïti favorise sa captation par les dirigeants. Un parlement bicaméral – on salue ici la volonté des constitutionnalistes de 1987 qui ont voulu créer un rempart contre le présidentielisme séculaire et le « chéfisme » hérité du passé – ne révèle en rien sa pertinence dans les faits. Le bicaméralisme trouve sa justification dans l'histoire des sociétés qui l'adoptent (Grande Bretagne) ou dans cette volonté politique et administrative de créer un équilibre entre les entités régionales et locales (Université de Sherbrooke, 2019). En Haïti, un parlement monocaméral, constitué uniquement d'une chambre des députés, s'expliquerait mieux par l'existence d'élus locaux représentant les intérêts de leurs localités respectives face aux diktats que pourraient imposer le chef de l'État et l'exécutif. Leur rôle cependant devrait être restreint au politique et les allocations pour les diverses fêtes de l'année dont ils sont généreusement et indécement pourvus, éliminées. Chaque année, des dizaines de millions de gourdes sont octroyées aux parlementaires haïtiens (députés et sénateurs) afin d'éviter « qu'ils puisent dans leurs ressources propres » (Le Nouvelliste, 2016b) lorsqu'ils sont sollicités par les populations locales. Le nouvelliste révèle, en effet, que les élus du parlement reçoivent des allocations pour différentes activités de l'année (fêtes de fin d'année, pâques, rentrée des classes, festivités carnavalesques...). Il faudrait aussi s'attaquer à cette aberrance d'un versement de plusieurs dizaines de milliers de dollars américains pour l'achat d'un véhicule personnel (Le Nouvelliste, 2018c). On comprend donc l'attrait qu'exercent les élections en Haïti sur les partis politiques. Aux dernières élections qui verront la victoire de Jovenel Moïse, 54 partis politiques (RFI, 2015) se sont lancés à l'assaut des institutions de l'État (législatives et présidentielles). En tant qu'élus de la république, un député a certes droit au privilège dus à son rang, mais dans un pays aussi pauvre qu'Haïti, la fonction ne devrait

point constituer une poule aux œufs d'or. Cet assainissement d'un parlement monocaméral devrait également s'accorder avec une épuration administrative et politique de la présidence et de l'exécutif qui évoluent dans une opulence inique, comme le dénonce régulièrement Hurbon. Lyonel Trouillot, écrivain et journaliste haïtien, se révolte lui aussi que « le budget national voté par le Parlement accorde des montants faramineux à la présidence et ... aux parlementaires (logements, véhicules, frais...) » (Le point, 2019).

Le principe libéral et démocratique de l'équilibre des pouvoirs se traduit à travers le triptyque exécutif, législatif et judiciaire. Le caractère éminemment politique de l'exécutif et du législatif investis de la mission d'orienter les politiques de l'État ne doit pas reléguer le judiciaire au rôle de figurant. L'État de droit, en effet, implique un pouvoir judiciaire fort, indépendant et à l'abri de toute influence ou ingérence des autres pouvoirs. Selon Gisèle Côté-Harper, avocate et professeure de droit canadienne, ces deux valeurs fondamentales (État de droit et indépendance judiciaire), bases d'une société démocratique, ne sauraient être dissociées (Côté-Harper, 1998, p. 151). La faiblesse de l'État d'Haïti, capté par le clan au pouvoir, se justifie aussi par l'atrophie du système judiciaire dont les membres (juges et policiers) vivent sous la menace du politique (parlement et gouvernement). Rovelson Apollon, coordonnateur de la commission épiscopale d'Haïti (Justice et Paix) dénonce que « le système judiciaire est non seulement sous l'emprise du pouvoir exécutif mais aussi du législatif » (Alterpresse, 2015b). Jean Wilner Morin, juge d'instruction au tribunal civil de première instance de Port-au-Prince, évoque, de son côté, un autre aspect de la faiblesse du système, en déplorant que « la justice en Haïti est mise aux enchères. Celui ou celle qui a le plus de moyens économiques et de pouvoir a un

meilleur accès à la justice » (Alterpresse, 2018). L'ingérence du législatif et de l'exécutif dans la sphère judiciaire dont les membres, les juges, peuvent être révoqués arbitrairement et la dépendance financière du pouvoir judiciaire rendent moribond le contrepoids que ce dernier doit constituer face à la corruption et à la mauvaise gestion de l'appareil politico-administratif en Haïti. Il importe donc de permettre aux tribunaux et cours et à la police d'évoluer hors de toute influence ou ingérence du politique. La conférence des juges administratifs du Québec (CJAQ), sur leur site Internet, évoque trois piliers du principe de l'indépendance judiciaire sur lesquels il importe de s'arrêter : 1) l'inamovibilité des juges, 2) la sécurité financière et 3) l'indépendance institutionnelle. Si ces trois piliers ne supprimeraient pas à eux seuls les effets pervers de la gouvernance en Haïti, ils assureraient, toutefois, la poursuite des agents publics soupçonnés de corruption et de gabegies, sans la menace de représailles de quelque nature que ce soit du clan au pouvoir.

Le rôle des médias dans une société démocratique et dans la lutte contre les dérives des dirigeants et contre la corruption en général ne se dément pas. En effet, les médias sont souvent à l'origine des révélations de scandales de corruption et d'enrichissement illicite dans plusieurs pays à travers le monde. L'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) reconnaît et souligne le rôle crucial des médias et du journalisme d'investigation « dans la mise à jour d'allégations de corruption et dans la lutte contre l'impunité » (OCDE, 2018, p. 3). Reporter sans frontières (RSF) abonde dans le même sens en rappelant « le rôle majeur joué par les journalistes qui dénoncent des scandales parfois au plus haut sommet de l'État » (RSF, 2016). En dépit des différents instruments juridiques nationaux et internationaux incorporés dans la législation haïtienne, « les Libertés

d'expression, d'association et de réunion en péril en Haïti » (titre éponyme d'un rapport de 2013), constate le Réseau national de défenses des droits humains (RNDDH, 2013), organisation de la société civile du pays. Dans ce rapport, le RNDDH a identifié entre 2010 et 2013 plus d'une vingtaine d'agressions et d'actes perpétrés à l'encontre de journaliste et des médias. Ces agressions et actes vont de décisions arbitraires telle fermeture des stations de radio en passant par des bastonnades de journalistes, des interdictions d'accès à certains représentants de médias à des institutions publiques, des assassinats de journalistes et de bris de matériel de travail. L'organisation de défense des droits humains fustige dans le même rapport l'attitude du ministre de la justice d'alors qui, dans une circulaire d'octobre 2013, aurait exigé que toutes les poursuites envers les policiers accusés d'exactions envers des journalistes soient d'abord soumises à son appréciation. Selon le classement de RSF, Haïti a été déclassée et a chuté de sept places dans la Classement mondial de liberté de la presse. L'organisme note que les journalistes sont à la fois victimes des autorités et des intérêts de leur patron. Dans la lutte contre la corruption, il s'impose donc, non pas d'élaborer d'autres instruments juridiques protégeant la liberté de la presse, mais d'abattre les obstacles comme l'arbitraire des autorités et permettre aux journalistes d'avoir accès à tout document d'information dont la publication ne mettrait la sécurité du pays en péril. En Suède, un des pays qui trônent au sommet du classement de RSF et le premier à légiférer sur la liberté de la presse en 1766, « la liberté de la presse et les mécanismes de transparence publique (...) visent à prévenir les situations possibles de corruption ou de manquement à l'éthique » (Huffingtonpost Québec, 2018).

Une fois que les hauts dignitaires de l'État seraient confinés au rôle qui leur est dévolu par la rationalité politique et administrative et dépouillés de tout privilège inadéquat, la justice serait renforcée et les médias seraient libérés de la pression politique, la lutte contre la corruption en Haïti passera par la poursuite des présumés coupables. Le rétablissement de la confiance de la société se retrouverait renforcée par la création d'un Tribunal spécial pour les crimes économiques et financiers. Ce tribunal spécial devrait être doté du pouvoir de poursuivre tous les crimes d'enrichissement illégal, de gabegies administratives et de corruption perpétrés contre l'État depuis une certaine période. Un tribunal anti-corruption à pouvoir rétroactif pourrait cependant s'avérer problématique nous enseignent Jeremy Pope et Frank Vogl, spécialistes de Transparency international. L'institution, craignent-ils, pourrait courir « le risque d'être submergée [...] au point de ne plus pouvoir s'occuper du présent » (Pope et Vogl, 2000, p. 9). Matthew C. Stephenson et Sophi A. Shütte, du CHR Michelsen institute (CMI), évoquent trois arguments en faveur de l'existence et de la pertinence des tribunaux anti-corruption : 1) l'efficacité dans le traitement des affaires de corruption, 2) l'intégrité de juges *ad hoc* extérieurs au système judiciaire ordinaire (cas de l'Indonésie) et 3) l'expertise en faveur d'une plus grande justesse (Stephenson et Shütte, 2017, pp 10-14). Dans le cadre de son mandat, le tribunal d'exception anti-corruption en Haïti gèlerait tous les avoirs des anciens dirigeants ou agents publics – récents ou suivant la date qu'un consensus national aurait déterminée – dont l'administration serait suspicieuse ainsi que ceux des entreprises haïtiennes et étrangères soupçonnées d'avoir participé et bénéficié de transactions irrégulières. Pour éviter le risque que l'institution soit viciée à la base, le processus de nomination des juges spéciaux (qui doivent détenir l'expertise et l'intégrité adéquates) pourrait impliquer les principaux secteurs de la vie

nationale. L'ULCC, dans un tel contexte, pourrait constituer l'antichambre du tribunal spécial anti-corruption en lui pourvoyant de l'expertise technique et en lui fournissant les dossiers de corruption sur lesquels elle aurait travaillé. Comme pour le tribunal spécial, l'ULCC devrait pouvoir évoluer hors de l'ingérence des réseaux mafieux au sein de l'État et du politique en excluant notamment le ministère de l'économie et des finances de son conseil d'administration et en étant doté d'un budget conséquent et cohérent au travail à accomplir.

Afin de faire naître dans la société une nouvelle posture face à la corruption, au clientélisme politique et administratif, il faudrait mobiliser tous les forces vives du pays. Faisons encore une fois appel à Laennec Hurbon qui pense que poètes, romanciers, sociologues, historiens, artiste et agents culturels auraient un rôle à jouer (Pierre, 2014, p. 142). En effet, sans être le moteur de la propagande d'un quelconque régime au pouvoir, un colossal travail intellectuel et artistique aiderait à amener la population à ne point accepter que « vòlè leta se pa vòlè » (Voler l'état ce n'est pas voler) ». Une mise à jour de l'histoire du pays en levant le voile sur les exactions des premiers dirigeants contre la nation et l'intérêt général – fussent-ils les héros de l'indépendance – pourrait être enseignée dès les premières années du programme scolaire. La contribution des forces intellectuelles et artistiques pourrait être sollicitée afin que celles-ci véhiculent l'unicité de tous les Haïtiens et qu'elles condamnent la fracture imaginaire et soi-disant raciale (noire-mulâtre) à travers chansons, poèmes, romans. Ces forces intellectuelles sacraliseraient ainsi la nation et l'intérêt général de tous les Haïtiens. Tous les proverbes banalisant la corruption naissant des contextes historiques

et propices seront renversés naturellement et céderont leur place à d'autres en adéquation avec une nouvelle perception de la gestion publique.

On ne saurait s'attendre au renversement de plus de deux siècles de gestion clanique de l'appareil politico-administratif et de corruption en un tournemain. Plusieurs années seront probablement nécessaires afin de tirer un trait sur le passé sombre lié aux gabegies administratives publiques au pays. Autant la captation de l'État par les régimes au pouvoir a été constituée de couches successives à travers l'histoire d'Haïti, autant son virage vers l'intérêt général et l'examen minutieux des moindres gestes et actions de tout agent public nécessitera la superposition de gestes et d'actes appropriés dont le résultat ne se verra qu'après de longues années.

Conclusion

Notre objectif à travers ce mémoire s'articulait autour de la lutte contre la gouvernance-clientélisme et la corruption, lancée avec la création de l'ULCC en 2004. Notre question spécifique de recherche était ainsi formulée : **Pourquoi la principale institution de lutte contre la corruption en Haïti, l'ULCC, plus de quinze ans après sa création, semble-t-elle si impuissante face à la gestion abusive de l'appareil politico-administratif de l'État haïtien et à la corruption ?** Notre hypothèse de recherche faisait référence à l'étroitesse de la mission de l'ULCC qui se limitait au triple volet Éducation, Prévention et Poursuite sans que les éléments pathogènes à l'accaparement de l'appareil publico-administratif et à la corruption ne soient attaqués. Cette étroitesse était dictée par l'institutionnalisme qui limitait et réduisait la lutte contre la corruption à la mise en place d'institutions démocratiques et libérales sans tenir compte du trajet historique et culturel ayant construit la gestion patrimoniale de l'administration publique en Haïti. En adéquation avec l'hypothèse de recherche et à l'opposé de l'approche universaliste/institutionnaliste véhiculée par les institutions internationales, on a plutôt opté pour une approche adaptée à la construction historique de la « gouvernance-clientélisme » en Haïti. Cette approche se voulait d'analyser la genèse de la corruption et de l'accaparement de l'appareil publico-administratif par les clans au pouvoir au pays avant toute stratégie adaptée de lutte contre le phénomène corruptif.

L'État d'Haïti, si fier d'être la première république noire, a souillé dès le 1^{er} janvier 1804, date de sa déclaration d'indépendance, l'esprit de la révolte des Noirs de l'île de Saint-Domingue contre l'iniquité esclavagiste. Dans le sang, la toute nouvelle république a

turné la page du système colonial et esclavagiste mis en place par les puissances européennes espagnole et française; mais, paradoxalement, elle a instauré un jeu de la chaise musicale qui permet aux « *katèl* » de s'éliminer, de réapparaître et de capter les leviers du pouvoir politique et administratif sans aucune considération aucune pour la population. *État-prédateur* ou *État-corrompu*, le débat reste entier malgré la justesse et la pertinence des arguments de part et d'autre; néanmoins, Haïti a accouché, régime après régime, de nouveaux riches qui ont su habilement « plumer la poule sans la faire crier ». Celle-ci n'a geint, en de rares occasions, qu'à travers quelques manifestations populaires éparses contre la corruption et la captation de la richesse du pays par les dirigeants, ou les manifestes d'organisation de la société civile en faveur de la gestion saine de l'appareil politico-administratif. Après tout « *vòlè leta se pa vòlè* » (Voler l'État ce n'est pas voler). La création de l'Unité de lutte contre la corruption en 2004 a embelli le cadre juridique, démocratique et libéral du pays sans même effleurer le fond du « cancer ». Présidents, premiers ministres, ministres et autres haut-cadres de l'État, après leur passage à la tête des institutions publiques sont soupçonnés de se retrouver à la tête de fortunes indument acquises grâce à la corruption. Rapports officiels, déclarations, enquêtes journalistiques et articles de journal, manifestations de rue, recommandations de la communauté internationale atteignent à peine l'indécence révoltante avec laquelle les régimes puisent et minent les fonds publics.

Au premier chapitre, il s'agissait d'identifier les facteurs qui seraient à l'origine de l'accaparement de l'appareil politico-administratif et de la corruption en Haïti. Ces facteurs se traduisent, à notre sens, par, d'une part, la fracture originelle qui a isolé les groupes

socio-économiques et « colorés » les uns des autres et, d'autre part, par la perception de l'État-vache-à-lait dans l'imaginaire collectif haïtien. Le deuxième chapitre a étalé la problématique du présent travail de recherche, laquelle découle de la persistance de la corruption, de la mainmise des dirigeants sur les ressources de l'État et des scandales de gestion abusive qui en témoignent en dépit de la création de l'ULCC. Au troisième chapitre, on a estimé opportun d'étudier les deux principales approches théoriques de la corruption qui se sont relayées dans le temps et proposé, par ailleurs, une interprétation libérale et néolibérale réductionniste ou déterministe du phénomène en se permettant peu de considérations à la particularité historique et évolutive des sociétés – principalement celles dites du sud – dans lesquelles la corruption est observée. On a cru bon de souligner les limites dont elles souffrent tout en proposant un nouveau cadre d'analyse plus adapté au cas d'Haïti et qui tient compte de la construction du phénomène corruptif à travers l'histoire esclavagiste et postindépendance du pays. Le troisième chapitre nous a aussi permis de proposer une hypothèse de recherche et de la justifier tout en exposant notre méthodologie. Au quatrième chapitre, on s'est attardé sur l'institution chargée de combattre le phénomène en Haïti en soulignant sa tare originelle qui est constituée par les lacunes en indépendance et en autonomie dont elle souffre en évoluant sous la coupe de l'exécutif. Aussi, à ce chapitre, divisé en deux sections, on s'est attardé à l'examen du contexte conjoncturel dans lequel l'ULCC a vu le jour et à l'analyse de sa mission. À la deuxième section dudit chapitre, on a tenté de comprendre les écueils qui se sont dressés devant la lutte contre la corruption et l'accaparement de l'appareil d'État par les dirigeants, telle qu'elle (lutte) est amorcée. Le présent travail de recherche nous a permis d'apprécier la bonne volonté de la mission de l'ULCC, mais aussi de comprendre les difficultés

auxquelles elle s'est confrontée en raison du manque de considérations de la fracture socio-économique, sur fond de division coloriste (faussement raciale), qui a engendré cette quête vers la gestion clanique de l'État d'Haïti aux dépens des autres groupes. Toute cette dynamique a conçu la perception de l'État-vache-à-lait par la population en dépit du passage du pays vers la démocratie libérale à partir de 1986. Des avancées démocratiques ont été réalisées (alternance politique et élections libres, renforcement de la société civile etc.). Néanmoins, le pays demeure gangréné par la corruption et la dilapidation des fonds publics par les dirigeants, en toute impunité. Le dernier grand scandale (Fonds petroCaribe) qui paralyse relativement le pays depuis le début de l'année 2019 prouve que l'ULCC a échoué à prévenir la malversation dans les fonds publics et à poursuivre les responsables présumés dans les noms figurent dans les rapports officiels. Il plaide aussi en faveur d'une autre approche dans la lutte contre le phénomène corruptif au-delà de la simple existence d'institutions libérales et démocratiques.

Références bibliographiques

- AlterPresse (2015a) *Haïti-Bilan 2015 : Des scandales de corruption éclaboussent le système judiciaire*. <http://www.alterpresse.org/spip.php?article19422#.XKLEGIhKh1s>. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- AlterPresse (2015b) *Haïti-Justice : Un système dysfonctionnel et corrompu, dénoncent des institutions*. <http://www.alterpresse.org/spip.php?article18981#.XKLFfYhKh1s>. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- AlterPresse (2018) *Bilan 2017 : Un système judiciaire moribond en Haïti ?* <http://www.alterpresse.org/spip.php?article22523#.XKLAlohKh1s>. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Arthus, Wien Weibert (2012) *Les relations internationales d'Haïti de 1957 à 1971 : la politique étrangère de François Duvalier*. IRICE | « Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin », Vol. 1, N. 35, pp. 157-167. <https://www.cairn.info/revue-bulletin-de-l-institut-pierre-renouvin1-2012-1-page-157.htm#>. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Arthus, Wien Weibert (2016) *La politique étrangère des pères fondateurs de la nation haïtienne*. Monde et sociétés, Vol. 32, N. 33, pp. 93-122. https://www.cresfed-haiti.org/IMG/pdf/4.-_monde_et_societe-8.pdf. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Assemblée Nationale (1685) *Le code noir, Édit du Roy*. pp. 1-13. <http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/esclavage/code-noir.pdf>. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Atouriste, Antoine (2014) *Présentation de l'institution*. Unité de lutte contre la corruption (ULCC), pp. 1-16. http://www.oas.org/juridico/pdfs/mesicic4_hti_ulcc_pres.pdf. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Bach, Daniel C. (2011) *Patrimonialisme et néopatrimonialisme : lectures et interprétations comparées*. In Daniel C. Bach et Mamoudou Gazibo *L'État néopatrimonial : genèse et trajectoires contemporaines*. Les presses de l'Université d'Ottawa, pp. 38-78. https://www.academia.edu/1149028/Patrimonialisme_et_n%C3%A9opatrimonialisme_lectures_et_interpr%C3%A9tations_compar%C3%A9es. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Bach, Daniel C. (2013) *Régimes politiques, pratiques systémiques et dynamiques de l'émergence dans les états africains et post-soviétiques*. Revue internationale de politique comparée, Vol. 20, N. 3, pp. 153-169. <https://www.cairn.info/revue-internationale-de-politique-comparee-2013-3-page-153.htm>. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.

- Baggioni-Lopez, Nadine (2015) *Saint-Domingue/Haïti : histoire, géographie, enseignement (collèges, lycée professionnel)*. <https://www.etudier.com/dissertations/Haiti-Histoire-Geographie-Enseignement-1/68844439.html>. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Banque mondiale (2005) *La Banque mondiale publie les nouveaux indicateurs de gouvernance pour 209 pays*. pp. 1-3. <http://web.worldbank.org/archive/website00818/WEB/PDF/GOVINDCT.PDF>. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Banque mondiale (2007) *Gouvernance et Corruption en Haïti Résultats de l'Enquête Diagnostique sur la Gouvernance*. pp. 1-172. <http://siteresources.worldbank.org/PUBLICSECTORANDGOVERNANCE/Resources/285741-1357839017667/9003099-1357855718181/9003842-1366047508705/8-Report.pdf>. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Bennett, John et Estrin, Saul (2006) *Corruption and Bureaucratic Structure in a Developing Economy*. Allemagne, IZA Discussion Papers, N. 2156, pp. 1-43. <http://ftp.iza.org/dp2156.pdf>. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Bertrand, Michel (2013) *Penser la corruption*. eSpania Revue interdisciplinaire d'études hispaniques médiévales et modernes, N. 16, pp. 1-20. <https://journals.openedition.org/e-spania/22807>. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Bezes, Philippe et Pierre, Lascoumes (2005) *Percevoir et Juger la « corruption politique ». Enjeux et usages des enquêtes sur les représentations des atteintes à la probité publique*. Revue française de science politique, Vol. 55 N. 5, pp. 757-786. <https://www.cairn.info/revue-francaise-de-science-politique-2005-5-page-757.htm>. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Bonaventure, Florent (2009) *De Saint-Domingue à Haïti : hégémonie française et lutte pour l'indépendance*. Extraits du livret pédagogique du coffret DVD : Toussaint-Louverture et l'abolition de l'esclavage, pp. 1-16. http://www.cndp.fr/crdp-besancon/fileadmin/CR/Images_CR/editions/toussaint-louverture/De_Saint-Domingue_a_Haiti_-_hegemonie_francaise_et_lutte_pour_l_independance.pdf. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Bratton, Michael et Van de Walle, Nicolas (1994) *Neopatrimonial Regimes and Political Transitions in Africa*. World Politics-Cambridge University, Vol. 46, N. 4, pp. 453-489. <https://www.jstor.org/stable/pdf/2950715.pdf?refreqid=excelsior%3A3e64623301583b3ec04ff872581fe4a5>. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.

- Cadet, Pierre Josué Agenor (2005) *Anniversaire de la mort de Dessalines*. <http://newsgroups.derkeiler.com/Archive/Soc/soc.culture.haiti/2005-10/msg00580.html>. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Cartier-Bresson, Jean (1998) *Les analyses économiques des causes et des conséquences de la corruption : quelques enseignements pour les pays en développement*. Mondes en Développement, N. 102, pp. 25-40.
- Cartier-Bresson, Jean (2000) *La Banque mondiale, la corruption et la gouvernance*. Tiers-Monde, Vol. 41, N. 161, pp. 165-192. https://www.persee.fr/docAsPDF/tiers_1293-8882_2000_num_41_161_1055.pdf. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Conférence des juges administratifs du Québec (sans date) *Les trois piliers du principe d'indépendance judiciaire*. <https://cjaq.qc.ca/lindependance-de-la-justice-administrative/les-trois-piliers-du-principe-dindpendance-judiciaire/>. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Constitution d'Haïti du 27 décembre 1806. <http://mjp.univ-perp.fr/constit/ht1806.htm>. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Constitution d'Haïti du 3 juillet 1801. <http://mjp.univ-perp.fr/constit/ht1801.htm>. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Constitution impériale d'Haïti 20 mai 1805. <http://mjp.univ-perp.fr/constit/ht1805.htm>. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Conte, Bernard (2003) *Le sous-développement : retard de développement*. pp. 1-6. <https://studylibfr.com/doc/2677100/le-sous-d%C3%A9veloppement---retard-de-d%C3%A9veloppement>. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Côté-Harper, Gisèle (1998) *L'État de droit et l'indépendance judiciaire*. Revue Québécoise de droit international, Vol. 11, N.2, pp. 151-154. https://www.persee.fr/docAsPDF/rqdi_0828-9999_1998_num_11_2_1878.pdf. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif (sans date) *Historique de la CSCCA* <http://www.csc.ca.gouv.ht/historique.php>. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Dufour, Frédéric Guillaume. (2013) *Patrimonialisme et néopatrimonialisme : lectures et interprétations comparées*. Politique et sociétés, Vol. 32, N. 2, pp. 160-163. <https://www.erudit.org/fr/revues/ps/2013-v32-n2-ps01072/1021359ar.pdf>. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.

- Dugas, Sylvie (2006) *Haïti pourra-t-il renaître de ses cendres?* Observatoire des Amériques, La Chronique des Amériques, N. 11, pp. 1-10. http://www.ieim.uqam.ca/IMG/pdf/chro_dugas_06_11.pdf. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Dulin, Antoine et Merckaert, Jean (2009) *Biens mal acquis à qui profite le crime ?* CCFD-Terre Solidaire, Paris, pp. 1-212. https://ccfd-terresolidaire.org/IMG/pdf/BMA_totalBD.pdf. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Engagement global, Service pour les communes du monde, Konrad Adenauer Stiftung (2016) *Atelier, Lutte contre la corruption dans les communes*. pp. 1-22. https://www.kas.de/c/document_library/get_file?uuid=eca7be39-ed3c-3aac-9045-308ec992ba09&groupId=276068. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Eugène, Grégoire (1979) *Plaidoyer en faveur des partis politiques*. Port-au-Prince, pp. 1-21.
- Fournier, Pierre (2016) Haïti, contextes social, historique, économique et le phénomène de la corruption. https://www.barreaudemontreal.qc.ca/sites/default/files/all-la_corruption_en_haiti_20160128.pdf. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- France 24 (2019) *#PetrocaribeChallenge, la campagne qui mobilise les Haïtiens contre la corruption*. <https://www.france24.com/fr/20190215-petrocaribe-challenge-campagne-mobilise-haitiens-contre-corruption-jovenel-moise>. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- France 24 (2019) *En Haïti, la contestation ne s'essouffle pas face au silence de Jovenel Moïse*. <https://www.france24.com/fr/20190214-haiti-insurrection-populaire-gronde-manifestations-jovenel-moise>. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Garzon, César et Hafsi, Taïeb (2007) *L'évaluation des stratégies de lutte contre la corruption*. Revue française de gestion, Vol. 6, N. 175, pp. 61-80. <https://www.cairn.info/revue-francaise-de-gestion-2007-6-page-61.htm>. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Gold, Hebert (2001) *Haïti: Best Nightmare Earth*. Transaction publisher, Londres et New York, pp. 1-321.
- Gouvernement du Canada/Government of Canada (sans date) *Lutte contre la corruption dans les pays en développement*. http://international.gc.ca/world-monde/issues_development-enjeux_developpement/human_rights-droits_homme/anti_corruption-lutte_corruption.aspx?lang=fra. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.

- Haïti Observateur (2019) *Mise au point sur le procès des faux-timbres de 1975*. <http://haiti-observateur.ca/?tag=proces-des-timbres>. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Haïti Press Network (2017) *Sénat de la république d'Haïti, Rapport final de la commission sénatoriale d'enquête sur le fonds petro-caribe couvrant les périodes allant de septembre 2008 à septembre 2016*. pp. 1-656. http://hpnhaiti.com/site/pdf/Rapport_Petro_Caribe_102017.pdf. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Harari, Yuval Noah (2015) *Sapiens – Une brève histoire de l'humanité*. Albin Michel, Paris, pp. 1-501.
- Hors, Irène (2000) *Les difficultés de la lutte contre la corruption : l'expérience de quatre pays en développement*. Tiers-Monde, Tome 41, N.161, pp. 143-163. https://www.persee.fr/docAsPDF/tiers_1293-8882_2000_num_41_161_1054.pdf. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Huffingtonpost Québec (2018) *Lutter efficacement contre la corruption: le cas de la Suède*. https://quebec.huffingtonpost.ca/monde68/lutter-efficacement-contre-la-corruption-le-cas-de-la-suede_a_23404905/. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Humanité, L' (2016) *Le 7 février 1986. Les haïtiens se libèrent de la dictature, pas encore de la dépendance...* <https://www.humanite.fr/le-7-fevrier-1986-les-haitiens-se-liberent-de-la-dictature-pas-encore-de-la-dependance-597827>. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Huntington, Samuel P. (1968) *Political order in changing societies*. Yale University Press, New Haven and London, pp. 1-263. https://projects.iq.harvard.edu/gov2126/files/huntington_political_order_changing_soc.pdf. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Hurbon, Laënnec (1987) *Comprendre Haïti. Essai sur l'État, la nation, la culture*. pp. 1-167. http://classiques.uqac.ca/contemporains/hurbon_laennec/comprendre_haiti/comprendre_haiti.pdf. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Jalabert, Laurent (2005) *Un populisme de la misère : Haïti sous la présidence Aristide (1990-2004)*. AMNIS, Revue de civilisation contemporaine Europes/Amériques, pp. 1-13. <https://journals.openedition.org/amnis/1003>. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Jean-Baptiste, Ésaü (2012) *Dilemmes des partis politiques haïtiens*. Le nouvelliste. <https://lenouvelliste.com/article/101785/dilemmes-des-partis-politiques-haitiens>. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.

- Jean-François, Hérold (2014) *La corruption, un élément récurrent du système social et politique en Haïti*. pp. 1-6.
http://www.oas.org/juridico/pdfs/mesicic4_hti_sc_harold.pdf. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Labelle, Micheline (1987) *Idéologie de couleur et classes sociales en Haïti*. Les classiques des sciences sociales, pp. 1-343.
http://classiques.uqac.ca/contemporains/labelle_micheline/ideologie_de_couleur_en_haiti/labelle_ideologie_couleur.pdf. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Lagarde, Christine (2017) *S'attaquer à la corruption avec clarté*. Fonds monétaire internationale. <https://www.imf.org/fr/News/Articles/2017/09/18/sp091817-addressing-corruption-with-clarity>. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Lambsdorff, Johann Graf (2003) *How Corruption Affects Productivity*. KYKLOS, Vol. 56, Fasc. 4, pp. 457-474. <http://www.icgg.org/literature/Kyklos.pdf>. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Leblanc, Philippe (2017) *La corruption en Haïti est « pire que sous la dictature de Duvalier »*. Radio-Canada. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1050358/corruption-haiti-surfacturation-construction>. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Leff, Nathaniel H. (1964) *Economic Development Through Bureaucratic Corruption*. pp. 1-7. <https://journals.sagepub.com/doi/pdf/10.1177/000276426400800303>. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Lessig, Lawrence (1976) *Republic, lost: how money corrupts congress and a plan to stop it*. Twelve, Hachette Book Group, New York-Boston, pp. 1-23.
<https://www.hbs.edu/faculty/conferences/2014-strategy-research/Documents/Republic,%20Lost.pdf>. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Libération (2016) *L'élection de Jovenel Moïse, «une catastrophe» pour Haïti*.
https://www.liberation.fr/planete/2016/11/29/l-election-de-jovenel-moise-une-catastrophe-pour-haiti_1531703. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Loop Haïti (2019) *Scandale de corruption au BMPAD: la FJKL appelle à sévir contre Noramé*. <http://www.loophaiti.com/content/patrick-norame-accuse-de-corruption-je-klere-appelle-la-justice>. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Lucchini, Ricardo (1995) *Entre relativisme et universalisme. Réflexions sociologiques sur la corruption*. Déviance et société, Vol. 19, N.3, pp. 219-236.
https://www.persee.fr/docAsPDF/ds_0378-7931_1995_num_19_3_1576.pdf. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.

- Médard, Jean-François (2006) *Le modèle unique d'« État en question »*. De Boeck Supérieur - « Revue internationale de politique comparée », Vol. 13, N. 4, pp. 681 à 696. <https://www.cairn.info/revue-internationale-de-politique-comparee-2006-4-page-681.htm?contenu=resume>. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Médard, Jean-François (sans date) *L'État patrimonialisé*. IEP – CEAN, pp. 25-36. <http://www.politique-africaine.com/numeros/pdf/039025.pdf>. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Médiateur Haïti, Le (2019) *PetroCaribe : Le rapport de la Cour Supérieure des Comptes est-il équilibré ?* <https://lemediateurhaiti.com/petrocaribe-le-rapport-de-la-cour-superieure-des-comptes-est-il-equilibre/>. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Métropole Haïti (2011) *Lutte contre la corruption, Martelly donne le ton*. http://www.metropolehaiti.com/metropole/full_poli_fr.php?id=19394. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Métropole Haïti (2019) *Les Haïtiens expriment leur colère contre la corruption affirme Laenec Hurbon*. http://metropolehaiti.com/metropole/full_une_fr.php?id=32451. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Midy, Franklin (1991) *Le mouvement social haïtien pour le changement : les ONG haïtiennes et l'aide canadienne*. Nouvelles pratiques sociales, Vol. 4, N. 1, pp. 1-17 <https://www.erudit.org/fr/revues/nps/1991-v4-n1-nps1960/301117ar.pdf>. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Midy, Franklin (2017) « *Transition démocratique* » en Haïti! – mais démocratie dans quel État? Chemins critiques, Vol 6, N. 1, 2017, pp. 17-42. <https://www.cheminscritiques.org/374>. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Molitor, Cédric (2004) *La tutelle administrative sur les pouvoirs locaux*. Le régime applicable en Région de Bruxelles-Capitale, pp. 1-25. https://www.brulocalis.brussels/fr/Publications/documents.html?doc_id=134&vID=250. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Monde, Le (2005a) *En Haïti, deux rapports révèlent le système de corruption mis en place par l'ex-président Aristide*. https://www.lemonde.fr/ameriques/article/2005/08/08/haiti-deux-rapports-revelent-le-systeme-de-corruption-d-aristide_678417_3222.html. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Monde, Le (2005b) *Haïti porte plainte contre l'ex-président Aristide, pour pillage du trésor public*. <https://www.lemonde.fr/ameriques/article/2005/11/03/haiti-porte-plainte->

- [contre-l-ex-president-aristide-pour-pillage-du-tresor-public_706323_3222.html](#). Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Moniteur, Le (2001) *Loi relative au blanchiment des avoirs provenant du trafic illicite de la drogue et d'autres infractions graves*. https://www.unodc.org/res/cld/document/hti/loi-relative-au-blanchiment-des-avoirs_html/LOI_RELATIVE_AU_BLANCHIMENT_DES_AVOIRS_PROVENANT_DU_TRAFFIC_ILLICITE_DE_LA_DROGUE_ET_D.pdf. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Moniteur, Le (2004) *Unité de lutte contre la corruption /ULCC*. N. 61, pp. 1-8. <http://ulcc.gouv.ht/wp-content/uploads/2014/01/Decret-portant-creation-de-IULCC.pdf>. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Moniteur, Le (2005) *Commission nationale des marchés publics/CNMP*. <https://cnmp.gouv.ht/textesFondamentaux/>. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Moniteur, Le (2013) *Loi sanctionnant le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme*. https://www.oas.org/juridico/PDFs/mesicic4_hti_deniere.pdf. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Moniteur, Le (2016) *Unité centrale de renseignements financiers/UCREF*. <http://www.nossenateurs.ht/file/lois/23>. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Muscadin, Josué (2013) *Une crise dans la crise*. Regard socio-historique Sur les événements ayant Conduit, en Haïti, la Chute d'Aristide en 2004. *Ruralités*, N. 3, pp. 1-15. https://ruralites.wordpress-multidomaine.appli.univ-poitiers.fr/wp-content/uploads/sites/247/2015/08/GESTION-DE-LA-CRISE-EN-HA%C3%8FTI_RUR@LITES_3_2013.pdf. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Néron, Pierre-Yves (2017) *À quoi sert la conception institutionnelle de la corruption?* Les ateliers de l'éthique, Vol. 9, N. 1, pp. 103-125. <https://www.erudit.org/fr/revues/ateliers/2014-v9-n1-ateliers01328/1024297ar.pdf>. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Nicholls, David (1978) *Race, couleur et indépendance en Haïti (1804-1825)*. *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, Tome 25, N. 2, pp. 177-212. https://www.persee.fr/docAsPDF/rhmc_0048-8003_1978_num_25_2_1015.pdf. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Nicholls, David (1996) *De Dessalines à Duvalier – Race, Couleur et Nation en Haïti*. Rutgers University Press, New Brunswick New Jersey, pp. 1-357.

- Nouvelliste, Le (2004) *Qui a dilapidé les fonds de l'État?*
<https://lenouvelliste.com/article/15350/qui-a-dilapide-les-fonds-de-letat>. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Nouvelliste, Le (2005) *La question des actes de naissances.*
<https://lenouvelliste.com/article/17445/la-question-des-actes-de-naissance>. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Nouvelliste, Le (2016a) *Constitution et Gouvernance (1987-2016): Un bilan désastreux.*
<https://lenouvelliste.com/lenouvelliste/article/156935/Constitution-et-Gouvernance-1987-2016-Un-bilan-desastreux>. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Nouvelliste, Le (2016b) *Le magot de nos élus.*
<https://lenouvelliste.com/lenouvelliste/article/161710/Le-magot-de-nos-elus>. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Nouvelliste, Le (2017) *René Préal, pas René Garcia Préal et autres inexactitudes.*
<https://lenouvelliste.com/article/169127/rene-preval-pas-rene-garcia-preval-et-autres-inexactitudes>. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Nouvelliste, Le (2018b) *Au Parlement, on dépense cette année 31 millions de gourdes par député et 123 millions de gourdes par sénateur.*
<https://lenouvelliste.com/article/190591/au-parlement-on-depense-cette-annee-31-millions-de-gourdes-par-depute-et-123-millions-de-gourdes-par-senateur>. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Nouvelliste, Le (2018c) *Combien coûte un député à la République?*
<https://lenouvelliste.com/article/190528/combien-coute-un-depute-a-la-republique>. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Nouvelliste, Le (2018a) *Moïse Jean-Charles assume, c'est un « acte politique calculé et mesuré ».* <https://lenouvelliste.com/article/194885/moise-jean-charles-assume-cest-un-acte-politique-calcule-et-mesure>. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Nouvelliste, Le (2019) *Un peuple dans les rues le 7 février.*
<https://lenouvelliste.com/article/198040/un-peuple-dans-les-rues-le-7-fevrier>. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Nye, J. S. (1967) *Corruption and Political Development: A Cost-Benefit Analysis*. The American Political Science Review, Vol. 61, N. 2, pp. 417-427.
<https://www.cambridge.org/core/journals/american-political-science-review/article/corruption-and-political-development-a-costbenefit-analysis/D5E8F481DE22E6F77FCCB924D502BB9F>. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.

- Office des nations unies contre la drogue et le crime (2016) *Convention des Nations Unies contre la corruption, Stratégies nationales de lutte contre la corruption Guide pratique d'élaboration et de mise en œuvre*. Vienne, pp. 1-72.
https://www.unodc.org/documents/corruption/Publications/2016/16-02885_eBook_nd.pdf. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- ONU Info (2017) *Haïti déclare mener une lutte acharnée contre la corruption*.
<https://news.un.org/fr/story/2017/09/364562-haiti-declare-mener-une-lutte-acharnee-contre-la-corruption>. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Organisation de coopération et de développement économique (2018) *Le rôle des médias et du journalisme d'investigation dans la lutte contre la corruption*. pp. 1-21,
<https://www.oecd.org/fr/corruption/anti-corruption/Le-role-des-medias-et-du-journalisme-d-investigation-dans-la-lutte-contre-la-corruption.pdf>. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Organisation des États américains (1983) *Décret du 4 novembre 1983 portant organisation et Fonctionnement de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (réf. Moniteur #78 du Jeudi 10 novembre 1983)*. pp. 1-9.
http://www.oas.org/juridico/pdfs/mesicic4_hti_CSCCA_dec.pdf. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Organisation des États américains (1987) *Constitution de la république d'Haïti*.
https://www.oas.org/juridico/mla/fr/hti/fr_hti-int-txt-const.html. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Organisation des États américains (2008) *Unité de lutte contre la corruption - Règlements internes et gestion des ressources humaines et matérielles*.
http://www.oas.org/juridico/pdfs/mesicic4_hti_ulcc_reg.pdf. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Organisation des États américains (sans date) *Convention interaméricaine contre la corruption/CICC*. <http://www.oas.org/juridico/fran%C3%A7ais/b-58.htm>. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Organisation des États américains (sans date) *Déclaration de patrimoine par certaines catégories de personnalités politiques, de fonctionnaires et autres agents publics*.
http://www.oas.org/juridico/PDFs/mesicic4_hti_loi_pat.pdf. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Organisation des États américains (sans date) *Déclaration de Port-au-Prince contre la corruption*. http://www.oas.org/juridico/pdfs/mesicic4_hti_ulcc_dec.pdf. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.

- Organisation des États américains (sans date) *Prévention et Répression de la corruption*, http://www.oas.org/juridico/PDFs/mesicic4_hti_aosv_loicorruption.pdf. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Organisation des États américains (sans date) *Unité de lutte contre la corruption, Stratégie nationale de lutte contre la corruption*. http://www.oas.org/juridico/PDFs/mesicic4_hti_strat.pdf. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Organisation des Nations unies (2004) (sans date) *Convention des Nations Unies contre la corruption /CNUCC*. pp. 1-68, https://www.unodc.org/res/ji/import/international_standards/united_nations_convention_against_corruption/uncac_french.pdf. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Péan, Leslie J. R. (2003), *Haïti, économie politique de la corruption : De Saint-Domingue à Haïti (1791-1870)*. Maisonneuve et Larose, Paris, pp. 1-348.
- Péan, Leslie J. R. (2006) *Haïti : économie politique de la corruption : Tome 3, Le saccage (1915-1956)*. Maisonneuve et Larose, Paris, pp. 1-607.
- Péan, Leslie J. R. (2007a) *Haïti : économie politique de la corruption : L'ensauvagement macoute et ses conséquences (1957-1990)*. Maisonneuve et Larose, 2007, Paris, pp. 1-812.
- Péan, Leslie J. R. (2007b) *La corruption n'a pas commencé avec les Duvalier*. Le nouvelliste. <https://lenouvelliste.com/article/43957/la-corruption-na-pas-commence-avec-les-duvalier>. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Péan, Leslie J. R. (2015) *Haïti : Mentalité d'esclave et régime politico-économique* (1 de 3). <http://www.alterpresse.org/spip.php?article18128#.XBGb-WhKiM9>. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Péan, Leslie (2016). *Pour débusquer la corruption dans l'utilisation des fonds PetroCaribe*. <https://canada-haiti.ca/content/pour-d%C3%A9busquer-la-corruption-dans-l%E2%80%99utilisation-des-fonds-petrocaribe-1-et-2-de-2>. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Pierre Étienne, Sauveur (2007) *L'énigme haïtienne, L'échec de l'État moderne en Haïti*. Mémoire d'encrier, Presses de l'Université de Montréal : Montréal, pp. 1-360.
- Pierre, Jean Abel (2014) *Sociologie Économique de la corruption Vers une étude de l'implémentation des politiques publiques de lutte contre la corruption en Haïti*. Université Paris Sorbonne, pp. 1-328.

- Pierre, Jean Abel (2015) « *La corruption entre complexité et tour de force du droit international* ». *Tumultes*, Vol. 2, N. 45, pp. 147-162. <https://www.cairn.info/revue-tumultes-2015-2-page-147.htm?contenu=resume>. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Pitseys, John (2010) *Le concept de gouvernance*. *Revue interdisciplinaire d'études juridiques*, Vo. 65, N. 2, pp. 207-228. <https://www.cairn.info/revue-interdisciplinaire-d-etudes-juridiques-2010-2-page-207.htm?contenu=resume>. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Point, Le (2019) *Pourquoi Haïti est en proie à la révolte populaire*. https://www.lepoint.fr/monde/pourquoi-haiti-est-en-proie-a-la-revolte-populaire-13-02-2019-2292940_24.php. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Pope, Jeremy et Vogl, Frank (2000) *Comment « muscler » les agences de lutte contre la corruption?* *Finances & Développement*, pp. 6-9. <https://www.imf.org/external/pubs/ft/fandd/fre/2000/06/pdf/pope.pdf>. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Presse, La (2018) « *Qui vole l'État n'est pas voleur* »: *la culture de la corruption en Haïti*. <http://www.lapresse.ca/international/caraibes/201801/07/01-5149170-qui-vole-letat-nest-pas-voleur-la-culture-de-la-corruption-en-haiti.php>. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Programme des Nations unies pour le développement (2008) *Intégration de la Lutte contre la Corruption dans le Développement : Intégration de la Lutte contre la Corruption dans le Développement*. pp. 1-51. https://www.undp.org/content/dam/undp/library/Democratic%20Governance/Anti-corruption/Anti-corruption%20Practice%20Note_2008_%20FRANCAIS.pdf. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Projet BaSES (sans date) *La théorie des choix publics*. Apprentissage des notions de base en sciences économiques et sociales, Université de Lausanne. <https://wp.unil.ch/bases/2013/07/theorie-des-choix-publics/>. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Radio France Internationale/RFI (2015) *Haïti: record de 54 candidats pour l'élection présidentielle*. <http://www.rfi.fr/ameriques/20151019-haiti-record-54-candidats-election-presidentielle>. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Radio France Internationale/RFI (2017) *Haïti: d'anciens ministres impliqués dans un vaste scandale de corruption*. <http://www.rfi.fr/ameriques/20171112-haiti-anciens-ministres-impliques-vaste-scandale-corruption>. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.

- Radio Kiskeya, (2007) *René Préal entre en guerre contre la corruption*. <http://www.radiokiskeya.com/spip.php?article3681>. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Radio-Télévision Caraïbes (2012) *Martelly impliqué dans un grave scandale de corruption, selon la presse dominicaine*. https://rtvc.radiotelevisioncaraibes.com/en/national/martelly_dans_un_grave_scandale_de_corruption. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Radio-Canada, (2005) *Aristide aurait détourné 127 millions de dollars*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/278009/aristide-detournement>. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Radio-Canada (2011) *Duvalier a volé 120 millions à Haïti, selon un rapport*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/502528/duvalier-rapport-fraude>. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Renan, Ernest (1882) *Qu'est-ce qu'une nation ?* Conférence en Sorbonne, pp. 1-63. http://classiques.uqac.ca/classiques/renan_ernest/qu_est_ce_une_nation/renan_quest_ce_une_nation.pdf. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Reporter sans frontières/RSF (2016) *Les journalistes en première ligne de la lutte contre la corruption*. <https://rsf.org/fr/actualites/les-journalistes-en-premiere-ligne-de-la-lutte-contre-la-corruption>. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Réseau national de défense des droits humains/RNDDH (2013) *Les Libertés d'expression, d'association et de réunion en péril en Haïti* http://www.collectif-haiti.fr/data/file/Newsletter/Libert_d_expression.pdf. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Rogers, Dominique (2003) *De l'origine du préjugé de couleur en Haïti*. Outre-mers, Tome 90, N. 340-341, Haïti, Première République Noire, pp. 83-101. https://www.persee.fr/doc/AsPDF/outre_1631-0438_2003_num_90_340_4045.pdf. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Rose-Ackerman, Susan (1999) *Corruption and government : causes, consequences and reform*. Cambridge University Press, Melbourne, pp. 1-685.
- Saaf, Abdallah (1989) *Vers la décrépitude de l'état néo-patrimonial limites du néo-patrimonialisme comme concept et phénomène observable*. Annuaire de l'Afrique du Nord, Tome XXVIII, pp. 73-106. http://aan.mmsh.univ-aix.fr/Pdf/AAN-1989-28_13.pdf. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Saint-Louis, Vertus (2003) *Relations internationales et classe politique en Haïti (1784-1814)*. Outre-mers, Tome 90, N.340-341, pp. 155-175.

- https://www.persee.fr/doc/outr_1631-0438_2003_num_90_340_4050. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Saint-Louis, Vertus (2015) *L'assassinat de Dessalines et le culte de sa mémoire*. Revista Brasileira do Caribe, Vol. 16, N. 31, pp. 95-124.
<https://www.redalyc.org/pdf/1591/159144624005.pdf>. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Sandholtz, Wayne et Koetzle, William (1998) *Accounting for Corruption: Economic Structure, Democratic Norms, and Trade*. eScholarship, pp. 1-18.
<https://escholarship.org/uc/item/42w2c8b2>. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Senghor, Léopold S. (1967) *Qu'est-ce que la négritude?* Études françaises, Vol. 3, N. 31, pp. 3-20. <https://www.erudit.org/fr/revues/etudfr/1967-v3-n1-etudfr1747/036251ar.pdf>. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Shughart II, William F. (sans date) *Public Choice*.
<http://www.econlib.org/library/Enc/PublicChoice.html>. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Sissener, Tone Kristin (2001) *Anthropological perspectives on corruption*. Chr. Michelsen Institute, Development Studies and Human Rights, Bergen, pp. 1-27.
https://www.academia.edu/6105018/Anthropological_Perspectives_on_Corruption. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Stephenson, Matthew C. et Schütte, Sofie A. (2017) *Tribunaux anti-corruption spécialisés Une cartographie comparative*. U4/CMI, pp. 1-36.
<https://www.cmi.no/publications/file/6222-tribunaux-anti-corruption-specialises.pdf>. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Teachout, Zephyr (2016) *Corruption in America: From Benjamin Franklin's Snuff Box to Citizens United*. Harvard University Press, United States of America, pp. 1-384.
- Treiber, Hubert (2010) *État moderne et bureaucratie moderne chez Max Weber*. Trivium, pp. 1-34. <http://journals.openedition.org/trivium/3831>. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Unité de lutte contre la corruption (2007) *Gouvernance et Corruption en Haïti Résultats de l'Enquête Diagnostique sur la Gouvernance Rapport Final*. <http://ulcc.gouv.ht/wp-content/uploads/2014/02/Enquete-corruption-et-gouvernance-2005.pdf>. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Unité de lutte contre la corruption (2008) *Stratégie nationale de lutte contre la corruption/SNLC*. <http://ulcc.gouv.ht/publication/strategie-nationale-anti-corruption/>. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.

- Unité de lutte contre la corruption (2011) *État des lieux de la lutte contre la corruption 2004 – 2011*. http://www.oas.org/juridico/PDFs/mesicic4_hti_etat.pdf. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Unité de lutte contre la corruption (2012) *Communiqué de presse du succès d'une opération anti-corruption à Port-de-Paix*. <http://ulcc.gouv.ht/publication/strategie-test/>. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Unité de lutte contre la corruption (2012) *Rapport du comité interinstitutionnel contre la contrebande, le blanchiment, la fraude fiscale et la corruption*. <http://ulcc.gouv.ht/publication/rapport-comite-interinstitutionnel/>. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Unité de lutte contre la corruption (sans date) *Bilan des activités/ULCC, 2009-2010, 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015*. http://ulcc.gouv.ht/rapport_des_activites/etat-des-lieux/. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Unité de lutte contre la corruption (sans date) *Cadre opérationnel/ULCC 2010-2011, 2011-2012, 2014-2015, 2015-2016*. http://ulcc.gouv.ht/ulcc-et-vous/cadre_operationnel/. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Unité de lutte contre la corruption (sans date) *Cadres d'intervention/ULCC 2004-2005, 2005-2006, 2006-2007, 2008-2009, 2009-2010, 2011-2012*. http://ulcc.gouv.ht/rapport_des_activites/cadre_intervention/. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Unité de lutte contre la corruption (sans date) *Rapport annuel 2009 - 2010*. http://ulcc.gouv.ht/rapport_des_activites/etat-des-lieux/. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Unité de lutte contre la corruption (sans date) *Rapport annuel 2013-2014*. http://ulcc.gouv.ht/rapport_des_activites/etat-des-lieux/. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Unité de lutte contre la corruption (sans date) *Rapport annuel 2014-2015*. http://ulcc.gouv.ht/rapport_des_activites/etat-des-lieux/. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Unité de lutte contre la corruption (2008) *Stratégie nationale de lutte contre la corruption*, pp. 1-47. http://www.oas.org/juridico/PDFs/mesicic4_hti_strat.pdf. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.
- Encyclopædia Universalis (sans date) *Haiti, chronologie contemporaine*. <https://www.universalis.fr/chronologie/haiti/>. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.

Université de Sherbrooke (sans date) *Bicaméralisme Brève définition - Équipe Perspective monde*.
<http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMDictionnaire?iddictionnaire=1469>.
Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.

Zagainova, Anastassiya (2012) *La corruption institutionnalisée : un nouveau concept issu de l'analyse du monde émergent*. Université de Grenoble, pp. 1-452. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00921574/document>. Consulté pour la dernière fois le 12 octobre 2019.